

# Rapport de gestion 2022



COMMUNE DE  
MONTREUX



**Rapport No 05/2023**  
**de la Municipalité au Conseil communal**  
relatif  
à la gestion communale durant l'année 2022

**Date et lieu proposés pour la  
séance de la commission de gestion**

le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 19 h 00,  
à la Maison de quartier (salle 22), Rue de Jaman 8, à Clarens

# Table des matières

<b>CONSIDERATIONS GENERALES</b> .....	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE, FINANCE</b> .....	<b>5</b>
Conseil communal.....	5
Motions, postulats et projet de règlement.....	11
Votations et élections .....	12
Registre civique .....	13
Municipalité .....	14
Les collaborations intercommunales .....	16
Jumelages, pactes d’amitié et de coopération, relations internationales .....	17
Naturalisations .....	17
Communication .....	18
Archives de Montreux.....	21
Finances.....	23
Finances et chiffres 2022 (budget) .....	23
Assurances .....	23
Affaires immobilières.....	24
<b>PATRIMOINE, SPORT ET URBANISME</b> .....	<b>26</b>
Domaines et Bâtiments, Sport.....	26
Bâtiments administratifs et publics .....	26
Bâtiments scolaires primaires et secondaires.....	28
Entretien des installations sportives et bains publics .....	31
Lieux de culte .....	33
Chalets et alpages.....	35
Centre de Congrès et d’Exposition de Montreux .....	35
Installations techniques .....	37
Vignes communales .....	39
Terrains et bâtiments locatifs .....	39
Locations.....	40
Parking du Marché, Parking Donner et gestion de parkings en ouvrage .....	41
Forêts.....	42
Office du sport et des installations sportives .....	46
Énergie.....	50
Service de l’urbanisme.....	56

Aménagement du territoire .....	56
Police des constructions.....	58
Autres tâches.....	65
<b>COHESION SOCIALE, FAMILLES ET JEUNESSE .....</b>	<b>66</b>
Secrétariat général .....	66
Office du logement (OL) .....	67
Petite enfance et parascolaire .....	68
Jeunesse .....	69
Maison de Quartier.....	71
Ecoles - Parascolaire.....	71
Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) .....	71
Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est.....	72
<b>ECONOMIE, CULTURE ET TOURISME .....</b>	<b>75</b>
Economie .....	75
Culture .....	76
Relations avec le Conseil communal .....	76
Bibliothèque municipale.....	80
Tourisme .....	83
Autres institutions .....	84
<b>DURABILITE ET ESPACES PUBLICS .....</b>	<b>86</b>
Durabilité.....	86
Espaces publics.....	87
Section voirie et cours d'eaux.....	87
Section Matériel et ateliers.....	88
Equipe en appui des manifestations .....	88
Section Espaces verts .....	89
Section Propreté urbaine .....	93
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS ET MOBILITE .....</b>	<b>96</b>
Service des travaux publics.....	96
Gestion des infrastructures .....	96
Gestion du territoire .....	100
Environnement .....	101
Projets – Chantiers.....	102
Mobilité .....	104

<b>RESSOURCES HUMAINES ET SERVICE A LA POPULATION.....</b>	<b>106</b>
Personnel communal .....	106
Service des ressources humaines .....	114
Informatique.....	116
Projets.....	117
Office de la population .....	117
La population.....	118
Vœux et observations sur la gestion 2021 émis par la Commission de gestion du Conseil communal .....	123

N. B. : Afin de simplifier la lecture du rapport de gestion, vous trouverez, entre parenthèses, à titre comparatif, les chiffres reflétant les résultats de l'année 2021, par exemple : rapport de gestion 2022 (2021).

# **RAPPORT**

## **de la Municipalité de Montreux**

### **au Conseil communal**

#### **sur la gestion communale durant l'année 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, de l'article 34 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 158, al. 1, du Règlement du Conseil communal du 4 décembre 2014, la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport No 05/2023 sur sa gestion durant l'exercice 2022.

## **CONSIDERATIONS GENERALES**

Comme à l'accoutumée, la Municipalité a également rédigé un rapport de gestion dit « grand public », qui ne reprend que les principaux éléments qui ont occupé l'administration communale durant l'année 2022. Ce document fait l'objet d'une publication et d'une distribution tous ménages.

Le présent rapport, quant à lui, décrit dans le détail les activités des différents services et permet de comparer les chiffres des années 2022 et 2021. Destiné prioritairement au Conseil communal, il est également un document important pour la documentation des archivistes.

La Municipalité relève que la marche de l'administration communale s'est déroulée normalement, en regard des exigences légales et réglementaires, tout en assurant la gestion de crise, liée aux nouvelles réalités, soit la gestion des conséquences migratoires liées au conflit en Ukraine puis à la préparation de la potentielle crise énergétique.

Consciente de l'urgence de prendre des mesures dans le cadre de la crise énergétique et suivant les objectifs et recommandations de la Confédération et du Canton en vue de réduire la consommation et de se préparer à une éventuelle pénurie, la Commune de Montreux a mis sur pied une cellule de crise, active depuis le mois de septembre 2022, mettant en place une série de mesure d'économie d'énergie et de dispositifs à activer en cas de délestage ou de coupure.

Chaque service de l'administration communale a évalué les pistes d'économies et identifié les prestations prioritaires. Sur la base de ces analyses, des mesures ciblées ont été mises en place au sein de l'administration communale et sur le domaine public. Ces mesures sont constamment adaptées en fonction de l'évolution de la situation et des recommandations, directives ou décrets cantonaux et fédéraux.

Par ailleurs, des points de rassemblement d'urgence (PRU) ont été définis et répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers seront prêts à être équipés en quelques heures du matériel nécessaire dans une situation d'urgence dont, entre autres, des génératrices et du matériel de télécommunication de secours. Ainsi, en cas de panne prolongée, la population pourra y trouver l'aide et les informations dont elle a besoin.

Elle tient particulièrement à exprimer sa reconnaissance à tous les membres du personnel communal<sup>1</sup> qui ont, de manière générale, donné entière satisfaction par leur travail et leur engagement.

---

<sup>1</sup> Par souci de lisibilité, les termes génériques masculins sont le plus souvent employés dans le rapport. Ils désignent aussi bien les hommes que les femmes.

# ADMINISTRATION GENERALE, FINANCE

## Conseil communal

En 2022, l'organisation du Conseil communal a été la suivante :

Présidents :	M. Vincent HALDI, jusqu'au 30 juin M. Nicolas BÜCHLER, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
1 <sup>ers</sup> Vice-présidents :	M. Nicolas BÜCHLER, jusqu'au 30 juin M. Tal LUDER, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
2 <sup>es</sup> Vice-présidents :	M. Tal LUDER, jusqu'au 30 juin M. Cédric BLANC, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
Scrutateurs :	M. Kelvin KAPPELER, jusqu'au 30 juin Mme Catherine MOREL-ROBERTI, jusqu'au 30 juin Mme Claudia HISCENHUBER, dès le 1 <sup>er</sup> juillet M. Samuel ROCH, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
Scrutateurs suppléants :	M. Lionel MOYARD, jusqu'au 30 juin M. Samuel ROCH, jusqu'au 30 juin M. Ihab AL JUNDI, dès le 1 <sup>er</sup> juillet M. Kelvin KAPPELER, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
Secrétaire :	Mme Céline MORIER
Secrétaire suppléante :	Mme Soraia DIAS, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
Huissier :	M. Jean-Michel TALON
Huissier suppléant :	M. François BAEHNI

Les différents partis politiques représentés au sein du Conseil communal de Montreux sont :

- Parti Libéral-Radical (PLR) ;
- Parti socialiste et indépendants de gauche (PS) ;
- Les Vert·e·s (VER) ;
- Union Démocratique du Centre Montreux (UDC) ;
- Montreux Libre (ML) ;
- décroissance alternatives (da.).

Durant l'année 2022, le Conseil communal a enregistré les démissions de :

- M. Gaëtan Cousin (VER) ;
- M. Yves Depallens (PLR) ;

- Mme Florine Dériaz (da.) ;
- M. Florian Despond (PLR) ;
- M. Léonard Dolivo (SOC) ;
- M. Joseph Filippone (PLR) ;
- Mme Ludmilla Grandjean (da.) ;
- Mme Mélanie Nicollier (PLR) ;
- Mme Stanislava Pampurik (VER) ;
- M. Frank Peters (UDC) ;
- M. Cosimo Trinchera (VER) ;

et l'entrée en fonction de :

- Mme Lauraine Bally (VER) ;
- M. Yahya Berhili (da.) ;
- M. Ambroise Crittin (VER) ;
- M. Hervé Devenoge (VER) ;
- Mme Anne Duperret (PLR) ;
- M. Claude-Pascal Gay (PLR) ;
- M. Sébastien Giovanna (PLR) ;
- M. Murat Karakas (UDC) ;
- M. Michel Posternak (PLR) ;
- M. Michael Samuelian (SOC) ;
- M. Kyong-Won Schärer (d.a.)

Le Conseil communal s'est réuni 9 (9) fois. Le nombre de conseillers communaux présents aux séances a varié de 82 (79) à 91 (93) personnes, générant ainsi une participation moyenne de 86 % (84,9 %).

## Préavis, rapports-préavis et rapports 2022

01/2022	Préavis relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera.
02/2022	Préavis relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale.
03/2022	Préavis relatif à la révision du règlement et tarif sur les émoluments de l'Office de la population.
04/2024	Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.- au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du chalet d'alpage de Chessy ainsi que de la toiture et des façades du chalet locatif les Béviaux « La Gentiane ».
05/2022	Rapport-préavis relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023.
06/2022	Rapport relatif à la gestion communale durant l'année 2021.
07/2022	Préavis relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
08/2022	Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 148'000.-, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.-, pour les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye.
09/2022	Rapport-préavis relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes.
10/2022	Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex.
11/2022	Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.- au maximum pour la réfection et le réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire (limite communale) et le carrefour avec la rue des Vaudrès.
12/2022	Préavis relatif aux comptes communaux 2021.

- 13/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour un montant de CHF 145'100.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour financer trois études relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la Baye de Montreux.
- 14/2022 Préavis relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera.
- 15/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour l'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux ».
- 16/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum pour la réfection et le renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion.
- 17/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 730'000.- TTC au maximum pour l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements scolaires primaires et secondaires de Montreux-Est et de Montreux-Ouest.
- 18/2022 Préavis relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe affectée, perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du fonds.
- 19/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux études et travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier des Gorges-du-Chauderon.
- 20/2022 Préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'450'000.- TTC au maximum, pour le déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme depuis le bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux qui sera démoli, afin de permettre la construction de l'extension du collège de Montreux-Est, vers le bâtiment de l'ex-hôpital sis avenue de Belmont 25 à Montreux.
- 21/2022 Préavis relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME).
- 22/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 410'000.- au maximum pour financer le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever sur le fonds 9281.602 « Office stationnement : général ».
- 23/2022 Préavis relatif à la virtualisation des prestations de l'Administration communale eAdmin et à la création de 1,5 EPT au centre informatique.
- 24/2022 Préavis relatif au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux.
- 25/2022 Préavis relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2023.

- 26/2022 Préavis relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve.
- 27/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 135'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour la réfection de la berge située rive droite de la Baye de Clarens sur un tronçon d'environ 30 m au droit du chemin des Riettes.
- 28/2022 Rapport-préavis relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? », pris en considération le 8 octobre 2014.
- 29/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 949'263.- au maximum pour le renouvellement de 6 véhicules et 2 remorques, ainsi que l'acquisition de 4 véhicules pour le Service des espaces publics, le Service des travaux publics et le Service des domaines et bâtiments, sport.
- 30/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 181'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour la construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'une station de pompage pour l'évacuation des eaux usées, ainsi que de collecteurs pour la mise en séparatif des eaux claires et usées au droit du sentier des Bionnaires à Clarens.
- 31/2022 Préavis relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer, et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique.
- 32/2022 Rapport-préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 290'000.- au maximum, pour l'élaboration de concepts de mobilité pour les manifestations montreusiennes et à la réponse à la motion de Mme Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes », prise en considération le 2 mars 2022.
- 33/2022 Préavis relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement.
- 34/2022 Préavis relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
- 35/2022 Rapport-préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- TTC au maximum pour aider au développement de cinq projets de maraîchage urbain sur le territoire de la Commune de Montreux, soit trois jardins communautaires, un projet « Incroyables comestibles » et un jardin scolaire pédagogique, ainsi qu'encourager le développement

du maraîchage urbain sur le domaine privé et réponse à la motion « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär, prise en considération le 3 février 2021.

- 36/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens.
- 37/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants.
- 38/2022 Préavis relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera.
- 39/2022 Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- au maximum, pour le financement des travaux de la couverture des deux dômes côté sud de l'église catholique du Sacré-Cœur de Montreux.
- 40/2022 Préavis relatif au budget ordinaire pour l'année 2023.

## Motions, postulats et projet de règlement

20 (11) objets ont été déposés durant l'année 2022 ; ils figurent ci-dessous. 3 (2) postulats et 5 (4) motions n'ont pas été pris en considération (ils figurent avec la mention \*\*). 3 (1) postulats sont en cours d'examen.

- motion, transformée en postulat, de Mme Claudia Hischenhuber : « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique » ;
- postulat de Mme Antoinette Loup : « Une croissance infinie est une folie » \*\* ;
- postulat de Mme Anna Krenger : « Harcèlement de rue à Montreux » ;
- postulat de M. Lionel Moyard : « Pour un tri sélectif plus proche des habitants » \*\* ;
- motion, transformée en postulat, de M. Tal Luder : « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux » ;
- motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grands-Prés » \*\* ;
- motion de M. Emmanuel Gétaz : « Des mesures pour lutter contre les lits froids » \*\* ;
- postulat de M. Quentin Talon : « Places aux vélos » ;
- postulat de M. Quentin Talon : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » ;
- motion, transformée en postulat, de M. Olivier Müller : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens » \*\* ;
- motion de M. Olivier Müller : « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz » ;
- motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand « Pour un audit externe du service de l'urbanisme » ;
- motion de M. Olivier Raduljica : « Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales » \*\* ;
- motion de M. Lionel Winkler : « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux » ;
- postulat de Mme Béatrice Tisserand : « Pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ »\*\* ;
- motion de Mme Béatrice Tisserand : « Mise à disposition de locaux sur le territoire montreusien à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ » \*\* ;
- motion, transformée en postulat de MM. Arnaud Grand et Romain Pilloud : « Modification du Fonds pour l'énergie et la durabilité en faveur du vélo sans assistance électrique et de l'économie locale » ;

- postulat de M. Olivier Müller : « Pour un PACom qui tienne compte de nos villages » ;
- postulat de Mme Johanne Vetter : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes » ;
- postulat de Mme Stefania La Spada : « Injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux ».

Par ailleurs, il a été répondu séance tenante ou par écrit à 31 (29) interpellations et 1 (2) simple question.

## **Votations et élections**

- 3 votations fédérales :
  - 13 février 2022 :
    - Objet No 1 : Acceptez-vous l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » ?
    - Objet No 2 : Acceptez-vous l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » ?
    - Objet No 3 : Acceptez-vous la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) ?
    - Objet No 4 : Acceptez-vous la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias ?
  - 15 mai 2022 :
    - Objet No 1 : Acceptez-vous la modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin) ?
    - Objet No 2 : Acceptez-vous la modification du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellule (loi sur la transplantation) ?
    - Objet No 3 : Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) No 1052/2013 et (UE) 2016/1624 /développement de l'acquis de Schengen) ?
  - 25 septembre 2022 :
    - Objet No 1 : Acceptez-vous l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » ?
    - Objet No 2 : Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ?
    - Objet No 3 : Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) ?

- Objet No 4 : Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) ?
- 1 votation cantonale :
  - 25 septembre 2022 :
    - Objet No 1 : Acceptez-vous la révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature ?
- 2 élections cantonales :
  - 20 mars 2022 :
    - Election au Grand Conseil
    - Election au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)
  - 10 avril 2022 :
    - Election au Conseil d'Etat (2<sup>e</sup> tour)

Les résultats de ces scrutins se trouvent :

- pour le Canton de Vaud sur le site :  
<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/votations-precedentes>
- pour la Confédération : sur le site de la Confédération :  
[https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/vab\\_2\\_2\\_4\\_1\\_2021\\_2030.html](https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/vab_2_2_4_1_2021_2030.html)

## **Registre civique**

- établissement de duplicatas de cartes de vote : 27 (30) ;
- établissement de nouvelles cartes de vote : 286 (255) ;
- préparation des élections et votations :
  - mise à jour du rôle des électeurs :
    - départs et décès : 1'055 (1'173) ;
    - arrivées et retours : 953 (901) ;
    - personnes suisses nées en 2003 : 152 (157) ;
    - personnes étrangères ayant le droit de vote sur le plan communal : 4'652 (4'535) ;
- contrôle des signatures des initiatives et des référendums : 7'379 (1'553) ;
- établissement d'actes de mœurs : 16 (14).

## Municipalité

Pour l'année 2022, la Municipalité a été constituée comme suit :

Syndic :	M.	Olivier GFELLER
1 <sup>ers</sup> Vice-présidents :	M.	Caleb WALTHER, jusqu'au 30 juin
	Mme	Jacqueline PELLET, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
2 <sup>es</sup> Vice-présidents :	Mme	Jacqueline PELLET, jusqu'au 30 juin
	M.	Jean-Baptiste PIEMONTESE, dès le 1 <sup>er</sup> juillet
Conseiller municipal :	M.	Florian CHIARADIA
Conseillère municipale :	Mme	Sandra GENIER
Conseillère municipale :	Mme	Irina GOTE
Conseillère municipale :	Mme	Jacqueline PELLET
Conseiller municipal :	M.	Jean-Baptiste PIEMONTESE
Conseiller municipal :	M.	Caleb WALTHER

## Séances municipales

La Municipalité a tenu 41 séances ordinaires. Ces séances ont notamment été consacrées à l'état des lieux et à la mise à jour des règlements communaux, à l'examen de préavis et de rapports, à l'étude de projets, à l'adjudication de travaux, à la délivrance de permis de construire et d'autorisations diverses, à l'engagement de personnel, au versement des différentes subventions, à la suite à donner aux recours, à l'examen du budget 2023, à la préparation aux conséquences des difficultés d'approvisionnement énergétique (opération INOPIA) et à la gestion de la crise migratoire liée à la guerre en Ukraine.

La Municipalité s'est réunie de manière prolongée à l'occasion de deux séminaires de deux jours, du 24 au 26 mars et du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## Principales activités

Dans le cadre de ses fonctions, M. le Syndic Olivier Gfeller a notamment participé aux Conférences des Syndics du District de la Riviera Pays-d'Enhaut.

La Municipalité s'est entretenue de manière régulière au niveau communal avec des Présidents ou des Membres de diverses Associations, Sociétés locales, Présidents des Sociétés et Associations de villages, Comités, Syndicats, Fondations, notamment avec les membres du Conseil d'administration du Centre de Congrès Montreux SA, des Fondations du Montreux Jazz Festival, du Montreux Comedy Festival, du Septembre musical, de la Saison culturelle et du Marché de Noël, ainsi qu'avec les partenaires du tourisme montreuvisien, régional et vaudois.

Par ailleurs, elle a reçu :

- une délégation de la Poste CH SA ;
- une délégation du bureau du COPIL d'Agglo Rivelac ;
- le bureau suisse d'architecture CCE Lausanne SA ;

- une délégation de CCM SA ; une délégation de PricewaterhouseCoopers ;
- une délégation de Swisscom SA ;
- une délégation du Casino Barrière de Montreux SA ;
- le directeur de l'Association Lavaux Patrimoine mondial de l'Unesco ;
- une délégation des CFF ;
- une délégation du Syndicat des Pistes (SID) ;
- une délégation de l'Association Sécurité Riviera (ASR) ;
- la directrice du Théâtre Montreux Riviera (TMR) ;
- M. Mathieu Jaton, Directeur général du Montreux Jazz Festival ;
- une délégation du Montreux Comedy Festival ;
- une délégation de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) et de la Protection civile.

## **Médias**

La Municipalité a publié divers communiqués de presse, et tenu des points de presse auxquels elle convie traditionnellement les journalistes le vendredi qui précède chaque séance du Conseil communal ; elle a aussi procédé à différentes interventions dans les journaux, à la radio ou à la télévision.

## **Préfecture**

Conformément à la Loi sur les communes, M. Roland Berdoz, Préfet du District de la Riviera Pays-d'Enhaut, a procédé à l'inspection annuelle de la Commune de Montreux le 18 novembre 2022.

Au cours de sa visite, M. le Préfet a contrôlé, consulté et visé l'ensemble des procès-verbaux et registres de l'administration communale, en présence de la Secrétaire municipale, et s'est entretenu avec le Président du Conseil communal et les membres de la Municipalité sur des problèmes d'intérêts généraux et des points particuliers.

La Municipalité tient à relever les excellentes relations entretenues avec la Préfecture dans le cadre de son rôle de relais avec les Autorités cantonales.

## **Séances**

La Municipalité a participé :

- à trois rencontres avec les Municipalités de Vevey et la Tour-de-Peilz, les 16 mars, 1<sup>er</sup> juin et 5 octobre ;
- au Forum des Municipalités de la Riviera du 22 mars ;
- à une rencontre avec la Municipalité de Villeneuve le 8 novembre ;
- à trois séances avec la Conférence des Chefs de service, les 31 janvier, 9 mai et 21 novembre ;
- à un séminaire avec la Conférence des Chefs de service, le 5 octobre ;

- à deux rencontres avec les membres de la CoGest, les 16 février et 8 juin ;
- à huit séances avec les membres de la COFIN, le 3 mai, le 10 mai, le 19 mai, le 7 juin, le 22 septembre, le 10 novembre, le 17 novembre et le 23 novembre ;
- à la réunion avec le Gouverneur et les Présidents des Sociétés de villages, le 1<sup>er</sup> novembre ;
- à quelques Assemblées générales ordinaires.

Enfin, elle a pris acte des notes des quinze Conférences des Chefs de service.

## Manifestations

Durant l'année sous revue, 749 (441) demandes de manifestations ont été traitées, dont 107 (163) avec délégations ou représentations municipales.

## Les collaborations intercommunales

Le tableau ci-dessous fait état de manière synthétique des collaborations intercommunales.

Les activités en lien avec ces collaborations se trouvent dans les rapports des dicastères concernés.

Par ailleurs, chacune des institutions fait l'objet d'un descriptif détaillé qui figure sur le site [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch).

APERCU DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES SUR LA RIVIERA

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON -COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence des syndics (CSD)</li> <li>• Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>• Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>• Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>• Conférence régionale des transports publics Riviera</li> <li>• Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier</li> <li>• Cartoriviera</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds culturel Riviera (FCR)</li> <li>• Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera</li> <li>• Fonds sportif intercommunal</li> <li>• Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE)</li> <li>• Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>• Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>• Commission intercommunale de la taxe de séjour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS)</li> <li>• Commission prévention Riviera</li> <li>• Inspection des chantiers</li> <li>• Fonds intercommunal de sauvetage</li> <li>• Addictions, Action communautaire, travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIGE</li> <li>• SATOM</li> <li>• Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>• VMCV SA</li> <li>• Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)</li> <li>• Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association régionale pour l'action sociale région Riviera (ARAS)</li> <li>• Réseau santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>• Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

Nous pouvons toutefois citer le principal objet traité sur un plan intercommunal en 2022 :

- Préavis relatif à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay - Saint-Légier La Chiésaz, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

## **Jumelages, pactes d'amitié et de coopération, relations internationales**

### **Echanges avec les Communes jumelées et les Pactes d'amitié**

Il n'y a pas eu, durant l'année 2022, d'évènement ou de déplacement notable en lien avec les jumelages et pactes d'amitié. Les contacts ont néanmoins été maintenus à distance, par le biais de lettres et de courriers électroniques. En décembre dernier, une vidéo filmant le Marché de Noël de Montreux, avec un message du Syndic de Montreux, a été envoyée à Chiba.

L'amélioration de la situation épidémiologique permet d'espérer que 2023 donnera plus d'occasions d'échanges avec les villes partenaires et amies.

### **Naturalisations**

L'administration générale a assumé diverses tâches en lien avec les demandes de bourgeoisie de Montreux et de naturalisation suisse et vaudoise dans la Commune de Montreux ; rappelons ici que les procédures applicables aux requêtes sont au nombre de deux : les procédures facilitées fédérales et les procédures ordinaires cantonales.

#### **Procédure selon le droit en vigueur**

La cellule naturalisation a organisée 10 (9) sessions de tests de connaissances élémentaires comprenant 94 (84) personnes et remis 24 (30) formulaires de demande de naturalisation facilitée fédérale.

2 (2) demandes ont été retirées en cours de procédure ou n'ont pas abouti.

Pour l'année sous revue, 133 (87) personnes<sup>2</sup> sont devenues suisses, vaudoises et montreusiennes.

#### **Procédure selon l'ancien droit**

Pour rappel, tous les dossiers déposés avant le 31 décembre 2017 sont soumis à l'ancien droit.

15 (23) dossiers, sont encore en attente de la validation de l'Autorité cantonale pour fin de traitement et archivage.

---

<sup>2</sup> Ce chiffre ne comprend pas les personnes domiciliées sur le territoire communal de Montreux et ayant obtenu la bourgeoisie d'une autre commune.

## **Communication**

La communication a un rôle transversal au sein de la Commune. Sa mission est d'accompagner la Municipalité, ainsi que les différents dicastères et services dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions de communication. A la fois liée aux objectifs du programme de législature, à l'actualité communale et aux activités des services, la communication se déploie sur les plans interne et externe. Le rôle de la cellule communication est d'anticiper les besoins en communication de l'entier de la Commune, de manière tant globale que ciblée, de proposer des actions et des supports pertinents et d'apporter une expertise et un conseil stratégique.

La cellule communication est l'interface entre les différents services communaux et la population montreuusienne. Elle est la garante de la bonne transmission des informations aux citoyennes et citoyens.

En 2022, la cellule communication a notamment poursuivi ses actions en gérant au quotidien les pages communales sur les réseaux sociaux, les sites internet et intranet communaux, les écrans lumineux, ainsi que les relations avec les médias. La communication participe également aux cellules de crise qui ont été mises sur pied en 2022 dans le cadre de la crise migratoire et de la crise énergétique.

### **Relations médias**

Des relations suivies ont été maintenues avec les médias en 2022. Des points presse sont organisés une fois par mois, les journalistes ont ainsi l'occasion d'échanger en direct avec la Municipalité. Les communiqués de presse sont diffusés en fonction de l'actualité communale. Les communiqués de presse sont, dans l'ensemble, bien repris par les médias ; de plus, des contacts réguliers et collaboratifs sont entretenus, notamment avec les médias régionaux. Dans le cadre du drame familial survenu en mars 2022, la cellule communication a dû gérer les nombreuses demandes émanant de médias internationaux. Les demandes ont également été importantes lors de l'ouverture du foyer pour les migrantes et migrants ukrainiens (qui ont quitté leur pays en guerre depuis le début du conflit survenu en février 2022) sur le site de l'ancien hôpital. De même, les questions en lien avec la crise énergétique ont beaucoup occupé la cellule communication et les entités concernées.

### **Publications**

Le journal communal « Vivre à Montreux » continue de paraître à raison de quatre numéros par an (mars, juin, septembre, décembre). Le format permet de couvrir à la fois l'actualité communale et les actualités des partenaires culturels, événementiels ou associatifs notamment. Il est un lien apprécié par la population qu'il informe de manière régulière et saisonnière.

### **Supports imprimés**

#### **Dépliants**

La cellule communication constitue un relais pour valoriser et rendre visible les activités des services. Elle produit ou accompagne les services dans la réalisation de supports spécifiques et fait le lien avec des graphistes et des imprimeurs. En 2022, des supports imprimés ont été produits, notamment pour les opérations « Coup de balai », la « Bourse aux vélos » et les ateliers participatifs organisés par le service de la durabilité. La communication conseille les services dans leurs actions de communication et veille au respect de la charte graphique.

## **Brochures**

La communication produit les brochures pour l'accueil des nouveaux habitants sur le territoire communal. Ces brochures, produites en français et en anglais ont été mises à jour et réimprimées en mai 2022. Elles sont distribuées par l'Office de la population lors de l'arrivée de nouvelles personnes sur le territoire communal et proposées lors des réceptions organisées en l'honneur des nouveaux habitants, qui ont eu lieu en mai et en octobre.

En termes de communication interne, la cellule communication a également mis à jour la brochure distribuée aux nouveaux collaborateurs de l'administration communale. De même, elle s'occupe d'une partie de la présentation qui leur est destinée.

## **Carte de vœux**

La carte de vœux de la Municipalité est réalisée en collaboration avec des graphistes montreusiens. Fin 2021, une nouvelle ligne graphique a été souhaitée par la nouvelle Municipalité. La carte de vœux 2023 a été créée selon la même ligne graphique que la carte 2022.

## **Ecrans LED**

Des écrans LED situés aux entrées de la ville permettent d'être un relais d'informations ponctuelles pour les organisateurs d'évènements, sur l'état de la circulation ou pour les informations des services de police. En 2022, 207 visuels au total ont été diffusés sur les écrans lumineux. Les écrans ont été éteints le 1er novembre 2022 pour des raisons d'économies d'énergie en lien avec la situation de crise énergétique. L'écran mobile est gracieusement mis à disposition des organisateurs de manifestations. En 2022, celui-ci a été emprunté dans le cadre de six manifestations, pour une durée totale de 28 jours. L'écran mobile n'a plus été mis en prêt dès le 1er novembre 2022, également dans l'optique d'économies d'énergie.

## **Communication interne**

### **Intranet**

La plateforme d'information et de communication du personnel communal constitue une source d'information interne considérable pour les employés communaux qui peuvent y trouver : les règlements et directives communaux, les renseignements des ressources humaines, les procédures informatiques, les organigrammes de chaque service, la charte graphique et les logos. Il est également possible d'insérer des petites annonces, de consulter l'annuaire des collaborateurs ou d'accéder directement au logiciel de timbrage. De même, l'intranet se fait le relais des actualités communales et est également le support de la revue de presse bi-hebdomadaire. Cette plateforme mise en ligne en 2016, a subi très peu de modifications ou d'améliorations depuis sept ans et nécessite des mises à jour.

### **Évènements**

Certains évènements ou manifestations nécessitent une plus grande implication de la cellule communication. En 2022, de gros efforts de communication ont par exemple été mis en place pour le passage du Tour de France, en collaboration avec l'Association Sécurité Riviera (ASR) : lettres aux riverains du passage du Tour, visuels pour les écrans LED, information régulière sur le site internet et les réseaux sociaux, communiqués de presse.

## **Communication digitale**

### **Site internet**

En 2022, la plateforme communale a connu une augmentation de sa fréquentation. Le nombre de visiteurs uniques est passé de 219'723 en 2021 à 225'846 en 2022. La durée moyenne des sessions sur le site communal est de 1 minute et 21 secondes. Les pages les plus consultées concernent la piscine de la Maladaire (28'721 vues), les offres d'emploi (28'361 vues), l'agenda (14'965 vues) et l'Office de la population (13'372 vues).

Une page regroupant un grand nombre d'informations pratiques au sujet de la guerre en Ukraine a été créée. Celle-ci a compté plus de 680 visites en 2022. Une page concernant la crise énergétique a également été conçue. Elle mentionne les mesures mises en place par la Commune, ainsi que des conseils pour limiter la consommation d'énergie. Plus de 500 visiteurs ont consulté la page. Régulièrement, des actualités sont mises en avant sur la page d'accueil du site communal. En 2022, 77 actualités ont été publiées. Les plus visitées d'entre elles concerne les festivités du 1er août (19'002 vues) et le passage du Tour de France à Montreux (5'129 vues).

### **Newsletter**

Ce canal d'information, qui paraît désormais une fois par mois, est communiqué à 430 destinataires inscrits. Il relaie les actualités communales, les manifestations et les prestations de la Commune mises à disposition de la population. En moyenne, chaque newsletter est ouverte par 237 abonnés.

### **Facebook**

En 2022, le compte Facebook communal est passé de 5'994 à 6'611 abonnés (+ 568). Actualités communales, informations pratiques, agenda du week-end ou encore photos d'archives sont principalement publiés sur ce réseau social. Au total, 257 publications ont été postées en 2022. Celles qui ont été vues par le plus grand nombre d'internautes concernent la fermeture des gorges du Chauderon (45'207 vues) ainsi que l'exposition « Le Chat déambule de Geluck » (14'140 vues). Chaque mois, en moyenne, 18'500 personnes consultent l'un des contenus publiés sur le compte Facebook. Ce canal constitue un excellent relais d'information, en témoignent l'activité sur la page et les nombreux partages et commentaires.

### **LinkedIn**

En 2022, la page LinkedIn a presque doublé son nombre d'abonnés (de 770 à 1'301) et a été visitée plus de 3'650 fois. En collaboration avec le Service des Ressources humaines, les offres d'emploi sont relayées, ainsi que certaines actualités communales. En moyenne, chaque publication est vue par environ 970 personnes.

### **Instagram**

Le profil Instagram de la Commune compte 2'660 abonnés. L'accent est mis sur des photos de paysages, d'événements, ainsi que des images d'archives, qui y sont régulièrement publiées. En plus des nombreuses « stories » (photos ou vidéos éphémères), plusieurs « reels » (courtes vidéos) ont également été postés. La vidéo portant sur l'exposition « Le Chat déambule de Geluck » a été visionnée plus de 11'000 fois.

## **Twitter**

Principalement utilisé pour diffuser les communiqués de presse ou pour repartager les informations de certains partenaires, le compte Twitter communal possède 274 abonnés. En 2022, le nombre de visites du profil a augmenté de 4'906 à 18'530 fois, avec un pic de fréquentation en mars. C'est durant cette période que le drame familial de Montreux s'est déroulé. Ce fait divers a été relayé par un très grand nombre de médias, cela explique cette hausse des visites sur le réseau social.

## **Archives de Montreux**

Les archives de Montreux assument la mission légale de collecte, conservation et mise à disposition de documents et de dossiers produits, reçus et gérés par les autorités et l'administration communale. On notera ici que certains documents peuvent être d'une grande valeur historique. D'autres documents peuvent être fort anciens : ainsi, le plus ancien document conservé aux Archives communales date de 1269. Elles rassemblent également des archives privées, émanant de familles ou de collectivités locales, des documents iconographiques, ainsi que des collections de journaux régionaux.

L'année sous revue a été marquée par la publication du troisième volume de la série « Empreintes du Temps », consacrée à l'histoire de Montreux. Partant du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune, l'ouvrage rassemble deux études : un premier texte sur la genèse de la fusion entre les Communes du Châtelard et des Planches, qui a donné naissance à la Commune de Montreux en 1926 ; et une seconde partie qui présente une rétrospective de la vie quotidienne à Montreux depuis 1962. Distribué à la librairie Payot de Montreux depuis décembre 2022, la vente du livre a connu un excellent démarrage.

## **Personnel**

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en fonction d'un archiviste auxiliaire, pour épauler le personnel fixe des archives dans le cadre d'un projet qui doit permettre, dans un délai de trois ans, de résorber les arriérés de traitement et de description d'archives récentes conservées aux archives communales. De plus, les archivistes ont pu compter sur une stagiaire en maturité spécialisée en information et communication pendant les quatre premiers mois de l'année.

Pour l'année sous revue, les archivistes ont été actifs dans plusieurs groupes de travail professionnels, aux niveaux vaudois et suisse et ont notamment participé à la 100<sup>e</sup> assemblée annuelle de leur association faîtière, l'Association des archivistes suisses.

Le personnel des archives a enfin pu assister à des formations de perfectionnement professionnel pour un total de 6 jours.

## **Archives publiques**

Les archives de Montreux ont accueilli 0.9 (33.6) mètre linéaire (ml) de versements des services communaux suivants : administration générale, service de l'urbanisme, durabilité et espaces publics. En décembre, les archives publiques s'étendent sur un total de 1'978,48 ml, soit un taux d'occupation de l'ordre de près de 94.9 %.

Les archives de Montreux ont coordonné la destruction de documents sur support papier, en provenance de tous les services communaux, pour un total de près de 2 (4.2) tonnes, dans le respect des lois et règlements en vigueur. 10 (24) kg d'anciens disques durs ont également été éliminés de façon sécurisée.

Le projet d'élaboration et de mise en place d'instruments de gestion et de classement des documents d'activité s'est poursuivi au sein de l'administration communale. Actuellement les référentiels de gestion et de classement sont opérationnels dans les entités suivantes : administration générale, service des finances et office de la population. Le référentiel est en validation auprès de la direction durabilité et espaces publics et trois référentiels supplémentaires sont en cours d'élaboration (service cohésion sociale, familles et jeunesse ; service des domaines et bâtiments, sports ; service de l'urbanisme). En outre, les archives communales ont établi des directives relatives à l'archivage pour le service des ressources humaines et le Conseil communal.

### **Fonds privés**

Les archives de Montreux ont réceptionné 3 (5) nouveaux fonds privés, ce qui porte leur nombre à 280 (277). En décembre, les archives privées s'étendaient sur environ 930 ml.

### **Inventaires et classement d'archives**

Les archives de Montreux poursuivent leur travail d'inventaire. 7'891 (2'518) nouvelles notices ont été saisies sur la plateforme d'inventaire des archives communales de Montreux.

### **Consultations, visites et évènements**

296 (282) visites ont été enregistrées en salle de lecture, dont 119 (102) nouveaux lecteurs.

En 2022, les archives communales ont soutenu les recherches de plusieurs auteurs d'ouvrages historiques centrés sur la région. Elles ont également prêté des documents pour l'exposition temporaire du Musée de Montreux dédiée à Claude Nobs.

En marge de deux études historiques « Sous la loupe des Archives de Montreux » publiées sur les comptes Facebook et Instagram de la Commune, les archives communales ont publié cinq textes présentant leurs activités sur les réseaux sociaux, participant ainsi à la semaine internationale des archives en collaboration avec d'autres institutions d'archives du Canton de Vaud. Ces textes ont également été imprimés et rassemblés dans une brochure intitulée « *Vous avez dit « Archives » ? : découvrez les coulisses des Archives de Montreux* », disponible gratuitement en salle de lecture.

### **Recherches historiques**

Le travail de recherche historique a permis de répondre à 99 (84) demandes de particuliers. Celles-ci concernent des recherches généalogiques, des demandes liées au patrimoine bâti ou à des lieux montreuviens, ainsi que des questions relatives aux célébrités ayant séjourné dans la région.

### **Restauration et numérisation**

Dans le cadre de l'année sous revue, les Archives ont poursuivi leur travail de numérisation des collections iconographiques, ainsi que la restauration du relevé cadastral de 1803.

## Finances

### Activités et organisation de la comptabilité

Les principales activités du service des finances se déclinent comme suit :

<b>Comptabilité générale</b>	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget ;
<b>Comptabilité des débiteurs</b>	Facturation, encaissements, contentieux ;
<b>Comptabilité des créanciers</b>	Enregistrements, paiements ;
<b>Investissements</b>	Tenue de la comptabilité.

Le service effectue également certaines de ces tâches pour :

- la Fondation de la Saison culturelle de Montreux ;
- la Taxe intercommunale de séjour ;
- la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique.

### Finances et chiffres 2022 (budget)

Montreux c'est :

- un budget de plus de 153 millions de francs ;
- des investissements de plus de 15 millions de francs ;
- une marge d'autofinancement négative de 1,9 million de francs ;
- près de 14'000 factures de fournisseurs ;
- 38'000 factures émises.

### Assurances

Dans le rôle de coordination des tâches administratives relatives aux assurances, le service des finances a traité 53 cas d'assurances, soit :

- responsabilité civile : 5 cas ;
- flotte véhicules : 14 cas ;
- assurance Strada (véhicules utilisés par les employés communaux) : 1 cas ;
- travaux de constructions : 0 cas ;
- assurance choses (incendies/dégâts d'eau/vandalisme) : 33 cas.

## Affaires immobilières

Le service des finances est amené à traiter et à finaliser certaines affaires immobilières. Ainsi, durant l'année écoulée, 10 actes notariés ont été signés par le service des finances sur délégation de la Municipalité, soit :

Opérations immobilières effectuées en 2022				
Date	Genre de transaction	Objet	Situation/Lieu-dit	Prix
13.07.2022	Cession de servitude	Parcelles 5557 et 5558 + DDP 6280	Les Planches / Le Maralley	néant
21.09.2022	Modification de droit de superficie	Parcelle 12619	Aux Foges / Rte des Châtaigniers 13	Adaptation de la rente à CHF 8.- le m2, soit CHF 57'488.-
21.09.2022	Radiation et constitutions de servitudes	Parcelle 7538 + DDP 7207	Aux Foges / Rte des Châtaigniers 11	néant
21.09.2022	Acte modificatif de servitude	Parcelles 7537 et 7538	Aux Foges / Rte des Châtaigniers	néant
21.09.2022	Constitution de servitude	Parcelle 7538	Aux Foges / Rte des Châtaigniers	néant
11.11.2022	Constitution de servitude	Diverses parcelles	Route de la Charbonnière / En Sollard	néant
11.11.2022	Constitution de servitude	Parcelle 1275	Rue du Lac 151/153/155	néant
11.11.2022	Rectification de limite, cession et décastration	Parcelle 5813	Le Pré	néant
11.11.2022	Constitution de servitude	Parcelles 3650, 12753 et 12766	Route de Chaulin	néant
11.11.2022	Constitution de servitude	Parcelle 5133	Avenue de la Riviera 8	néant

## Vente des cartes CGN

Depuis l'année 2016, la Municipalité a décidé d'offrir la possibilité à ses habitants de profiter de l'offre de la CGN, leur permettant ainsi d'acquérir des cartes journalières à prix préférentiel. La carte « plein tarif/adulte » coûte CHF 45.- et la carte « ½ tarif/enfant 6-16 ans » CHF 22.50.

Durant l'année 2022, 26 cartes « plein tarif » et 91 cartes « ½ tarif » ont été vendues.

## Vente des cartes CFF

Durant l'année 2022, 1'356 cartes CFF ont été vendues ; elles sont disponibles auprès du pavillon de l'Office du Tourisme, à Montreux.

## Commission intercommunale de la Taxe de séjour

Le service des finances, en collaboration avec la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve, poursuit ses démarches de recensement des logements vides sur le territoire communal.

Le nouveau règlement intercommunal, régissant les activités et missions de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour, a été finalisé durant cette année et a été accepté par le Canton de Vaud ; il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Celui-ci prévoit notamment les changements suivants pour chacune des taxes perçues :

- résidences secondaires : le principal changement porte sur le tarif de la taxe (art. 12) ; il s'agit d'un montant forfaitaire annuel calculé sur la base du nombre de pièces du logement. Un montant plafond a été introduit. Il correspond à un logement de 7 pièces. Le forfait prévoit la perception de CHF 400.- par pièce ;

- taxe de séjour : le principal changement porte sur le tarif de la taxe pour les auberges de jeunesse et établissements similaires, ainsi que pour les places de camping, caravanning et bateaux dans les ports, qui passe de CHF 1.- par nuit et par personne à CHF 2.- par nuit et par personne.

### **Taxe de séjour communale**

Pour 2022, le nombre de nuitées annoncées pour Montreux se monte à quelque 500'000.

### **Fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des évènements montreusiens à la suite de la pandémie de COVID-19**

Pour rappel, le fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des évènements montreusiens à la suite de la pandémie de COVID-19 a été créé pour venir en aide aux institutions subventionnées par la Commune ou par des organismes intercommunaux, afin de garantir la pérennité du tissu économique et associatif montreusien, ainsi que celle de Montreux en tant que ville d'accueil de nombreuses manifestations de renommée nationale et internationale. Les institutions concernées par ce fonds sont particulièrement actives dans les domaines culturels, sportifs et associatifs.

Ce fonds a été alimenté pour un total de CHF 2'500'000.-, montant duquel il convient de retirer les subventions allouées par le Conseil communal, pour un total de CHF 110'000.-. Le solde réellement disponible en faveur du fonds s'élevait donc à CHF 2'390'000.-.

Les demandes adressées au fonds de relance pouvaient être de trois types :

- aide à la transformation ou à l'innovation ;
- participation au risque ;
- aide en cas d'annulation.

A ce jour, un total définitif de CHF 1'306'894.- a été libéré. Un solde de CHF 700'383.- reste engagé pour les dossiers qui doivent encore être clôturés. Le solde disponible s'élève à CHF 382'723.-.

### **Introduction des QR-factures**

Depuis le 30 juin 2020, il est possible de recevoir des QR-factures au lieu des bulletins de versement habituels. Les destinataires de factures en Suisse ont dû au préalable adapter leurs logiciels et leur matériel informatique au traitement et au paiement de QR-factures.

La QR-facture modernise le trafic suisse des paiements. Le 30 juin 2020, les premières QR-factures sont arrivées dans les boîtes aux lettres de leurs destinataires, à la place des bulletins de versement habituels. La QR-facture est reconnaissable à son Swiss QR Code. Ce dernier contient toutes les informations pertinentes pour un paiement pratique, automatique et efficace.

La Commune de Montreux, quant à elle, a effectué le passage au QR Code au printemps 2022.

# PATRIMOINE, SPORT ET URBANISME

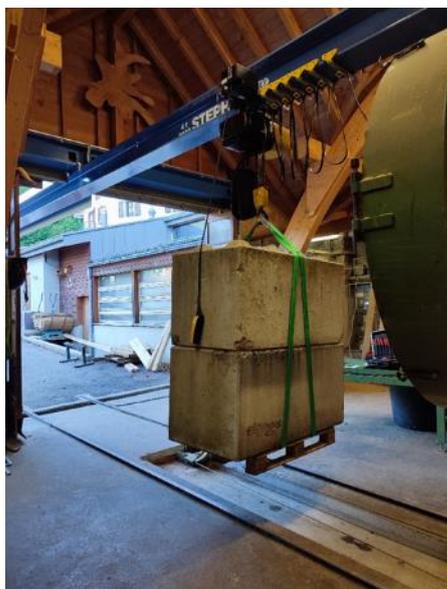
## Domaines et Bâtiments, Sport

### Bâtiments administratifs et publics

#### Études, projets, préavis, travaux d'entretien et achats divers

En plus des travaux relatifs à l'aménagement des locaux dans les différents bâtiments administratifs, de leur entretien courant et de celui des machines et du matériel, des divers petits achats de mobilier courant, ainsi que des nombreuses interventions ponctuelles effectuées par l'équipe d'entretien, des travaux de plus grande importance ont été entrepris, notamment :

- **Bâtiment administratif du service des espaces publics, à Chailly** : mise en conformité des installations électriques et du réseau informatique de la partie bureau ;
- **Scierie communale des Avants** : mise en service d'un nouveau palan, y compris la nouvelle structure y relative, doublage phonique entre l'installation de sciage et la salle de formation des apprentis, située à l'étage ;



*Scierie communale des Avants*



*Marché couvert de Montreux*

- **Marché couvert de Montreux** : réfection de deux tôles de parement assemblées par rivets à chaud, en façade ouest, et confection de cinq bâches neuves côté sud ;
- **Rue de la Corsaz 1, à Montreux** :
  - installation d'un système de feux de signalisation de fonctionnement des portes à sections du garage des pompiers ;
  - isolation et assainissement des murs de l'atelier des pompiers ;
- **Rue de la Corsaz 2-4-6** : installation d'un système de feux de signalisation de fonctionnement des portes à sections de la caserne des pompiers ;



*Rue de la Corsaz 2-4-6*

- **Musée de Montreux** : modernisation du système de détection incendie ;
- **Rural sis chemin de l'Oche-Thorens 6b, à Clarens** : pose d'une isolation thermique dans l'atelier de l'équipe d'entretien sis au rez ;
- **Bâtiment d'utilité publique du Vallon de Villard, à Chamby** : remplacement de la couverture Eternit sur un pan de toit, blindage au cuivre des larmiers ;



- **Cabane du télésiégi et abri de la dameuse « Les Prévondes »** : après avoir constaté d'importants problèmes structurels, ainsi qu'un vieillissement général, il a été décidé d'entreprendre une rénovation lourde du bâtiment ;



*Cabane avant rénovation*



*Cabane après rénovation*



*Cabane durant rénovation*



*Cabane après rénovation*

- **Cabane du téléski (arrivée) de Jaman** : réfection totale des quatre façades ;



*Cabane avant rénovation*



*Cabane après rénovation*

- **WC du Port du Basset** : réfection partielle de la canalisation d'eaux usées ;
- **WC publics** : interventions de dépannage et de remise en état, consécutives à des actes de vandalisme.

## **Bâtiments scolaires primaires et secondaires**

### **Études, projets, préavis, travaux d'entretien et achats divers**

En plus de l'entretien courant des bâtiments, des équipements, du mobilier, des machines et du matériel, de l'achat des produits de nettoyage, du contrôle des toitures, des réparations de stores et de vitres cassées, de la révision de l'ensemble du matériel des salles de gymnastique, ainsi que des nombreuses interventions ponctuelles effectuées par l'équipe d'entretien et de conciergerie du service, des travaux plus importants ont été entrepris :

- **Collège des Avants** :
  - réouverture de deux salles de classe et mise en conformité du bâtiment, pour accueillir des élèves ukrainiens ayant quitté leur pays en guerre ;

- travaux de sécurisation de la façade de la cour d'entrée extérieure ;



*Vue intérieure*



*Vue extérieure*

- **Collège de Chailly :**

- études, avant-projet, appel d'offres et exécution de l'ouvrage, concernant le problème structurel de l'arcade du collège ;



- salle de classe No 1 : installation de luminaires doubles et de canaux d'allèges ;

- **Collège de Chernex :** garderie « La Souricette » : réfection de la peinture de la salle de classe ;

- **Collège de Collonge** : salle de classe No 32 : réfection du parquet de la salle de gymnastique ;



- **Collège d'Etraz** :

- salle de classe No 13 et couloirs : réfection de la peinture aux murs, des radiateurs et des cadres des portes ;
- installation d'un système de sécurité électrique à clés dans les deux salles de couture ;
- remplacement de l'horloge-mère ;

- **Collège de Glion** :

- réfection avec goudronnage d'une surface de 260 m<sup>2</sup> de la cour de récréation ;



- remplacement des fenêtres, portes-fenêtres et stores de la salle de musique ;
- APEMS : réfection de la peinture aux murs, boiseries et cadres des portes ;
- **Collège de Montreux-Est** :
- réfection du parquet du centre de jeunes « Le Point » ;
- déménagement de la salle informatique de l'extension dans l'ancien bâtiment ;

- création d'une porte type SAS au sous-sol de l'ancien bâtiment, afin de protéger l'armoire du réseau informatique ;
- **Collège de Montreux-Ouest :**
  - salle de conférence RA02 : nouvelle installation de sonorisation (micros-cravates) ;
  - mise à l'enquête et obtention du permis de construire pour l'installation d'une salle en conteneurs ;



- **Collège Vernex :** salle de classe No 12 : réfection du linoléum ;
- **Collège Vinet :** toiture de l'ancien bâtiment : remplacement de barres à neige et remplacement des dauphins pour l'évacuation des eaux pluviales ;
- **Maison de Quartier Jaman 8 :** Centre de loisirs « La Virgule » : remplacement de trois drapeaux sur la toiture ;
- **Chalet Les Esserts, à Leysin :**
  - remplacement de 60 coussins, ainsi que des alèses de protection des lits par des matériaux classés dans la catégorie « difficilement inflammables » ;
  - remplacement de la machine à sécher le linge.

## Entretien des installations sportives et bains publics

### Études, projets, préavis, travaux d'entretien et achats divers

En plus de l'entretien courant des bâtiments, des machines et du matériel, ainsi que des nombreuses interventions ponctuelles effectuées par l'équipe d'entretien, des travaux plus importants ont été entrepris :

- **Salle omnisports du Pierrier, à Clarens :** création d'un couvert à vélos (30 places) sur le parvis de la salle, fermeture de la cage d'escalier ;



*Salle omnisports du Pierrier : Création d'un couvert à vélos (30 places)*



*Salle omnisports du Pierrier : fermeture de la cage d'escalier*

- **Piscine de la Maladaire, à Clarens** : finalisation du remplacement des clôtures extérieures (travaux effectués par étapes depuis 2020), réfection des sols de la cafétéria et du bureau du responsable des piscines, remplacement de la cuisine du personnel ;



*Piscine de la Maladaire : remplacement des clôtures*



*Piscine de la Maladaire : remplacement de la cuisine du personnel*

- **Stade Eugène Parlier, à Chailly** : abattage de 13 frênes communs atteints de chararose ;



*Zone d'abattage des frênes*



*Evacuation héliportée*

- **Stade de la Saussaz, à Montreux** : mise en place d'un nouveau système de ferme-porte ;
- **Abri du boulodrome, à Montreux** : mise en conformité AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), afin de permettre une exploitation de l'abri (location à des associations locales), avec une capacité maximale de 50 personnes.

## **Lieux de culte**

La Commune couvre les frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courant de douze lieux de culte reconnus comme institutions de droit public, conformément à la LREEDP (loi vaudoise sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public). Elle prend en charge l'entretien lourd nécessaire et s'occupe de la fourniture et de l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte.

## Études, projets, préavis, travaux d'entretien et achats divers

En plus de l'entretien courant des bâtiments, des travaux plus importants ont été entrepris :

### – **Temple de Clarens :**

- pose d'une gâche électrique et d'un tableau de commande pour l'ouverture et la fermeture automatique du Temple ;
- restauration des suspensions des marteaux du clocher ;
- révision générale du petit orgue du chœur ;



### – **Eglise catholique de Montreux :**

- pose de deux gâches électriques et tableaux de commande pour l'ouverture et la fermeture automatique des portes de l'église ;
- restauration et conservation des décors peints de la chapelle Notre Dame de Fatima ;



- remise en place du deuxième confessionnal, enlevé lors des travaux de réfection du revêtement du sol de la nef en 2012.

## Chalets et alpages

En plus de l'entretien courant des bâtiments, des machines et du matériel, de nombreuses interventions ponctuelles effectuées par l'équipe d'entretien, des travaux plus importants ont été entrepris pour l'amélioration structurelle des alpages communaux :

- **Chalet de « Les Pontets »** : à la suite d'une inspection de l'Office de la consommation (OFCO), il s'est avéré que certains locaux ne répondaient plus aux normes d'hygiène en vigueur, notamment la chambre à lait. Les travaux de mise en conformité ont été validés par l'OFCO en mai 2022 ;



*Chambre à lait avant rénovation*



*Chambre à lait après rénovation*

- **Chalet « Chessy »** : réfection d'une demi-toiture et des deux croupes en tavillons (préavis No 04/2022).



## Centre de Congrès et d'Exposition de Montreux

Le Centre de Congrès et d'Exposition de Montreux (CCE), conservant son activité jusqu'au début des travaux de sécurisation et de la mise à niveau prévus pour août 2023 (préavis No 02/2020), a fait l'objet, durant l'année 2022, de diverses études et travaux qui s'inscrivent, soit dans le cadre de mesures provisoires, soit en parallèle des travaux prévus dans le préavis No 02/2020.

Ci-dessous une liste non exhaustive d'interventions courantes et nécessaires à assurer un bon fonctionnement du bâtiment :

- sécurité des personnes : dans l'attente des travaux de rénovation du bâtiment, mise en place, pour chaque événement, des mesures de sécurité compensatoires définies et validées conjointement avec l'ECA ;
- études, par un bureau d'ingénieurs spécialisé, de l'origine des « craquements structurels » de la structure métallique du bâtiment B ;
- relevés, par un géomètre spécialisé, des altimétries exactes des tables élévatrices de l'Auditorium Stravinski, en vue de leurs prochains travaux de remise en état ;
- remplacement de l'éclairage (« relamping ») du Miles Davis Hall (MDH) au A3, y compris les foyers du A3 et A4 (technologie existante énergivore, réserve d'ampoules & luminaires épuisée) par des luminaires à technologie LED ;
- fourniture et installation de nouveaux drivers et convertisseurs DALI / DMX pour le pilotage des nouveaux luminaires LED du MDH et des foyers ;
- réfection d'une partie du carrelage cassé de l'escalier principal de l'Auditorium Stravinski (paliers B5, B6, B7 et B8) ;
- remplacement du vase d'expansion du réseau d'eau glacée MC3 ;
- création d'une nouvelle borne incendie selon les directives SIGE et SDIS ;
- remplacement des velux au B7 ;
- maintenance préventive usuelle comprenant la réalisation des opérations en lien avec les contrats d'entretiens : ascenseurs, transformateurs électriques, détection incendie, sonorisation, extinction automatique, sprinklage, éclairage de secours, pompes de chaud et froid, monobloc de ventilation, MCR (mesures-commandes-régulation), batterie d'éclairage de secours, curage des canalisations, etc. ;
- maintenance curative comprenant le remplacement de nombreuses vannes, servomoteurs et capteurs en fin de vie ou hors service, de vitrages cassés sur la verrière ;
- nettoyage des verrières et façades vitrées pour le Montreux Jazz Festival.

Il s'agit également de mentionner qu'un inventaire des études et des travaux nécessaires au raccordement du CCE au futur réseau thermique à distance MontCAD a été réalisé en 2022 avec un bureau d'ingénieurs spécialisés. Ces démarches visaient notamment à étudier les adaptations nécessaires du système de distribution du chaud à l'intérieur du bâtiment afin qu'il réponde aux nouvelles données techniques de MontCAD.

Une dernière part importante des activités a été d'accompagner les compléments d'études nécessaires à la bonne exécution des prochains travaux prévus dans le préavis No 02/2020. Il s'agissait, entre autres de la réalisation, puis de la validation avec l'exploitant de divers prototypes (connectiques électriques 220V/410V-IT sur les piliers A1-B1-B4), mais aussi de l'analyse des couleurs et matériaux choisis pour l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.

Enfin, diverses pré-études ont été menées afin d'élaborer le préavis No 24/2022 relatif au financement des frais du maître d'ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux.

## Installations techniques

### Études, projets, préavis, travaux d'entretien

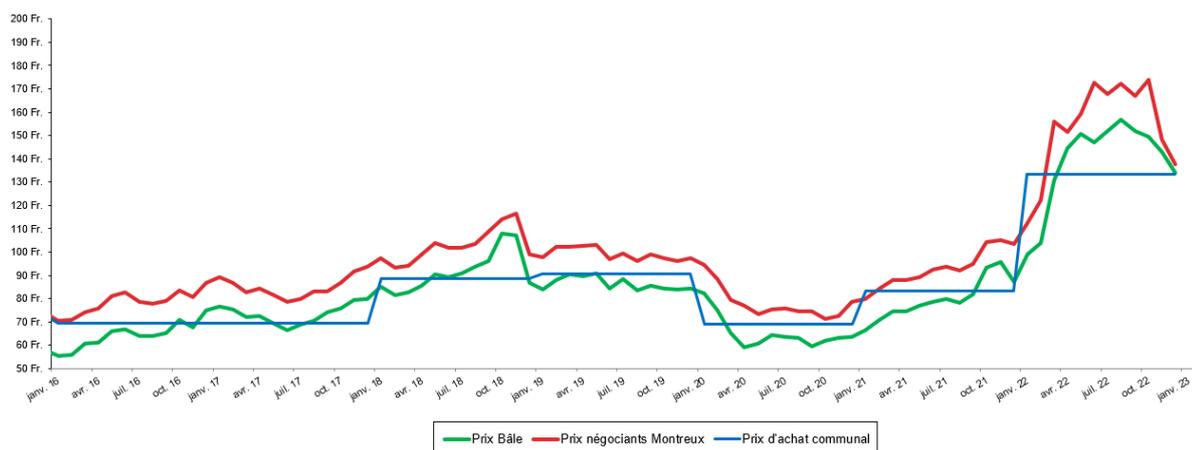
En plus du suivi des installations techniques et de leur entretien courant, du relevé systématique des consommations d'énergie et de l'établissement du bilan énergétique annuel des bâtiments communaux, la cellule énergie a également mené à bien les travaux suivants :

- l'assainissement de la chaudière des Villas Vaudrès 10 et Muraz 15 ;
- la révision de la citerne à mazout de 40 000 litres du collège Rambert ;
- les contrôles périodiques et, le cas échéant, les retouches de 23 installations électriques, conformément à l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT).

### Tarifs des énergies

Le prix d'achat des énergies a fortement augmenté en cours d'année.

Prix moyen mensuel du mazout aux 100 litres pour 2016 à 2022

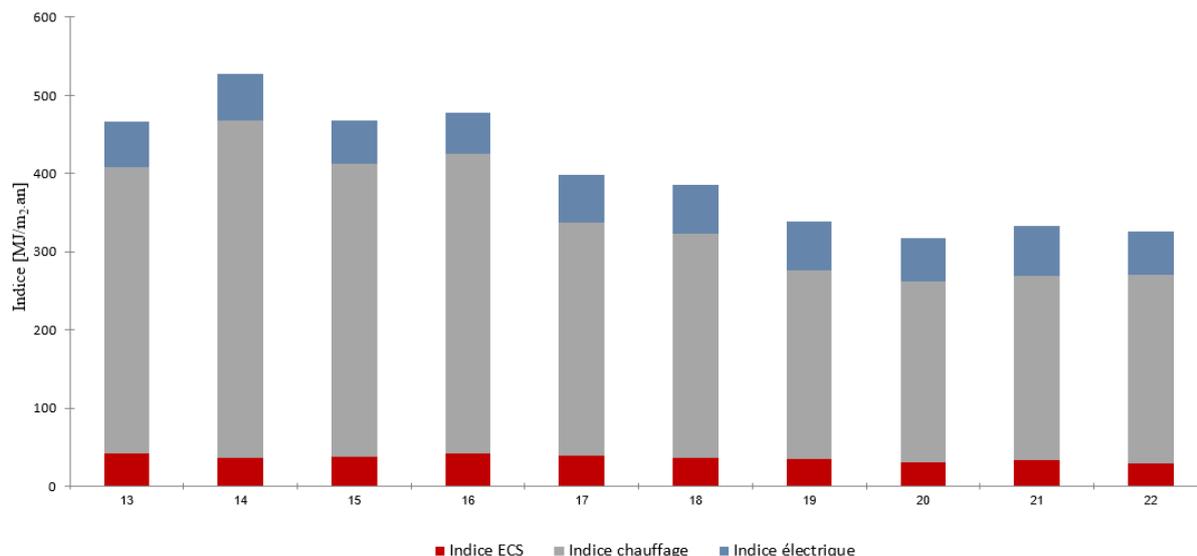


### Consommation d'énergie thermique

L'indice moyen de consommation représente la consommation d'énergie par unité de surface, en tenant compte des conditions climatiques. Cette valeur permet de définir l'efficacité énergétique moyenne des bâtiments communaux.

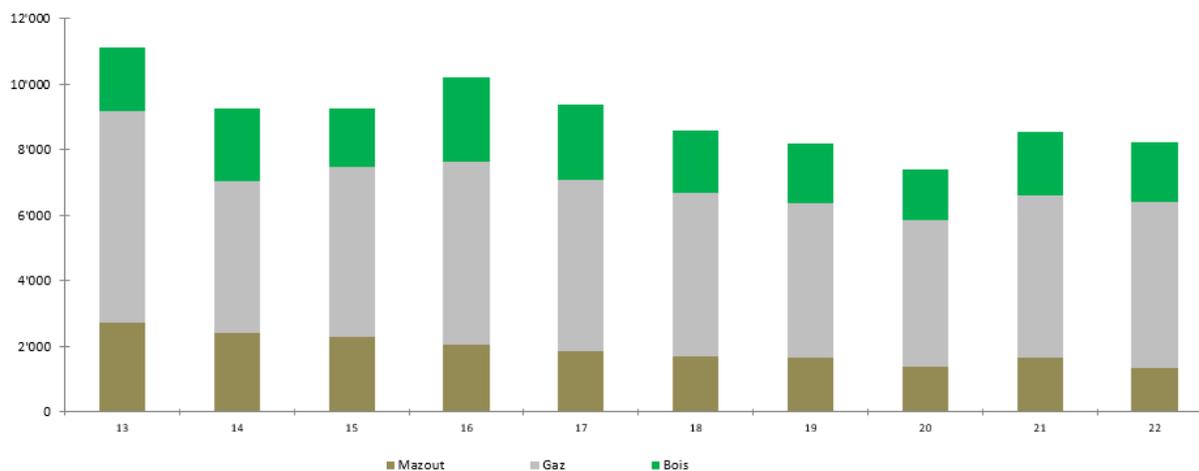
Cet indice est en diminution cette année. Cette tendance à la baisse est enregistrée depuis plusieurs années : elle est directement liée aux actions entreprises pour améliorer l'efficacité énergétique des installations et réduire la consommation. Les efforts constants déployés dans ce sens ont permis d'atteindre un résultat global très positif.

Indice moyen de consommation d'énergie par année civile



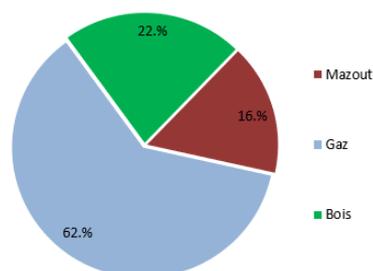
Cette année, une baisse de la consommation d'énergie pour le chauffage pour une saison de chauffe plus froide a été remarquée. Cela est dû à la bonne performance des installations thermiques des bâtiments communaux, qui ont su maintenir un bon niveau d'économie d'énergie. Il est à noter que cela n'a pas eu d'impact négatif sur l'indice énergétique, qui prend en compte les conditions climatiques.

Consommation d'énergie (kWh) par année civile



Les consommations d'énergie pour le chauffage sont réparties comme suit : 62 % de gaz, 22 % de bois et 16 % de mazout.

Répartition des vecteurs énergétiques pour la chaleur pour l'année 2022



## Vignes communales

Après un débourrement en retard de deux jours sur la moyenne décennale, la vigne a bénéficié de conditions extrêmement sèches - et souvent caniculaires - tout au long de la saison. Hormis une période de la fin 2021, tous les mois ont été en déficit hydrique. Il en a résulté l'apparition de symptômes de sécheresse très tôt dans la saison. Cette situation n'avait encore jamais été observée avec une telle intensité.

Si les ceps de plus de sept ans, bien enracinés, ont relativement bien résisté à la sécheresse grâce à une gestion de l'herbe rigoureuse, les souches plus jeunes ont souvent dû être déchargées en raison d'un blocage de maturation (vignes enferrées).

La lutte phytosanitaire a nécessité sept interventions, principalement en raison d'une pression accrue de l'oïdium, alors que le mildiou n'a montré que très peu de symptômes.

Le retour de quelques pluies bienvenues avant les vendanges a permis aux grains de gonfler correctement et de parfaire leur maturation. Les vendanges ont débuté le 16 septembre et se sont terminées le 3 octobre.

Les quotas de production pour les cépages rouges de 900 gr./m<sup>2</sup> sont restés identiques aux années précédentes, alors que ceux du chasselas ont été augmentés de 150 gr./m<sup>2</sup>, respectivement à 1,150 kg/m<sup>2</sup>.

Cépage	Poids	Sondage moyen
Gamay	3'600 kg	92,29° Oe
Garanoir	738 kg	94,00° Oe
Merlot	1'170 kg	100,27° Oe
Cabernet Franc	450 kg	97,00° Oe
Diolinoir	360 kg	90,00° Oe
Chasselas en Rouvenaulaz	3'738 kg	72,06° Oe
Chasselas Es Ruffinel	8'471 kg	74,79° Oe

Concernant la flavescence dorée, il convient de noter que, depuis 2017, il n'y a eu aucune atteinte de ceps dans les vignobles communaux d'Es Ruffinel et Rouvenaulaz ; mais ces vignobles demeurent intégrés dans le périmètre de lutte, en raison de la découverte de nouvelles souches à la Tour-de-Peilz.

## Terrains et bâtiments locatifs

Quatre régies immobilières se partagent le portefeuille communal d'immeubles locatifs.

Les logements de service, locations particulières, parcelles, chalets et chalets d'alpage sont gérés directement par le service des domaines et bâtiments, sport.

## Travaux, entretien et divers

En plus de l'entretien courant des bâtiments, des machines et du matériel, ainsi que des nombreuses interventions ponctuelles effectuées par l'équipe d'entretien, des travaux de plus grande importance ont été entrepris, notamment :

- **Immeuble locatif sis avenue des Planches 4, à Montreux** : réfection des peintures d'un appartement ;
- **Immeuble locatif sis rue du Pont 34b, à Montreux** :
  - rafraîchissement de la peinture de deux appartements de 4,5 pièces, en vue de leur relocation ;
  - participation communale à l'aménagement des nouveaux bureaux du Théâtre Montreux Riviera au rez-de-chaussée de l'immeuble ;
  - remplacement des canalisations d'eaux usées de l'ensemble du bâtiment et réalisation d'une nouvelle arrivée d'eau.



*Nouveaux bureaux et buvette du Théâtre Montreux Riviera*

- **Villa locative La Saussaz 15, à Chailly** : réfection partielle de l'avant-toit en façade Sud ;
- **Chemin de l'Oche-Thorens 6a, à Clarens** : réfection de la peinture de la cage d'escalier et des volets ;
- **Chalet « Béviaux – La Gentiane »** : remplacement de la toiture en « vertuile » par des tavillons, réfection des quatre façades en tavillons, consolidation de la charpente (préavis No 04/2022).



## Locations

**Chalet des Esserts, à Leysin** : pour l'année 2022, un total de 3'608 (1'156) nuitées a été recensé, dont 2'794 (654) pour les écoles et l'animation jeunesse de Montreux.

**Ancienne cabane de Bretaye** : pour l'année 2022, un total de 1'257 nuitées a été recensé, dont 322 pour les écoles de Montreux ;

**Refuge des Grésalleys** : le refuge a été loué à 16 (5) reprises.

**Périmètre « Place du Marché, Marché couvert et zones alentour »** : 28 (18) manifestations s'y sont déroulées.

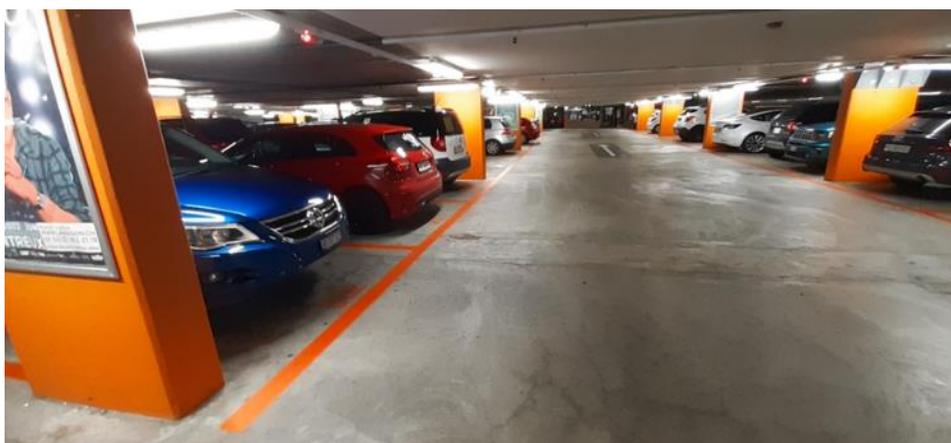
## **Parking du Marché, Parking Donner et gestion de parkings en ouvrage**

### **Études, projets, préavis, travaux d'entretien et achats divers**

Outre les travaux d'entretien courant et diverses remises en état à la suite d'actes de malveillance, des travaux plus importants ont été entrepris :

#### – **Parking du Marché-Forum :**

- nouvelle campagne de réparation localisée des défauts des dalles du parking, par piquage, traitement des fers et application d'un mortier en résine ;
- réfection des marquages et de la signalétique au sol de l'ensemble du parking, prévus dans le préavis No 12/2019.



## **Exploitation**

La gestion centralisée du parking Marché-Forum, du parking Donner, du parking Belmont et du parking de la Gare, se poursuit à la satisfaction de toutes les parties concernées.

#### – **Parking du Marché-Forum**

Le total des entrées horaires, des cartes à prépaiement et des abonnements annuels est de 675'265 (634'523) entrées.

La recette annuelle du parking se monte à CHF 1'537'500.- (CHF 1'450'229.-), résultant du cumul des entrées horaires et des abonnements.

La part des paiements par carte de crédit des recettes horaires est de 48 % (46 %). Les frais d'encaissement des paiements par carte de crédit s'élèvent à CHF 29'152.- (CHF 19'181.-).

Les encaissements en euros représentent un montant total de CHF 8'995.- (CHF 7'169.-).

## – **Actions publicitaires et promotionnelles**

La location des emplacements publicitaires a rapporté CHF 31'350.- (CHF 44'500.-). Le total des montants perçus par carte à prépaiement est de CHF 73'134.- (CHF 71'127.-).

## – **Parking Donner**

Le total des entrées horaires et des abonnements annuels de la partie publique de 62 places est de 13'823 (14'663) entrées.

Le revenu total de la zone publique atteint CHF 113'601.- (CHF 122'820.-).

## **Forêts**

Les évènements climatiques problématiques pour la forêt se succèdent. Après les dégâts dus aux intempéries de l'année précédente, c'est une nouvelle sécheresse qui a marqué l'année 2022. Ces évènements à répétition se traduisent par une fragilisation de certains peuplements forestiers. Il s'en est suivi des attaques de bostryches sur les forêts d'épicéas et le dépérissement de certains arbres par manque d'eau. Les changements climatiques s'observent aussi par l'installation progressive de plantes indésirables en forêts. Maintenant déjà, ces changements impliquent, dans la composition des futures forêts, le choix d'autres essences forestières.

Les chantiers forestiers planifiés ont permis d'apporter des soins aux forêts protectrices de la commune selon le rythme habituel, mais en dessous de ce qui devrait être effectué selon le plan de gestion.

Cette année, un inventaire par échantillonnage des forêts de la commune a été entrepris sous la surveillance et le financement du Canton. Cet inventaire, réalisé tous les dix ans, permet de suivre l'évolution des forêts et sert de base pour l'établissement du prochain plan de gestion.

Les études relatives aux travaux à entreprendre aux Verraux sont passées à une phase de planification. Il s'agit d'un important projet du point de vue de la sécurité par rapport aux dangers naturels : les travaux devront préserver, à long terme, la ville de Montreux d'une catastrophe analogue à celle survenue dans les années 1930.

Différents préavis ont été achevés cette année. Il s'agit des préavis suivants :

- entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants (préavis No 39/2016) ;
- actions de biodiversité en forêt (préavis No 10/2019) ;
- réalisation d'améliorations de la desserte forestière (préavis No 11/2019).

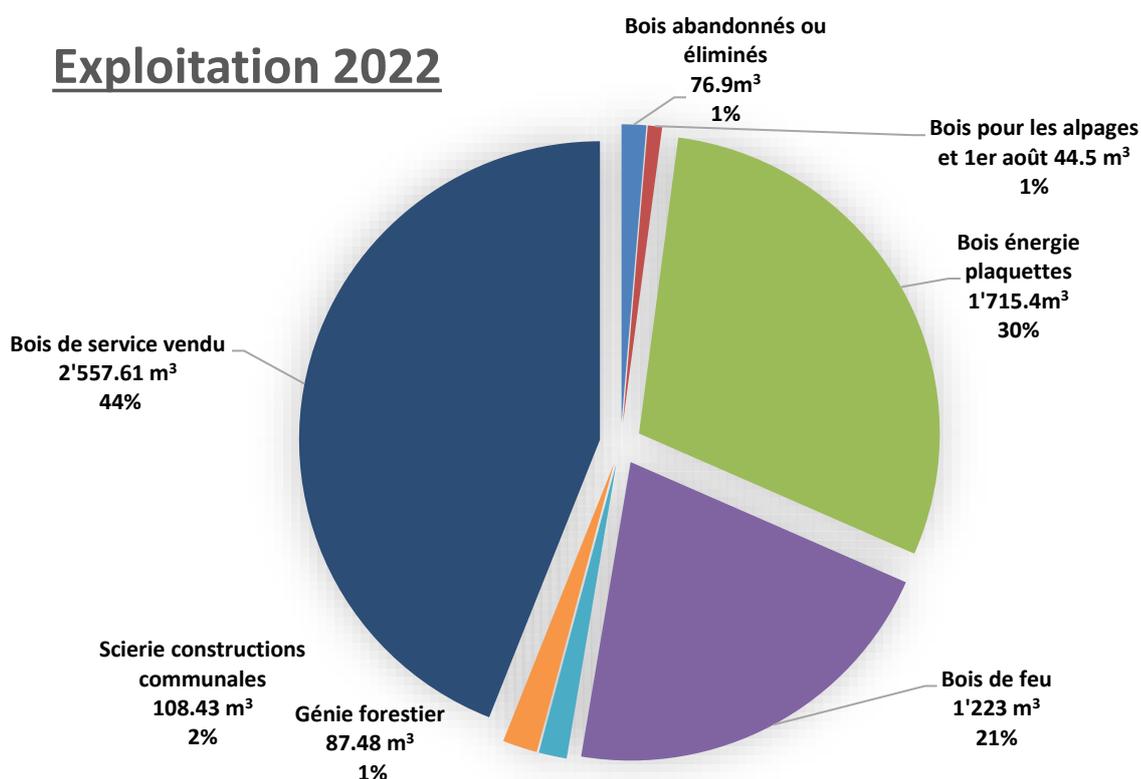
Le joli refuge de la Goille aux Cerfs a été entièrement reconstruit.



## Exploitation des bois

Les chantiers forestiers de l'année 2022 ont permis l'exploitation de 5'813.32 (5'851.50) m<sup>3</sup> de bois. 76.9 m<sup>3</sup> exploités ont été laissés en forêt.

Le détail de la récolte de bois est représenté par le graphique ci-dessous :



## Soins aux jeunes forêts

Les soins apportés aux toutes jeunes forêts se sont poursuivis. Ces travaux ne génèrent aucun produit, mais sont nécessaires afin de structurer le mélange des essences forestières pour les forêts d'avenir. Ces travaux sont indispensables au vu des changements climatiques en cours. Ils sont soutenus financièrement par le Canton et la Confédération. Ce sont ainsi 15 (14.84) ha qui ont été traités.

## Biodiversité en forêt

Une intervention pour de la création d'un pâturage boisé a eu lieu à Soladier. Il s'agit de réaliser une structure visant un « pâturage boisé » ; ce projet est financé en partie par le Canton. Cela a permis de créer une structure qui prend en compte les besoins de l'agriculture et de la forêt. Il s'agit également de créer des micro-habitats pour la petite faune, de rajeunir la partie forestière et de laisser du bois mort. Une convention avec l'amodiatrice du pâturage a été signée.

Un « arbre-habitat » (arbre vivant ou mort sur pied qui porte des dendromicrohabitats pour des espèces spécialisées) a également été identifié. Cet arbre est destiné à suivre son cycle de vie jusqu'au bout. Cet arbre, annoncé au canton, est cartographié et financé.



## Mesures actives de protection de la nature

- Les forêts communales sont gérées de manière durable. Leurs produits ont été certifiés selon les directives du Forest Stewardship Council (FSC) et du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ;
- label COBS (certificat d'origine bois suisse) ;
- audit pour le renouvellement de la certification a été effectué à satisfaction de l'auditeur ;
- convention « entreprise partenaire du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut » pour la scierie des Avants ;
- utilisation d'un carburant ménageant l'environnement et les utilisateurs, ainsi que l'utilisation d'huile biodégradable (colza) dans les tronçonneuses (transition vers un parc de débroussailleuses électriques) ;
- sylviculture douce, proche de la nature et hors période de nidification, en particulier dans la région du Folly-Molard (surfaces travaillées en augmentation) ;
- abandon d'une proportion de bois mort dans les forêts pour améliorer la biodiversité, conformément aux directives de la Confédération ;

- maintien d'arbres morts debout dans les endroits non accessibles (sécurité) ;
- mesures de lutte contre la Grande Berce du Caucase (plante envahissante et dangereuse pour l'homme).

## Détails d'utilisation du bois

### Bois de service

Le bois de qualité service (bois de construction destiné aux scieries suisses) représente 2'753.52 (2'335) m<sup>3</sup>. Ces bois sont principalement des résineux.

De ce volume, 2'557.61 (1'424) m<sup>3</sup> sont commercialisés par la coopérative « La Forestière » et ont été vendus sur le marché. 108.43 (548) m<sup>3</sup> ont été gardés pour les besoins de différents projets communaux et 87.48 (363) m<sup>3</sup> ont été utilisés pour les différents chantiers de stabilité routière à la suite des intempéries (caissons de bois).

### Plaquettes « bois énergie »

1'715.40 (1'420) m<sup>3</sup> de bois ont été transformés en plaquettes de bois, stockées sous les hangars des Avants, de Rennaz et aux Fourches. Ce volume transformé représente 4'288.50 (3'550) m<sup>3</sup>/pl.

Les plaquettes de bois produites ont été utilisées de la manière suivante :

– Karmalabois	2'604 m <sup>3</sup> /pl	(2'875)
– Voirie	396 m <sup>3</sup> /pl	(399)
– Clinique de Sonloup	723 m <sup>3</sup> /pl	(825)
– Divers, ventes	<u>294 m<sup>3</sup>/pl</u>	(432)
<b>Total</b>	<b><u>4'017 m<sup>3</sup>/pl</u></b>	<b>(4'531)</b>

La consommation est en diminution par rapport à l'année précédente. Ceci est dû aux températures clémentes de l'année.

### Bûches « bois énergie »

1'223 (829) m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés en forêt. 814 (590) m<sup>3</sup> ont été utilisés pour constituer le stock de bois en bûches, soit 1'163 (842) stères. Le solde, soit 281 (240) m<sup>3</sup>, a été vendu en bois de feu long. 128 m<sup>3</sup> ont servi à reconstituer le stock de bois en bûches.

Ce bois a été vendu aux différents clients de la Commune achetant du bois de feu de cheminée.

Le stock de bois de feu a été épuisé au mois de septembre à cause de la demande extraordinaire de l'année 2022, à la suite des difficultés d'approvisionnement énergétique de la population. Il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes.

### Scierie et projets communaux

La scierie communale a scié 213.08 (380) m<sup>3</sup>, dont 41.19 (45) m<sup>3</sup> pour des privés. Les besoins communaux se répartissent entre les différents projets de constructions en bois et les besoins courants pour les renvois d'eau, les alpages ou la voirie. A noter que la scierie a dû fermer au printemps, le temps de mettre le palan en conformité.

## **Divers**

Le bois pour les chalets d'alpage, la fabrication des piquets de clôtures, ainsi que le bois de feu pour le 1<sup>er</sup> août représentent 44.55 (78) m<sup>3</sup>.

Un volume de bois bostryché estimé à 77 (75) m<sup>3</sup> a été abandonné en forêt, car invendable sur le marché du bois complètement saturé. Conformément aux directives du Canton pour une sylviculture proche de la nature, des arbres secs sur pied ou renversés restent en forêt pour favoriser la biodiversité, pour autant qu'ils ne posent pas un problème de sécurité le long des routes ou chemins pédestres.

Signalons également que 20 (5) m<sup>3</sup> de branches de sapin ont été utilisés pour la décoration des quais et la couverture hivernale des cultures et des tombes.

45 (78) sapins de Noël ont été livrés dans les églises, écoles, lieux publics, villages et manifestations.

## **Génie forestier, chemins pédestres et forestiers, sentiers touristiques / travaux pour autres services**

La mise en œuvre du préavis concernant les dessertes forestières s'est traduit par la création de différentes places à bois dans la région du Cubly, ainsi qu'aux Grésalleys, et par la remise en état de la piste Grésalleys-Paccot et des routes aux Béviaux.

Comme chaque année, différents travaux d'entretien ont occupé la section forêts :

- entretien, fauchage, balisage de 80 kilomètres de chemins pédestres ;
- remise en état du sentier des Narcisses et du chemin des Planches, secteur Chessy ;
- entretien de la transversale des Verraux et du chemin des 5000 ;
- travaux d'abattage d'arbres en zone urbaine pour la section des espaces verts ;
- divers chantiers en collaboration avec les autres services.

## **Office du sport et des installations sportives**

### **Relations avec les partenaires sportifs**

Au 31 décembre, la Commune comptait 69 clubs sportifs officiellement reconnus, sans compter les associations organisatrices d'événements. La Municipalité a organisé le 17 mai la rencontre annuelle des sociétés sportives de Montreux. Cette séance, qui a réuni 38 associations, a pour but d'offrir un espace de discussion, de trouver des partenariats, de mieux se connaître et d'étudier les propositions et demandes des clubs.

Dans le cadre du tournoi de tennis international pour femmes Elle Spirit Open, la Municipalité a organisé le 7 septembre une soirée à l'intention des responsables des institutions sportives de Montreux, afin de favoriser un rapprochement entre les sociétés sportives et développer des nouvelles synergies. Cet événement a permis à 65 personnes de dialoguer avec les Autorités et de renforcer les liens entre clubs.

## Activités et manifestations organisées par la Commune

Organisée le 5 mai et malgré la pluie, la 13<sup>e</sup> édition de l'action La Suisse bouge a réuni 584 participants, qui se sont élancés sur le parcours d'environ 5 km (qui propose un aller-retour entre la Place du Marché et le Pierrier) ; cela totalise 730 heures d'activité réalisées et 2'920 km parcourus.

Du mois de mai au mois de septembre, la Commune a proposé, chaque semaine, des cours gratuits de sport pour la population. Il s'agit notamment du concept d'Urban Training (fitness en plein air), de Zumba et de yoga. Au final, ces activités ont totalisé 1'863 personnes lors des 84 cours. Relevons que des professeures bénévoles de la région ont proposé avec succès des cours gratuits de yoga en plein air durant onze dimanches de fin juin à début septembre à Territet sous l'appellation Yoga Côté Lac.

Le Montreux Morning Run a permis aux personnes qui pratiquent la marche ou la course à pied de se réunir les premiers mercredis des mois de mai à octobre (174 personnes). De son côté, le Montreux Morning Swim a pu être organisé durant les mois de mars et avril puis novembre et décembre (116 personnes). Ces activités ont pour but de promouvoir l'activité physique auprès de la population et se déroulent à 6 heures du matin pour se terminer avec un petit-déjeuner en commun.

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, Montreux a mis sur pied un programme d'Open Sport. Il consiste en l'ouverture de deux salles de gymnastique, le dimanche de 14 h 00 à 18 h 00, durant les mois de novembre à avril. Les activités sont destinées aux jeunes de 10 à 18 ans et sont encadrées par deux moniteurs par salle. Relevons qu'une salle est réservée durant 2 heures pour des disciplines destinées prioritairement aux filles.

En collaboration avec le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse, une participation au programme *ça bouge chez toi* a été mise sur pied. Ainsi, des activités sportives ont été proposées lors de toutes les vacances scolaires.

La 4<sup>e</sup> édition du Forum Sport & Communes s'est tenue le 28 septembre à la salle Omnisports du Pierrier. À cette occasion, la centaine de personnes présentes a pu écouter, s'exprimer et échanger sur la thématique de « la place des femmes dans le sport » qui a été commentée selon différents angles par les cinq auteurs de présentations.

Les activités du sport scolaire facultatif (SSF) sont réparties sur trois périodes. Les mois de janvier et février sont réservés aux sports de glisse, avec le ski et le snowboard aux Rochers-de-Naye, aux Mosses et aux Diablerets. Entre les mois de mars à juin, puis de septembre à décembre, l'offre est très éclectique : athlétisme, arts martiaux, danse, escalade, sports de balles, sports à roulettes, natation ou encore VTT.

Période	Nombre d'activités proposées	Nombres d'élèves inscrits
Hiver	7	409
Printemps	24	408
Automne	28	439
<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>1'256</b>

## **Manifestations soutenues par la Commune**

La Commune apporte son soutien financier et logistique à plusieurs dizaines de manifestations sportives de Montreux et de sa région. Pour l'année 2022, les sollicitations ont concerné plus particulièrement des courses de ski, des tournois de football, du sport de raquettes, de l'escrime, du scrabble, de la pétanque, du rink-hockey, des arts martiaux, du tir, du basketball, des manifestations nautiques, de sauvetage, des courses cyclistes et courses à pied, des triatlons, des concours de gymnastique, des meetings de natation, des compétitions de parapentes ou encore de l'hippisme. Les infrastructures des sites de la Maladaire, de la Saussaz et du Pierrier expliquent ce dynamisme. Parmi tous ces événements, citons notamment les championnats vaudois de judo, de natation, d'athlétisme ainsi que les championnats suisses de gymnastique artistique et de wakeboard, sans oublier le Bukolik Festival, le Cyclocross de la Riviera. Les autres manifestations sportives d'envergure organisées en 2022 à Montreux ayant bénéficié d'un soutien financier de la Commune sont citées ci-après.

La 19<sup>e</sup> édition des finales de la Swiss Basketball League Cup a été organisée pour la 14<sup>e</sup> année consécutive à la salle Omnisports du Pierrier les 29 et 30 janvier. La compétition a pu, à nouveau, accueillir des spectateurs (environ 3'000 personnes) et a également été suivie en direct au travers de plusieurs canaux comme la télévision, Internet ou réseaux sociaux. En plus des demi-finales et des finales femmes et hommes, les organisateurs ont mis sur pied un important tournoi pour les juniors.

Pour la quatrième année, la salle Omnisports du Pierrier a accueilli les meilleurs joueuses et joueurs de tennis de table d'Europe dans le cadre de l'Europe Top 16 Cup Montreux. Plus de 1'500 personnes sont venues assister aux prouesses des « pongistes » les 26 et 27 février. Cette manifestation a bénéficié d'une belle couverture médiatique à l'étranger et peut compter sur le soutien important de sponsors internationaux.

L'athlétisme et la course à pied ont particulièrement été mis en valeur avec de nombreuses manifestations. Organisée le 3 juillet, la 40<sup>e</sup> édition de la Course Montreux – Les Rochers-de-Naye a comptabilisé 676 participants au départ de Montreux ou de Caux, dans les catégories de course à pied ou de marche avec, pour objectif, de rejoindre le sommet des Rochers-de-Naye. Le Montreux Trail Festival a proposé 7 courses aux 1'300 participants, allant de la course pour les enfants à la course la plus longue de plus de 110 km avec même une nouveauté qui proposait une traversée de la Suisse (« Crossing Switzerland ») sur le tracé de la Via Alpina qui relie Vaduz à Montreux. La Run Mate (les 24 et 25 septembre) s'est associée à Montreux pour son nouveau site de départ et d'arrivée. Cette épreuve populaire propose de réaliser le tour du Lac Léman en courant sur 240 km. Au final 180 équipes, composées de 5 à 9 personnes, se sont succédé, au long des 28 points relais, pour mener à bien ce défi.

Pour la sixième année, les courts de Territet et le Montreux Tennis Club ont renoué avec leur passé prestigieux, en accueillant deux tournois internationaux de tennis. Tout d'abord, le Montreux Junior Open, une épreuve pour les jeunes filles et garçons âgés de moins de 14 ans qui s'est tenue en juin. Réservé aux femmes, le tournoi Elle Spirit Open a proposé une édition à nouveau très relevée avec des joueuses de haut niveau du 3 au 11 septembre, le tout avec un accès gratuit.

## **Subventions et soutien**

En plus des subventions précitées aux manifestations sportives, la Commune a également soutenu la pratique d'une activité sportive par les subsides ci-après.

Le Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a pu attribuer un soutien financier aux 29 sociétés montreusiennes qui forment des juniors. Une somme de CHF 7.-/habitant a été versée au SAI, pour un montant total de CHF 182'084.-. Le Fonds intercommunal a versé de son côté CHF 64.50 par jeune sportif montreusien (2'729 juniors), pour un montant total de CHF 176'020.- Un subside communal représentant un montant identique à celui du subside intercommunal a pu également être accordé aux sociétés sportives montreusiennes.

Le soutien aux clubs visant à promouvoir les formations dispensées par Jeunesse & Sport auprès des moniteurs des clubs a pu être maintenu. Cette mesure vise à accroître le niveau de formation des entraîneurs tout en permettant aux associations de recevoir davantage de subsides (versés par la Confédération). Au final, vingt clubs, totalisant 104 moniteurs, ont reçu un montant de CHF 200.- par entraîneur dont la formation est valide (sur la base d'un moniteur subventionné pour douze jeunes de 5 à 20 ans).

La Commune a également soutenu plusieurs associations en faveur de l'entretien de leurs installations sportives. Il s'agit notamment des téléskis (Prévondes, Caux, Jaman et Rochers-de-Naye), de la piste de luge des Avants, de la patinoire naturelle de Caux, du snowpark d'Orgevaux, des courts de tennis à Territet (Montreux Tennis Club), du Boulodrome de Montreux, de la via ferrata des Rochers-de-Naye ou encore du skatepark. Certains clubs ont également bénéficié d'un soutien dans le cadre d'achat de matériel ou ont profité de la mise à disposition du minibus communal qui est proposé aux associations montreusiennes pour un tarif préférentiel de CHF 100.- par jour et qui a été utilisé à 79 reprises. Les services communaux ont également utilisé ce véhicule, principalement lors de séances ou visites à l'extérieur de la Commune.

Reconnaissant les bienfaits de la pratique d'une activité sportive et le contexte financier parfois difficile auquel les sportifs et les parents doivent faire face, la Municipalité a réaffirmé son soutien en attribuant des subventions en faveur de la pratique d'une activité sportive. Ainsi, soixante jeunes ont reçu une participation financière de la Commune, afin de payer une partie de la cotisation de membre d'un club sportif local.

Afin de favoriser la pratique du ski ou du snowboard chez les jeunes, des forfaits de ski à un tarif préférentiel sont proposés pour les apprentis et étudiants et 283 enfants ont profité de la subvention de CHF 100.- octroyée par la Commune lors de l'achat de l'abonnement de ski « Magic Pass ». Dans le même but, la Commune dispose d'un stock de matériel de sport d'hiver, qu'elle loue à des tarifs préférentiels aux écoliers de Montreux. Au final, 601 élèves ont bénéficié d'une mise à disposition de matériel à la saison, soit 373 par le biais du matériel communal et 228 au travers d'un subventionnement de la location auprès de l'un des deux magasins de sport de Montreux. Ces chiffres ne comprennent pas le matériel mis à disposition des élèves uniquement lors des activités scolaires (environ 500 élèves équipés).

## **Exploitation des installations sportives**

L'office du sport et des installations sportives gère l'exploitation des onze salles de gymnastique, des quatre salles de rythmique, des terrains de football de Chailly et de la Saussaz, du stade d'athlétisme de la Saussaz, de la salle Omnisports du Pierrier, de la piscine de la Maladaire, des Bains de Clarens, de la piscine de La Foge, et des différentes installations sportives communales en libre accès.

La piscine de la Maladaire a totalisé 157'268 entrées, malgré l'exigence du certificat Covid, lors des premiers mois de l'année. Dès le 4 mai, une ouverture anticipée à 06 h 30 au lieu de 08 h 00 a été proposée au public le mercredi matin. Cette mesure a rencontré un accueil très positif puisque 1'297 personnes en ont profité durant les mois de mai à décembre. Les Bains de Clarens et la piscine de la Foge ont été exploités du 4 juin au 28 août avec une forte fréquentation, à mettre en lien avec la météo très favorable (pas de décompte des entrées puisque l'accès y est gratuit).

Le domaine skiable a totalisé 7'205 journées au cours de la quinzaine de semaines d'ouverture ; soit 4'473 journées générées par le Magic Pass, 2'420 cartes journalières dont 649 pour les sorties du SSF (aucune activité des Ecoles de Montreux sur le domaine communal) et, finalement, 312 jours issus des abonnements de saison. La nouveauté de la saison résidait dans la réalisation d'un jardin des neiges à Haut-de-Caux en remplacement du télésiège, qui ne pouvait plus être exploité en raison de sa vétusté. Au final, plus de 500 enfants ont profité de cet espace gratuit, soit de manière autonome en ski ou en luge, soit dans le cadre des activités du sport scolaire facultatif ou des cours de l'Ecole Suisse de Ski.

Le complexe sportif de la Saussaz connaît toujours une forte occupation. Parmi les principaux utilisateurs de ces installations, relevons notamment les établissements scolaires de Montreux, le SSF de Montreux, l'école professionnelle de Montreux, les écoles privées, les clubs d'athlétisme (4), de football (5), de triathlon (1) ou encore de football américain (1) et rugby (1). Des horaires publics d'utilisation de la piste d'athlétisme et de l'un des terrains de football sont proposés à la population tout comme les vestiaires accessibles tous les jours. Un pumptrack<sup>3</sup> mobile a été installé durant tout le mois de mai sur le parvis du complexe sportif, dans le cadre de l'action cantonale « 2022 l'année du vélo ».

La patinoire synthétique a été installée pour la deuxième année sur le terrain multisports du collège de Vinet à Clarens. Exploitée durant les mois de janvier et février, cet espace de glisse a pu compter sur la présence de 1'364 personnes, dont 595 élèves issus de 37 classes.

## Énergie

### Fonds pour l'énergie et la durabilité

Depuis la séance du 22 juin 2022 du Conseil communal montreusien, le fonds pour le développement durable a changé de dénomination pour s'appeler dorénavant : « Fonds pour l'énergie et la durabilité (FED) ». Cette décision du Conseil entérine aussi l'augmentation de la taxe affectée qui touche la consommation d'électricité et qui alimente financièrement le Fonds. Cette taxe est passée de 0,2 ct/kWh à 0,5 ct/kWh consommé sur le territoire communal. La Municipalité sera en charge de définir le montant de la taxe, en fonction des capacités financières du Fonds et des demandes d'aides financières, jusqu'à un maximum de 0,8 ct/kWh.

En 2022, la population a à nouveau fortement sollicité le Fonds, puisque celui-ci a enregistré 263 demandes de subventions, pour un total de CHF 420'264.65. C'est le deuxième plus haut total enregistré depuis la création du Fonds, le premier datant de 2020 (368 dossiers pour un montant de CHF 462'000.-). A noter que, pour la première fois, ce sont les installations de panneaux photovoltaïques qui tiennent le haut de la liste avec 54 demandes, celles-ci totalisant un montant de CHF 168'434.75 pour une puissance prévue de 554.5 kWc.

La hausse de la taxe n'a pas immédiatement résorbé le déficit du Fonds et il faudra donc attendre la fin du premier semestre 2023 pour que la hausse de la taxe permette de financer tous les soutiens.

### La Fourmilière évolue !

Lancée à la fin 2018, la Fourmilière est une plateforme interactive et participative mise au service de la population. Son but est de développer un réseau de citoyens engagés dans la durabilité et elle invite à découvrir, échanger et partager des expériences, astuces et bonnes adresses.

---

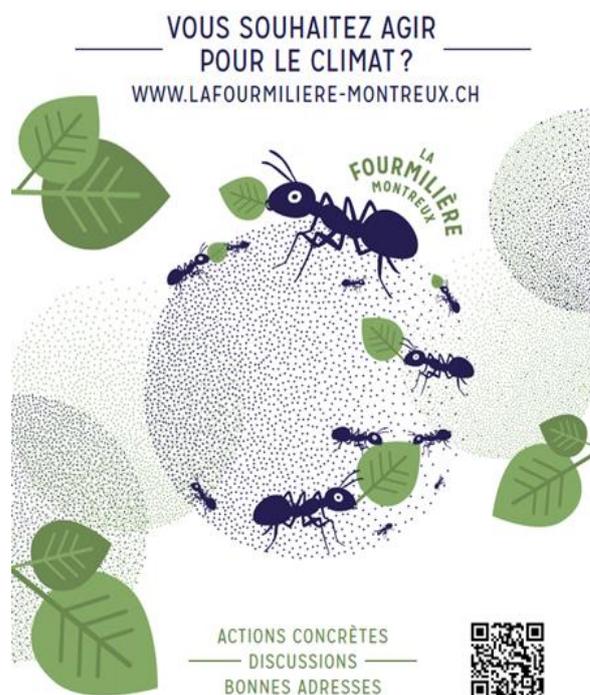
<sup>3</sup> circuit qui présente des ondulations et des virages relevés et parcouru par tous les engins non motorisés.

En 2022, après un peu plus de trois ans depuis son lancement, la Fourmilière s'est renouvelée sur plusieurs aspects :

- une partie du contenu de la Fourmilière, soit 5 actions, 4 services ou bonnes adresses et 3 discussions lancées par des citoyens est maintenant en libre accès, sans obligation de créer un compte. Pour voir l'entier du contenu de la plateforme, une inscription reste toutefois nécessaire ;
- les thèmes des actions ont été adaptés et modifiés, pour correspondre aux 17 objectifs de développement durable ;
- une barre de recherche est maintenant disponible pour y chercher du contenu par mots-clés et non plus uniquement par thème.

La Fourmilière à la fin 2022 c'est :

- 2'400 participants inscrits sur la plateforme ;
- 6'507 actions engagées et mises en œuvre ;
- 7 thèmes traités ;
- 145 actions publiées ;
- 62 services ou bonnes adresses proposés ;
- 31 campagnes lancées ;
- 1 lettre d'information envoyée chaque mois ;
- 1 menu mensuel de la Fourmilière, en collaboration avec la Bibliothèque de Montreux-Veytaux.



Le compte Instagram de la Fourmilière a été lancé en février 2021. Il permet aussi d'être informé des événements de certains services (« bonnes adresses »), ainsi que de l'actualité durable sur Montreux et la Riviera. A fin décembre 2022, il comptait 505 abonnés contre 303 à la fin 2021, ce qui traduit une augmentation de 66.7 % en une année. La tranche d'âge la plus représentée va de 25 à 34 ans (60 %). Les localisations principales des abonnés sont Montreux (17 %), Lausanne (10 %), Genève (8.6 %) et Vevey (4.5 %). A ce jour, 130 publications figurent sur ce compte, avec une moyenne de deux publications par semaine.

### Réseau thermique MontCAD

Cette idée, qui faisait partie des « Grands projets » du Plan Directeur Communal des énergies (PDCen) validé par la Municipalité en 2015, a été initiée en 2016 par un premier préavis au Conseil communal.



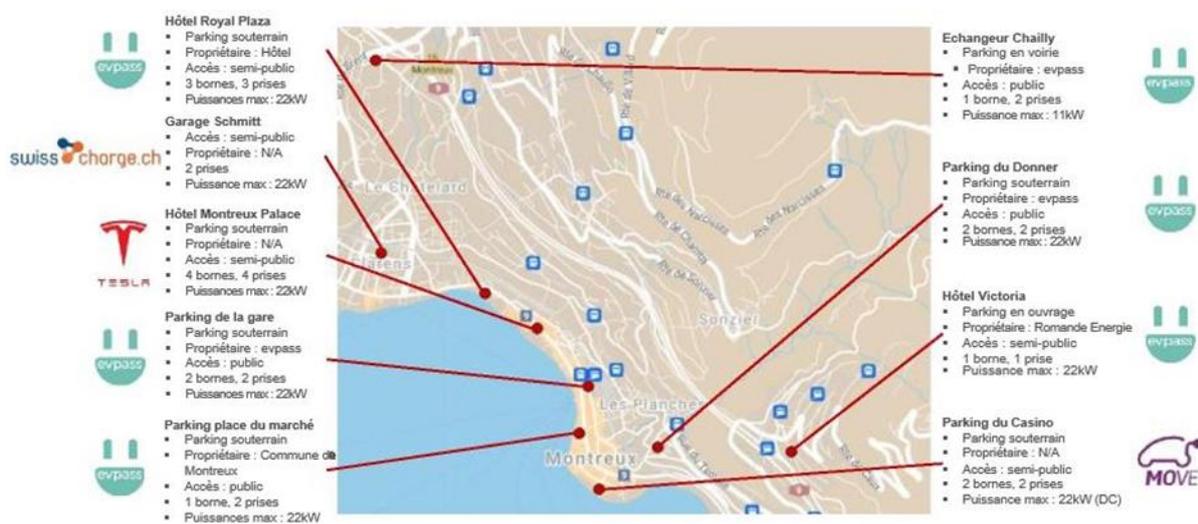
Le partenariat public/privé avec la Romande Energie, pour la réalisation de ce projet, a été validé par le Conseil communal le 16 novembre 2022.

Cet important projet est l'un des axes principaux qui permettront d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques prévus dans le cadre de la politique énergétique de la commune. Près de 250 bâtiments, dont le Centre de Congrès et d'Expositions et plusieurs grands hôtels, grands consommateurs d'énergie, pourront être raccordés à ce réseau. Cette réalisation distribuera environ 90 millions de kWh thermiques (chaud et froid) par an, produits avec au minimum 90 % d'énergie renouvelable, et ce grâce à l'eau du lac Léman.

## Etude sur la mobilité électrique

2022 a vu l'aboutissement d'une étude lancée en 2021 par la Municipalité, afin d'avoir une vue objective de la problématique de l'électromobilité sur notre territoire et de faire un bilan des infrastructures publiques et privées dans ce domaine.

Il ressort notamment de ce rapport, qu'avec environ 340 voitures électriques et hybrides rechargeables immatriculées sur son territoire en 2021, la commune de Montreux affiche un taux d'électrification de son parc automobile de l'ordre de 3 %. Ce pourcentage est en ligne avec la moyenne cantonale et légèrement supérieur à la moyenne nationale.



Carte des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Montreux

20 points de recharge ont été identifiés, dans 9 stations essentiellement dans le centre-ville, dont 6 points sur le domaine public géré par la commune. Les autres ont été déployés par des opérateurs privés, dans des parkings en accès libre ou dans des parkings réservés à la clientèle des établissements propriétaires de ces parkings. Avec environ 7 points de recharge pour 10'000 habitants, Montreux affiche un niveau de déploiement comparable aux autres grandes communes vaudoises.

Cette étude permettra à la Municipalité de définir une stratégie pour accompagner la transition vers l'électromobilité. En lançant ce mandat alors que l'électromobilité était au cœur de nombreuses interrogations en Suisse, notre commune a pu profiter d'importantes subventions cantonales, qui ont permis de financer la moitié du coût de cette étude (coût total CHF 22'240.-).

## Bike to work

En 2022, pour la dixième année consécutive, les collaborateurs de la Commune de Montreux ont participé à l'action nationale « Bike to work ». Celle-ci vise à encourager les déplacements grâce à la mobilité douce, pour aller au travail. Le défi est de parcourir au moins la moitié de ses déplacements travail-maison, à vélo ou à pied, pendant les mois de mai et juin. Cette année, cinq équipes de quatre cyclistes se sont constituées (sept en 2021). Il y a eu 78 % de jours de déplacements et 6'169 km parcourus.



## La Bourse aux vélos

Après deux ans d'absence due au Covid, l'édition 2022 de la Bourse aux vélos s'est tenue sous le Marché couvert le samedi 9 avril. Organisée en collaboration avec ProVélo Riviera, cette manifestation permet de vendre ou d'acheter des vélos d'occasion, de tester des vélos électriques et des vélos-cargos, de passer un moment convivial avec les autres amateurs de la petite reine et de participer aux activités du stand de la Fourmilière. L'édition 2022 fut un franc succès, avec, au total, 173 vélos déposés par la population (120 en 2019, soit une augmentation de 44 %).



## Climathon des jeunes

En date du 29 mars 2022 s'est déroulé le Climathon des jeunes, au Collège Rambert. Organisé en collaboration avec la direction de l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest, la cellule énergie de la commune et le bureau « eglonion », cette journée centrée sur la découverte et l'adaptation aux problèmes liés au climat a rencontré un franc succès.

Pour préparer cette journée, les enseignants des classes de dixième année VG et l'équipe organisatrice avaient préalablement sélectionné le thème suivant : « l'alimentation ». Les enseignants avaient ainsi pu initier la réflexion sur cette problématique, dans les classes participantes, pendant les cours, avant le jour J. Cette préparation en amont a ainsi permis d'entrer directement dans le vif du sujet lors du lancement de ce Climathon.



Cette journée participative des plus intense a réuni 3 enseignants, 5 facilitatrices, 3 experts et 4 membres du jury, pour accompagner les 58 élèves dans leur travail de création de projets ciblés sur le thème choisi.

Chacun des douze groupes de travail a présenté son idée, analysée par les membres du jury.

Le projet gagnant : une proposition de reprise par les élèves du stand de vente de boulangerie avec des produits locaux ou faits maison, lors de la récréation.

La Commune, par l'intermédiaire de ses cellules énergie et durabilité, a non seulement initié ce Climathon auprès de l'école, mais a aussi activement participé à sa réalisation.

## La Fresque du Climat

La Fresque du climat est un atelier ludique international, qui fait appel à l'intelligence collective pour reconstituer et comprendre les principaux enjeux du dérèglement climatique. Basé sur les derniers rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), ce jeu est accessible à tous les publics, jeunes et moins jeunes. L'objectif est d'inviter à réfléchir en groupe sur la problématique du changement climatique, afin d'inciter à remettre en question nos modes de vie, et d'agir de façon individuelle et collective.

Deux ateliers de la Fresque du climat ont eu lieu à la Maison de Quartier de Clarens, les 24 octobre et 2 novembre 2022. Au total, 25 participants sont venus échanger avec les organisateurs. Les participants ont confié avoir beaucoup appris sur cette problématique et avoir eu des discussions enrichissantes avec toutes et tous.



## Renouvellement de l'exposition Agir Malin

Créée en 2017 et proposée à de multiples occasions aux habitants, l'exposition « Agir Malin » traite de la consommation responsable et vise à sensibiliser la population à « consommer mieux » et de façon éclairée. La Municipalité a souhaité renouveler son contenu, afin de pouvoir aborder plus en profondeur une nouvelle thématique : l'alimentation.

En effet, les choix alimentaires des sociétés actuelles ont des impacts énormes sur notre environnement et, par extension, sur le climat. Cette exposition revisitée vise donc à sensibiliser la population, en rendant compte de ces impacts, et en offrant des pistes et des solutions pour faire diminuer l'empreinte de l'alimentation sur notre environnement. Elle démontre que certains modes d'alimentation actuels ne sont pas durables mais aussi, et surtout, que chacun peut, à son échelle, diminuer l'impact de son alimentation sur l'environnement.

## Soirée d'information pour les propriétaires

A la suite des ateliers participatifs organisés par le service de la durabilité le 27 novembre 2021, un groupe citoyen de réflexion a pris contact avec la cellule « énergie » de la commune et lui a demandé s'il était possible de mettre en place une soirée d'information pour les petits propriétaires. L'idée était de pouvoir informer sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que de donner des pistes sur l'utilisation des énergies renouvelables dans sa maison.

La commune a répondu favorablement à cette demande et a organisé une soirée d'information le 15 juin 2022.

Afin d'amener un peu d'originalité à cette soirée, celle-ci a été organisée en collaboration avec le professeur Stéphane Genoud de la HES SO Valais et avec la participation active de ses étudiants.

Le délégué à l'énergie a présenté le programme de subventions du Fonds pour l'énergie et la durabilité, fonds qui permet d'encourager et de soutenir financièrement la population dans son effort en faveur de la transition énergétique.

Cette soirée a été un beau succès, comme en témoignent les 65 personnes qui ont participé à cette manifestation.



**Énergie : quelles solutions pour ma maison ?**

Soirée d'information publique

**Mercredi 15 juin à 19h**  
**au Collège Rambert**

Chemin des Vignes 12, 1815 Montreux

**Entrée libre**

Inscription :  
energie@montreux.ch  
021 962 79 13

## Soirée du film sur la biodiversité



Après deux ans sans soirée du film, la 6<sup>e</sup> édition est revenue le 19 mai 2022 au Cinéma Hollywood avec pour thème la biodiversité.

La salle était remplie, avec près de 200 participants qui ont pu assister à la conférence de M. Antoine Guisan (professeur ordinaire au Département d'écologie et évolution, à la Faculté de biologie et de médecine, à l'Institut des dynamiques de la surface terrestre de l'UNIL) intitulée « Crise de la biodiversité : le moteur d'un changement de société ? ».

Plusieurs courtes vidéos ont ensuite été projetées, notamment celle de youtubeurs français qui ont invité avec humour à la réflexion sur des sujets comme la désinformation scientifique, le sens critique et notre capacité à trier les informations que l'on reçoit, ou encore s'imaginer un monde durable et désirable.

## Service de l'urbanisme

### Aménagement du territoire

#### Elaboration des zones réservées

A la suite à l'annulation du Plan général d'affectation (PGA) par décisions du Tribunal fédéral du 16 avril 2020, reçues le 3 juin 2020, la Municipalité a élaboré des zones réservées, dont le but est d'empêcher l'application du plan des zones de 1972, qui reprend, de fait, force de loi ; ce dernier est non conforme au droit fédéral et son application risquerait d'aggraver le surdimensionnement de la zone à bâtir que connaît Montreux, alors que cette dernière devra être réduite dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'affectation communal (PACom).

Le dispositif des zones réservées a été soumis aux formalités de l'enquête publique du 24 avril au 25 mai 2021. Il a suscité le dépôt de 78 oppositions.

La Municipalité a traité ces oppositions dans le cadre de séances de conciliation, dans le but de pouvoir déposer cet important dossier sur la table du Conseil communal pour adoption dès janvier 2022.

Ce dispositif de protection est applicable depuis le 24 avril 2021 et pour 5 à 8 ans au maximum. Depuis sa publication, il a permis de délivrer des autorisations de construire portant principalement sur des rénovations énergétiques et autres projets de transformation, surélévations et démolitions-reconstructions de bâtiments existants, les constructions nouvelles n'étant pour l'heure plus possibles à Montreux, tant qu'un plan d'affectation communal (PACom) conforme au droit fédéral n'aura pas été légalisé sur l'entier du territoire communal.

Ce dispositif a été adopté par le Conseil communal le 2 mars 2022 et approuvé par le Département cantonal le 16 septembre 2022. Douze recours ont été valablement enregistrés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal et sont en cours de traitement.

### **Pré-étude en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom)**

Parallèlement à l'élaboration des zones réservées, la Municipalité a mandaté un bureau d'urbanisme, afin de mettre à jour la base chiffrée qui servira à définir l'état de surdimensionnement de la zone à bâtir communale. Sans ce travail de mise à jour, les études d'élaboration du plan d'affectation communal (PACom) ne peuvent débuter, au risque de se baser sur des données obsolètes et par là même, fausses.

Le résultat de la pré-étude fait état, comme attendu, d'un surdimensionnement important de la zone à bâtir communale ; ces éléments ont été portés devant le Département cantonal pour validation et discussion sur la stratégie à retenir pour le futur de l'affectation du sol montreusien. Le Département n'a pas contesté l'ampleur importante des réserves à bâtir du territoire communal. Il a cependant rappelé que les limites en capacité d'accueil, à fixer pour notre territoire, dépendaient des planifications établies pour l'agglomération Rivelac dans le Plan directeur Cantonal. Le Département a également rappelé que le futur PACom devait tenir compte des principes fédéraux et cantonaux en matière d'aménagement du territoire, en particulier la densification à l'intérieur des secteurs urbanisés et bien desservis. Il s'agit donc d'établir une affectation du sol basée sur ces principes, tout en restant dans les contraintes numériques fixées globalement à l'agglomération.

### **Autres planifications de détail**

Les autres plans d'affectations en cours, portant sur une portion congrue du territoire communal, ont dû être stoppés à la suite de l'annulation du plan général d'affectation (PGA). En effet, sans détenir un document qui gère l'entier du territoire communal, il n'est pas possible de connaître la capacité d'accueil réelle du territoire concerné et, par conséquent, l'aboutissement de planifications de détail risquerait de fausser la définition des besoins à l'échelle de l'entier du territoire. Le Département cantonal a donc exigé que les planifications en cours, publiques et privées, soient interrompues.

### **Agglomération Rivelac et plan directeur intercommunal**

En 2011, un projet d'agglomération, qui couvrait la région Riviera, a été déposé auprès de la Confédération dans le but, notamment, d'obtenir des subventions pour la réalisation de mesures infrastructurelles importantes. Ce dossier n'a malheureusement pas été retenu. Par conséquent, les communes de la Riviera et de la Veveyse fribourgeoise ont décidé de remettre l'ouvrage sur le métier, avec l'élaboration d'un plan d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, accompagné d'un plan directeur intercommunal qui, lui, s'attachera à définir la vision du développement souhaité pour la Riviera, sans devoir l'associer nécessairement à des mesures infrastructurelles.

La structure des organes de gestion a été adaptée et dotée de professionnels et de mandataires ponctuels, qui accompagnent en permanence cet important travail.

### **Un groupe mandataire**

Un groupe mandataire a été retenu à la suite d'une procédure d'appel d'offres menée en conformité aux marchés publics et les études ont d'ores et déjà débuté en fin d'année.

## **Les Grands Prés**

Le plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés » est entrée en force en 2018 ; ce document a été établi à la suite du concours European 10 qui a retenu, comme projet lauréat, le concept « Synapsiedlung ». Ce PPA autorise la construction de onze bâtiments d'habitation, avec une part de 15 % dédiée aux activités de service ; sous ceux-ci, un ouvrage de stationnement sera aussi conçu.

S'agissant d'une propriété communale, la Municipalité a mis en œuvre la décision du Conseil communal, en trouvant un investisseur qui réalisera le projet sur la base d'un DDP à constituer, de manière à, d'une part, compléter le parc de logement à Montreux et, d'autre part, percevoir une rente pour le siècle à venir. L'investisseur avait pour obligation de s'associer avec une coopérative d'habitation locale (SOCIM) afin que la moitié des logements mis à disposition soit à des loyers modérés ou abordables.

Les études ont été effectuées par l'investisseur et la demande de permis de construire a été délivrée ; cette dernière a nécessité la levée de 46 oppositions, dont 5 sont contestées par des recours enregistrés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Par courriel du 9 mai 2022, le comité d'initiative a adressé à la Municipalité une demande d'initiative communale intitulée « Sauvez les Grands Prés ». La Municipalité a, en application de la législation cantonale qui a la charge de l'examen préliminaire de l'initiative, vérifié les conditions de recevabilité de cette initiative communale et a admis sa validité en date du 9 septembre 2022. Le comité avait alors trois mois pour récolter 2'529 signatures valables. Le 9 décembre 2022, ce sont 3'364 signatures qui ont été valablement déposées. La Municipalité s'est dès lors attelée à rédiger le préavis déposé au Conseil communal en début d'année 2023. L'organe délibérant devra se déterminer sur la suite à donner à cette récolte de signatures, étant précisé que deux alternatives lui sont offertes :

- 1) accepter l'initiative populaire, ce qui aurait pour conséquence de renoncer au projet des Grands Prés, en ordonnant à la Municipalité d'effectuer les démarches nécessaires à la collocation du site en zone de verdure (cela sans votation populaire) ;
- 2) rejeter l'initiative, avec la conséquence que l'initiative devrait alors être soumise au vote du peuple, dans les six mois suivant la décision du Conseil communal. L'organe délibérant pourrait, le cas échéant, accompagner l'initiative d'une recommandation de rejet.

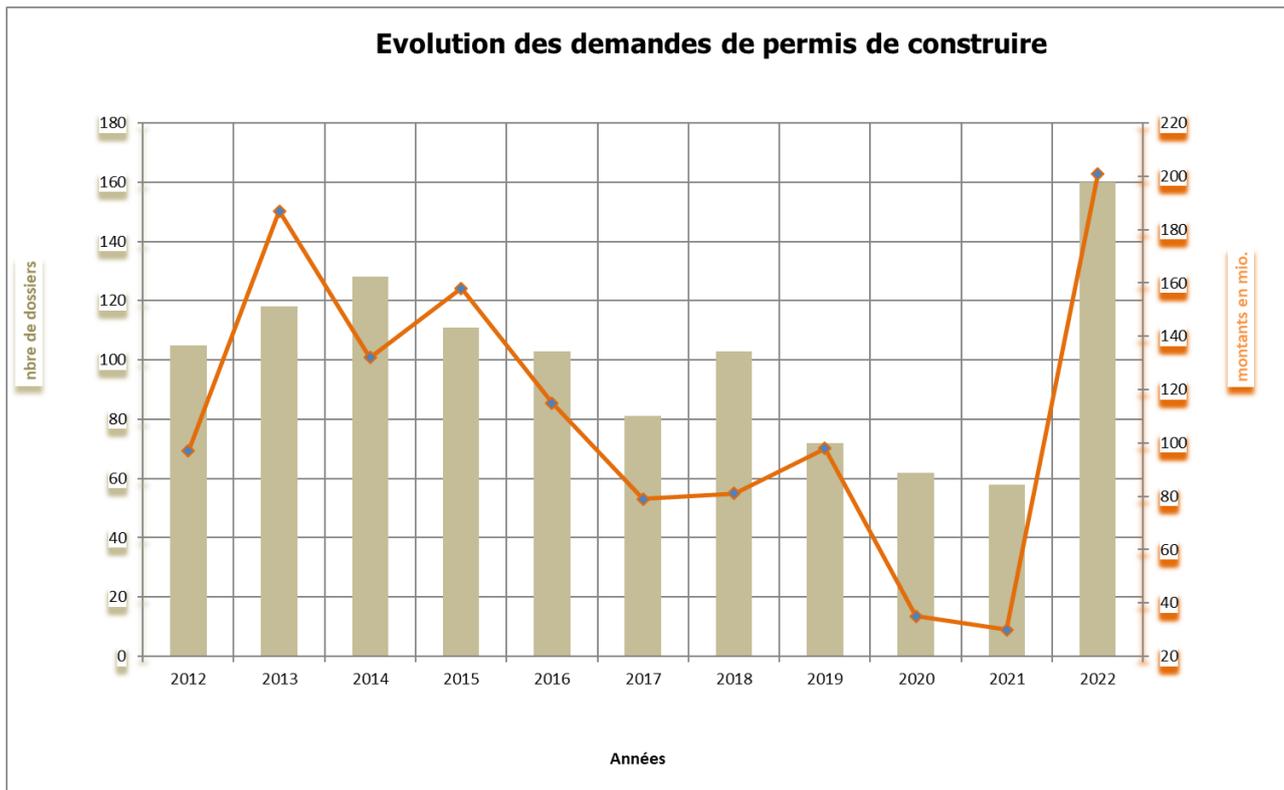
## **Police des constructions**

### **Les demandes de permis de construire**

Ce domaine regroupe toutes les tâches relatives au traitement des dossiers préparés par les constructeurs en vue d'obtenir un permis de construire, soit l'analyse des projets en fonction de la réglementation communale et cantonale, les démarches administratives et le secrétariat.

Dans le cadre de l'examen des dossiers afférents à la police des constructions, on distingue principalement trois procédures fondées sur la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions et son règlement d'application (LATC - RLATC), à savoir :

- les projets nécessitant une enquête publique (art. 109 LATC) ;
- les projets de minime importance dispensés d'une publication (art. 111 LATC et 72d RLATC) ;
- les projets dispensés d'autorisation de construire (article 103 LATC et 68a RLATC).

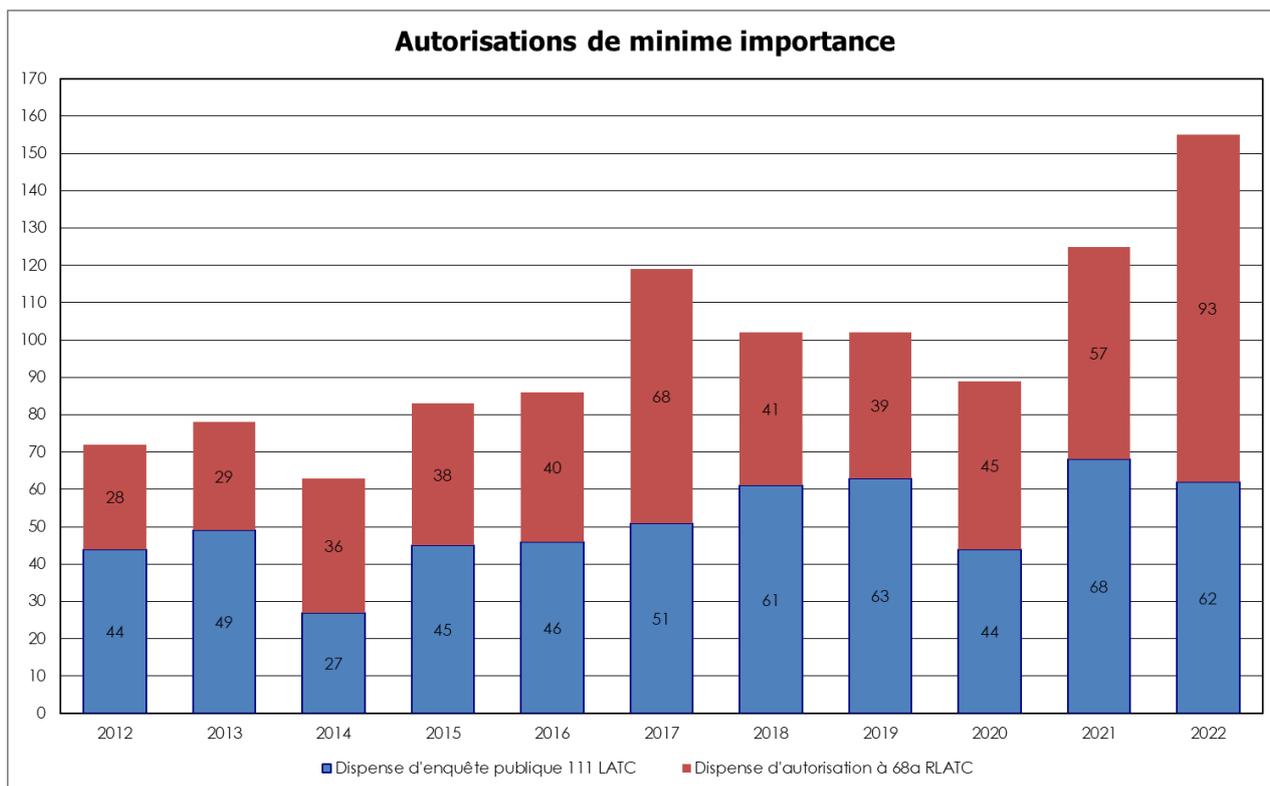


Le graphique ci-dessus reporte les 160 (58<sup>4</sup>) demandes de permis de construire ayant fait l'objet d'une publication selon l'article 109 LATC. L'histogramme fait ressortir les dossiers traités et la courbe vectorielle, quant à elle, les montants cumulés des travaux annoncés dans le cadre des demandes de permis de construire (CFC2).

257 (188) demandes préalables en vue de la publication d'une demande de permis de construire ont été traitées.

En complément des projets soumis à enquête publique, la Municipalité a examiné 155 (125) dossiers qualifiés de « minime importance » ne nécessitant pas la constitution d'un dossier en vue d'une publication. Lorsque les projets correspondent à cette notion, l'Autorité municipale, se fondant sur les dispositions des articles 111 LATC et 68a RLATC, peut les autoriser sans enquête publique (article 111 LATC), voire les dispenser d'autorisation (art 68a RLATC). Le graphique ci-dessous reflète la proportion de ce type d'autorisation.

<sup>4</sup> Chiffres de l'année précédente



Il est à souligner que, parmi ces 155 dossiers, 78 (34) concernent des demandes de pose de panneaux solaires, qui suivent une procédure facilitée depuis la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire en 2014 (LAT).

Ces chiffres, certes passablement fluctuants, mettent néanmoins en évidence, pour 2022, une activité correspondant à la moyenne observée ces dernières années, car ce type d'autorisation ne dépendait pas du Plan Général d'Affectation (PGA) annulé. Une forte demande pour l'assainissement collectif (PAC), assainissements et énergétique (46) / panneaux solaires (78) et antennes (9) influe également sur les chiffres.

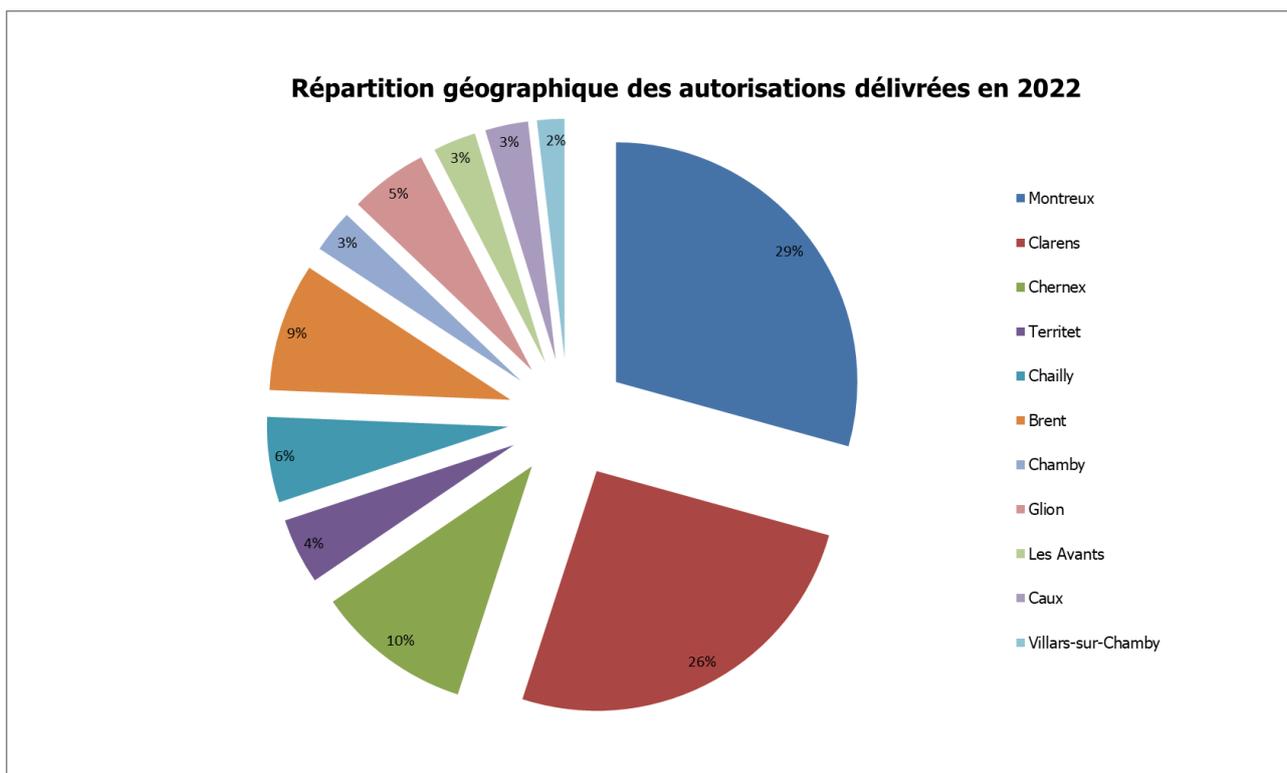
Dans le cadre de la procédure d'octroi des permis de construire, il convient de rappeler que la Municipalité, dans le but d'assurer une décision qui soit fondée sur la base d'informations technico-légales précises et complètes, s'appuie de manière systématique sur une présentation faite par le service de l'urbanisme pour chacun des dossiers.

### Les éléments statistiques

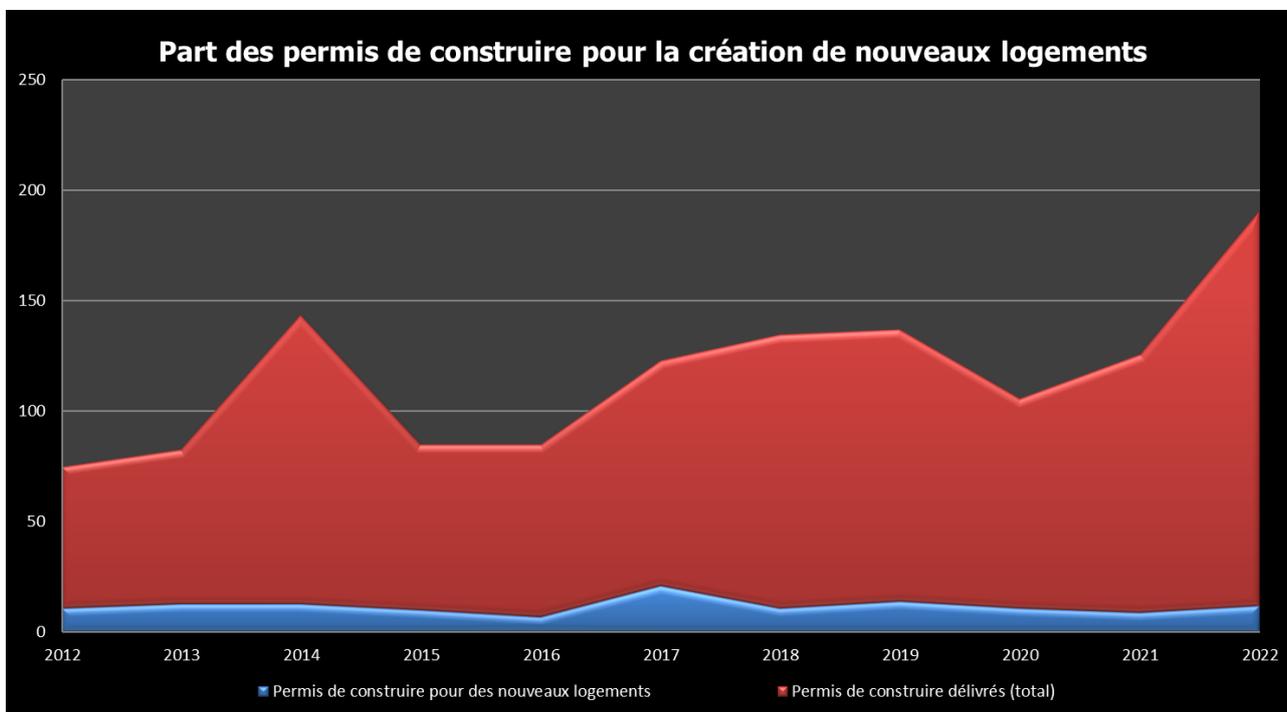
Toutes catégories d'autorisations de police des constructions confondues, le service de l'urbanisme a ainsi été amené à traiter 266 (257) dossiers durant l'année 2022, dont 21 (26) sont régis par la législation fédérale, pour des projets situés hors des zones à bâtir.

A noter que la mise aux normes énergétiques des constructions et le changement de système de chauffage nécessitent une autorisation complète ; ce type d'intervention sur le patrimoine bâti est très prisé en ce moment et la délivrance de ces autorisations ne dépendait pas du Plan général d'affectation (PGA) annulé. Il en va de même des demandes d'autorisations situées en-dehors de la zone à bâtir.

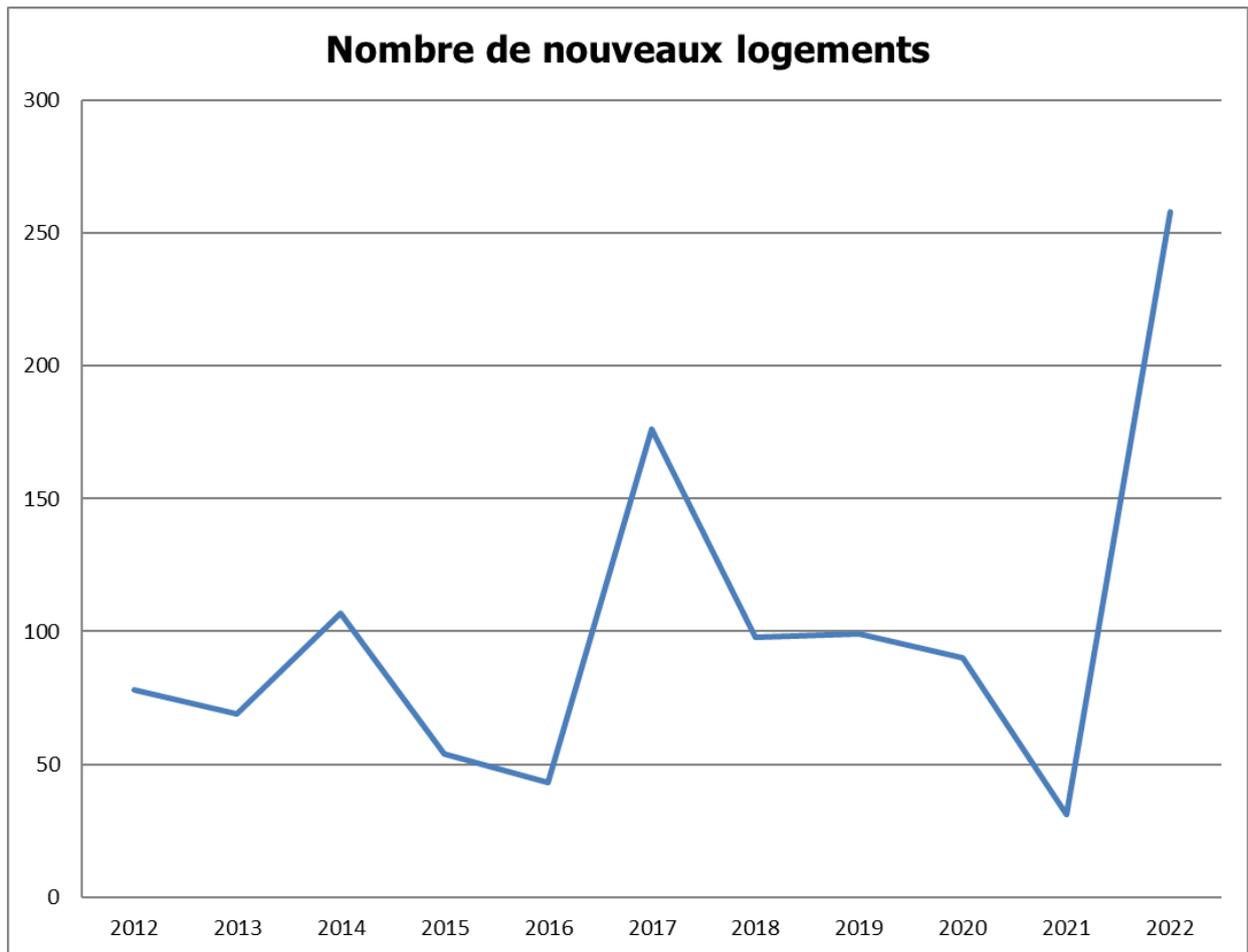
Le graphique ci-dessous donne une clé de répartition de ces dossiers, selon les villages de la commune.



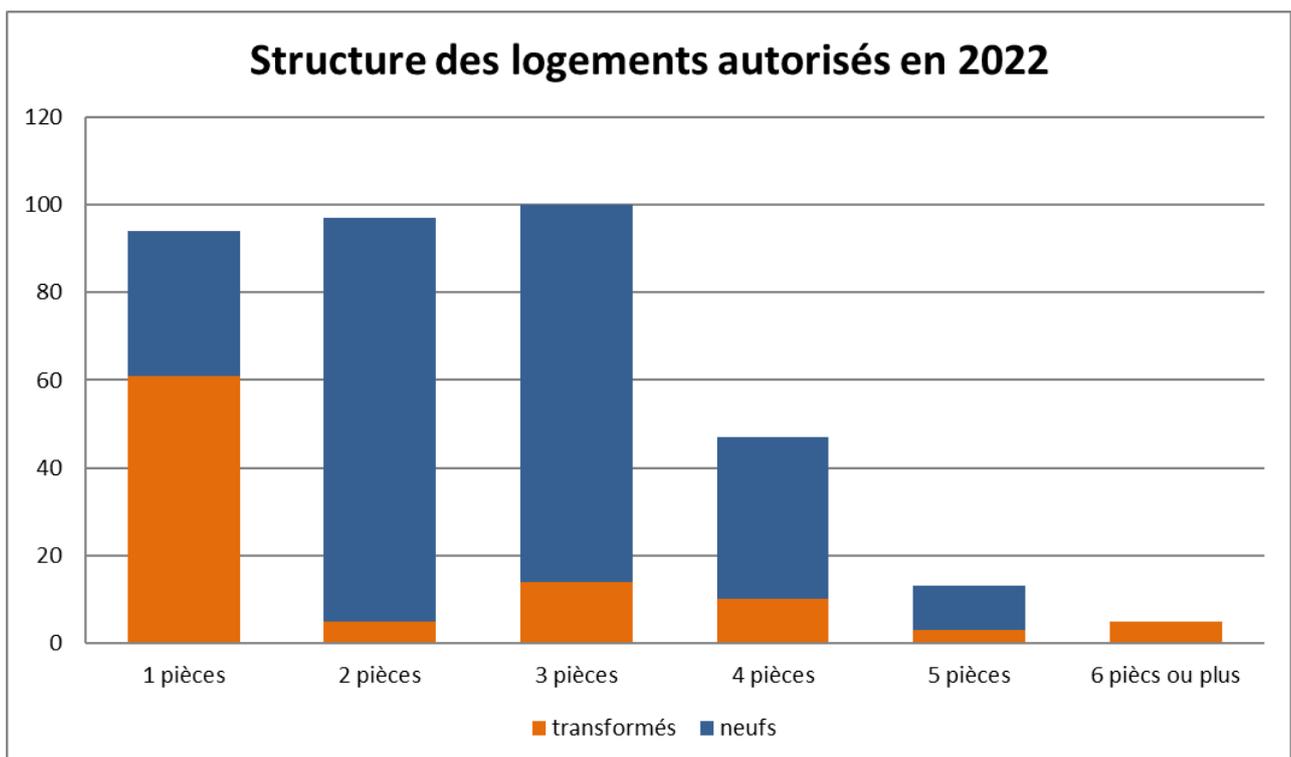
En 2022, 191 (126) permis de construire ont été délivrés, dont 12 (9) pour des nouvelles habitations.



Les 12 (9) permis de construire délivrés en 2022 pour de nouvelles constructions portent sur la création de 258 (31) logements, le permis des Grands Prés comportant à lui seul 230 logements.



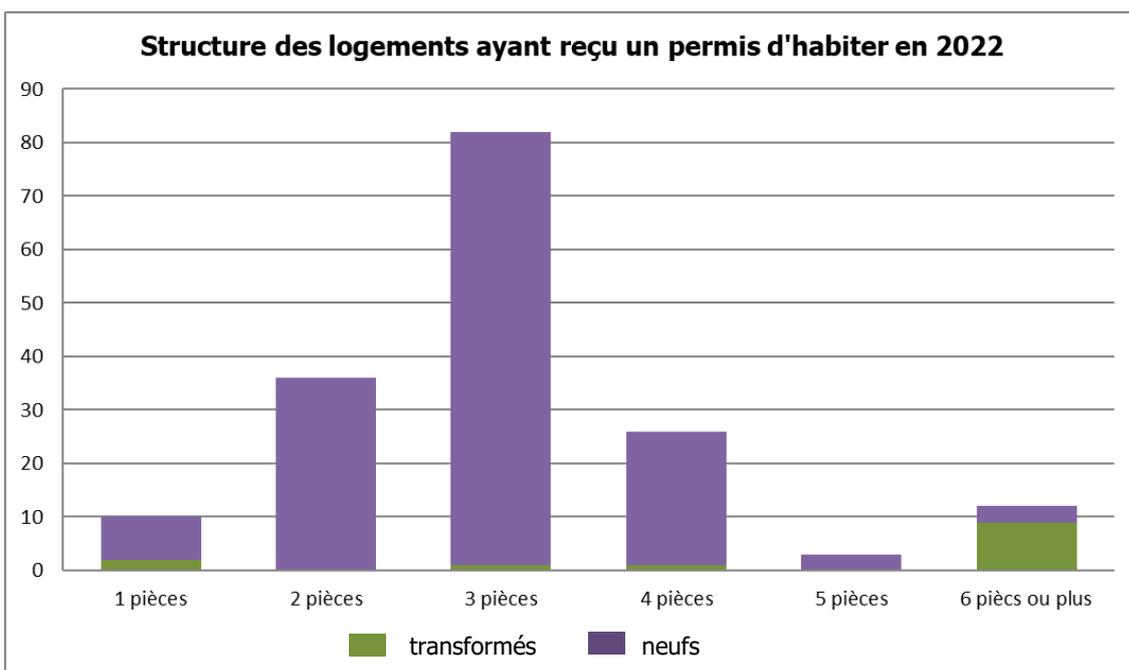
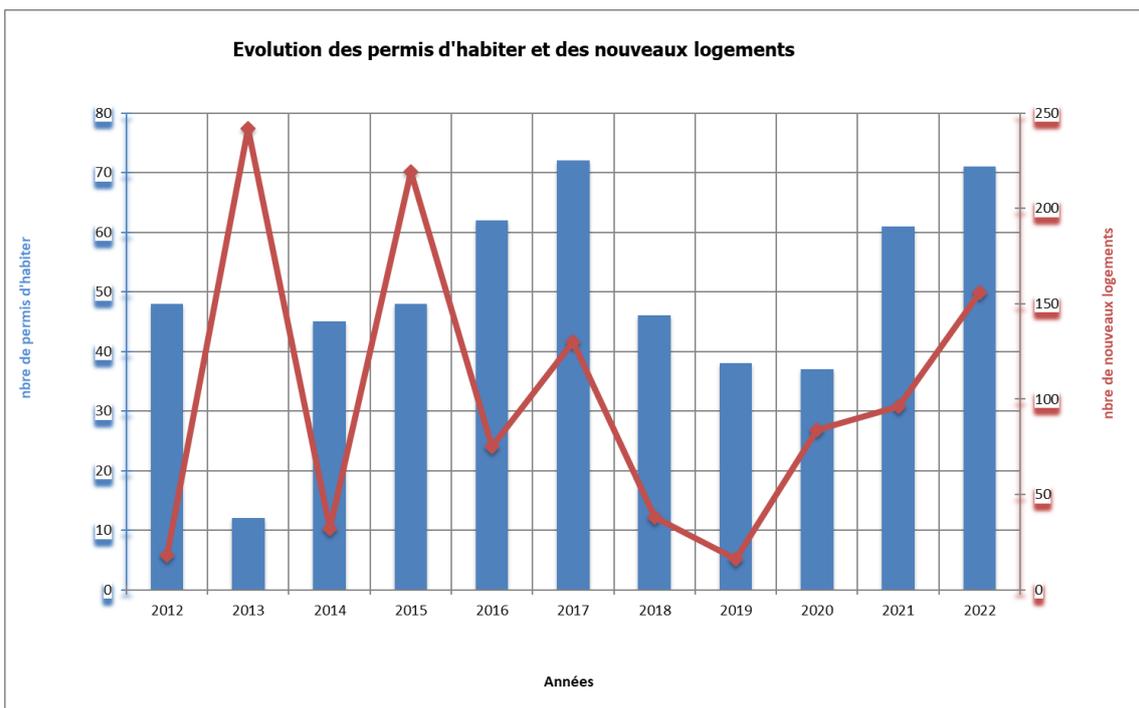
Les 191 permis de construire délivrés en 2022 concernent, en tout, 356 (63) logements (nouveaux ou transformés). Ils sont répartis dans les catégories suivantes :



## Salubrité

La commission de salubrité, désignée par la Municipalité, est composée de cinq membres, dont au moins un médecin et une personne compétente en matière de constructions, conformément à l'article 17 de la loi sur la santé publique (LSP-RSV 800.01). Elle a effectué 66 (51) visites et intervient notamment au moment de la délivrance des permis d'habiter ou lorsqu'un problème lui est signalé dans un bâtiment ; à ce titre, elle a effectué 7 (10) visites spéciales. Le permis d'habiter / d'utiliser clôt la procédure administrative de la police des constructions.

L'histogramme ci-dessous fait ressortir les 71 (61) permis d'habiter / d'utiliser qui ont été délivrés en 2022, dont 18 (29) en lien avec des logements. La courbe met, quant à elle, en parallèle les 156 (96) nouveaux logements générés par ces permis d'habiter ; ces derniers reposent sur des autorisations de construire délivrées les années précédentes.



## **Application de la Lex Weber**

A la suite de l'acceptation, en mars 2012, de l'initiative populaire « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) et son ordonnance d'application (ORSec) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Commune de Montreux étant inscrite sur la liste des communes ayant, selon les autorités fédérales et cantonales, dépassé la limite de 20 % de résidences secondaires, elle n'est plus autorisée à délivrer de permis pour de nouvelles résidences secondaires, conformément à l'article 6 LRS. Par conséquent, la Municipalité édicte expressément une clause dans les permis de construire concernés par l'article 6 LRS ; elle indique que seules les résidences principales peuvent y être réalisées et assortit la délivrance du permis à l'inscription préalable d'une mention au Registre foncier qui le précise. La Municipalité a ainsi conditionné la délivrance de 5 (20) permis, représentant 31 (81) logements nouveaux ou agrandis, à l'inscription au Registre foncier d'une mention de résidence principale.

## **Les procédures contentieuses**

Sur les 160 (58) dossiers qui ont été soumis à une procédure d'enquête publique en vue d'obtenir un permis de construire, 41 (16) ont fait l'objet d'interventions ou d'oppositions de la part de tiers. Ces oppositions sont, au préalable, traitées par la Municipalité et les opposants ont ensuite la possibilité de recourir auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public (CDAP), voire, par la suite, auprès du Tribunal fédéral (TF).

33 (13) recours ont été interjetés dont 12 pour les zones réservées ; 24 (11) sont encore pendants, alors que 18 (15) affaires sont classées. Force est de constater que cette voie est encore régulièrement suivie pour tenter d'invalidier des décisions de l'Autorité, avec pour conséquence des délais toujours plus longs pour, notamment, rendre exécutoires les autorisations de construire.

## **Les émoluments administratifs**

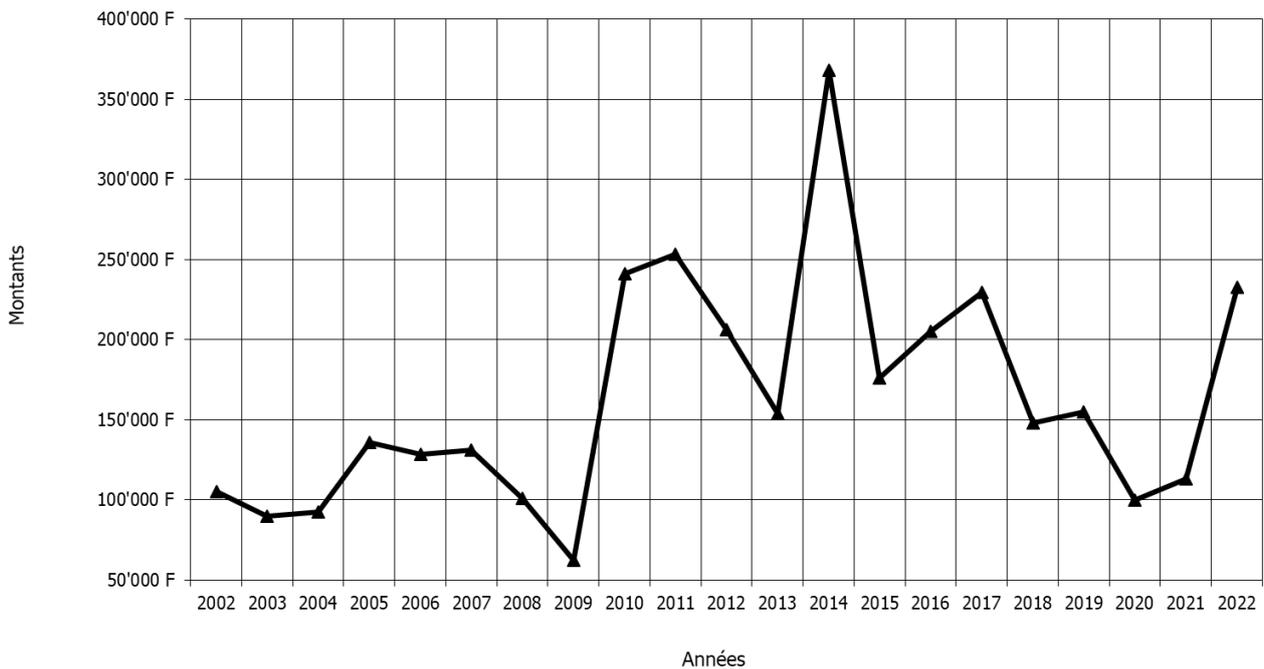
Le graphique ci-après illustre les montants annuels perçus par la Commune à l'occasion de la délivrance des permis de construire.

A cet égard, il convient de signaler que l'émolument perçu par la Commune, selon le tarif approuvé par le Département cantonal de l'Economie et du Sport le 16 novembre 2009, correspond à 1,5 % du montant des travaux projetés, calculé selon le code de frais de construction 2 (CFC2), sans limite maximum, mais d'un montant minimum de CHF 100.-.

Quant aux permis d'habiter/d'utiliser, ils font également l'objet de la perception d'un émolument correspondant à 50 % de celui du permis de construire.

Ce mode de calcul des émoluments explique que l'inflexion de la courbe n'est pas corrélée au nombre de permis délivrés, mais principalement à l'ampleur des projets présentés à la Municipalité.

## Emoluments administratifs



## Autres tâches

### Les procédés de réclame

39 (33) demandes ont été traitées comprenant 34 (27) enseignes permanentes et 5 (6) temporaires. Parmi ces dossiers, 7 (3) ont dû être refusés en application de la loi sur les procédés de réclame (LPR-RS 943.11).

Quant au temps consacré en moyenne pour le traitement de ces dossiers, il correspond à un taux d'occupation de 20 % environ, comprenant la visite des lieux, l'analyse de la demande selon la loi sur les procédés de réclame (LPR-RS 943.11), les rapports, les correspondances et les notifications.

Les émoluments perçus pour cette prestation, ainsi que les redevances de la Société Générale d’Affichage (SGA) pour le concept d’affichage installé sur le territoire communal, se montent à CHF 121'704.- (CHF 106'448.-) environ.

# **COHESION SOCIALE, FAMILLES ET JEUNESSE**

## **Secrétariat général**

### **Aide complémentaire communale à l'AVS / AI**

Le total des prestations versées en 2022 (allocation de Noël comprise) s'est élevé à CHF 235'740.- (CHF 226'480.-).

92 (67) cartes de bus ont été vendues aux bénéficiaires de l'aide complémentaire communale. Le coût réel d'une carte est de CHF 50.-, et elle est vendue à CHF 35.-. La participation communale s'élève ainsi à CHF 1'380.- (CHF 1'005.-).

Le traditionnel Noël de l'amitié a été annulé et remplacé par la distribution de 426 (297) bons d'achat d'une valeur de CHF 50.- chacun.

### **Cérémonies d'anniversaire des nonagénaires et centenaires**

Au cours de l'année sous revue, la Municipalité a été représentée lors de 76 manifestations en l'honneur de personnes atteignant leur nonantième anniversaire. De plus, 26 (24) personnes âgées de cent ans et plus ont été fêtées.

### **Traitements orthodontiques**

29 (20) demandes pour la prise en charge de frais de traitements orthodontiques ont été déposées, dont 10 (6) ont été refusées. Cela représente une dépense de CHF 41'848.55 (CHF 70'331.75) pour la Commune, répartie sur plusieurs années, en fonction de la durée des traitements.

### **Prise en charge des frais de traitements dentaires**

30 (16) demandes pour la prise en charge de frais de traitements dentaires ont été déposées, dont 5 (2) ont été refusées. Il en résulte pour la Commune une prise en charge financière de CHF 6'931.45 (CHF 3'313.95).

### **Soirée d'accueil des nouveaux retraités sur la Commune de Montreux**

Cette soirée touchant par définition des personnes à risque et ayant lieu en hiver a été annulée.

### **Prise en charge des frais d'obsèques et constats de décès**

Les frais d'obsèques de 3 (5) personnes indigentes ont été pris en charge pour un montant de CHF 6'346.45 (CHF 13'816.75).

114 (136) constats de décès de personnes domiciliées sur la Commune ont été remboursés pour un montant de CHF 25'237.40 (CHF 35'529.60).

### **Fonds Theodor Kummer**

Selon les dispositions testamentaires du 9 janvier 1997, le legs de M. Theodor Kummer devait être affecté en partie à des besoins de formation de personnes domiciliées sur la Commune de Montreux. Une convention a été signée le 28 juin 2011 entre l'exécuteur testamentaire et le légataire.

En 2022, 6 (4) demandes ont été déposées. 5 (3) ont reçu une réponse positive. 10 (8) personnes ont bénéficié d'un soutien financier, pour un montant total de CHF 69'810.- (CHF 62'084.-).

La valeur du Fonds au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 3'660'876.85 (CHF 4'438'842.90).

## **Commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (CoCoSI)**

La CoCoSI s'est réunie à quatre reprises durant l'année. Le répondant à l'intégration a continué d'apporter son soutien à divers projets visant à améliorer l'intégration des migrants et la cohésion sociale.

Un nouveau projet a vu le jour, il s'agit de l'espace « Incontro » proposé par l'association Alteritas. Cet accueil, proposé de manière hebdomadaire durant 3 heures à La Maison de Quartier Jaman 8, vise à proposer des ateliers de socialisation, d'orientation et d'accompagnement social pour des personnes en situation de précarité sociale. Pour 2022, il s'agissait d'une phase pilote, qui a eu lieu de septembre à décembre et qui a rencontré un vif succès.

En ce qui concerne la Semaine d'actions et de lutte contre le racisme 2022, les communes de Vevey et de Montreux se sont associées, afin de proposer des actions régionales sur la thématique « STOP Haine », traitant du racisme en ligne.

La douzième « Fête des Voisins » a eu lieu le 20 mai 2022. Avec trente-trois fêtes organisées sur le territoire de la Commune de Montreux, ce ne sont pas moins de neuf cent montreusiens qui se sont rassemblés, afin de partager un verre et un repas entre voisins.

Enfin, la convention liant la Commune de Montreux au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a permis de garantir les subventions cantonales, soit un montant annuel de CHF 56'000.- en soutien aux différents projets proposés sur le territoire communal. Les procès-verbaux des séances figurent sur le site communal [www.montreux.ch](http://www.montreux.ch).

### **Cellule « Accueil »**

Dès la nouvelle de l'arrivée de réfugiés ukrainiens sur le territoire communal, une cellule « Accueil », comprenant des représentants des directions des Etablissements scolaires communaux, de l'EVAM, de l'Association Sécurité Riviera, du service domaines et bâtiments, sports, SFJ, de l'Office de la population, de la cellule de communication et du champ associatif, a été constituée. Elle s'est réunie à 24 reprises en 2022, afin d'assurer la mise en place des mesures d'accompagnement des réfugiés hébergés sur la Commune et la communication à la population.

## **Office du logement (OL)**

A la demande de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), le dénombrement des logements vacants à Montreux a été établi au 1<sup>er</sup> juin 2022. A cette date, 192 (173) logements étaient à disposition, dont 143 (127) à louer et 49 (46) à vendre<sup>5</sup>.

15 (15) ménages ont été expulsés de leur logement, situation requérant la présence d'un représentant de l'Office du logement.

---

<sup>5</sup>N.B. : Sont concernés les logements meublés ou non meublés et les maisons individuelles habitables mais inoccupés, à la date du 1<sup>er</sup> juin, et destinés à la location durable (au moins trois mois) ou à la vente. N.B. Cette liste peut ne pas contenir certains appartements mis à disposition par des propriétaires privés.

## **Logements subventionnés**

4 (18) préavis favorables ont été délivrés pour l'attribution d'appartements subventionnés.

## **Aide Individuelle au Logement (AIL)**

86 (100) ménages ont bénéficié de l'AIL en 2022. L'aide en faveur des familles s'est élevée à CHF 194'973.- (CHF 194'457.-), dont la moitié est prise en charge par le Canton.

## **Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL ou L3PL)**

Le nombre de demandes d'autorisation de travaux s'est élevé à 12 (6). Toutes les demandes ont reçu une décision favorable, dont 10 (8) avec réserve.

38 (36) demandes d'aliénation ont été soumises au préavis de la Municipalité. Toutes les demandes ont reçu une décision favorable, dont 6 (8) avec réserve.

Aucune (2) demande de changement d'affectation n'a été traitée par l'Office du logement.

## **Droit de préemption**

Les renoncations au droit de préemption sont au nombre de 57 (43).

## **Commission consultative du logement**

La Commission consultative du logement ne s'est pas réunie en 2022.

## **Partenariat avec Rel'og (Fondation Le Relais)**

Dans le cadre de la problématique que rencontrent certains habitants en matière de logement, le partenariat avec la Fondation le Relais leur donne accès à un soutien global et/ou spécifique, grâce aux prestations suivantes :

**Accès au comptoir du logement** : permanences hebdomadaires destinées aux personnes en recherche de logement.

98 (127) consultations pour les habitants de Montreux.

## **Petite enfance et parascolaire**

### **Réseau Enfance Montreux et Environs (REME)**

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et des communes de Montreux et de Veytaux, par convention, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau.

Font partie du réseau les communes de Montreux, Veytaux, la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour (SAFJ) et les Jardins d'enfants de Montreux (JEM). Ces deux dernières entités sont sous gestion communale.

## **Structure de coordination d'accueil familial de jour (SAFJ)**

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte 45 (46) accueillants en milieu familial (AMF), à fin 2022. 376 (356) enfants ont été placés pour 208'856 (209'316) heures de gardes effectuées.

Les salaires d'encadrement sont partiellement subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

## **Jardins d'enfants de Montreux (JEM)**

Les jardins d'enfants, au nombre de quatre, sont destinés aux enfants en âge préscolaire (dès 30 mois et jusqu'à l'entrée à l'école). Ils sont ouverts le matin de 8 h 00 à 12 h 00, du lundi au vendredi. La capacité d'accueil est de 15 enfants par matinée et par structure. Le coût est de CHF 18.- la matinée. Les jardins d'enfants de Montreux offrant la possibilité d'un accueil d'urgence, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a versé une subvention de CHF 74'400.- (CHF 74'400.-).

## **Jeunesse**

### **Centre de loisirs « Le Point » - Montreux**

Le centre de loisirs « Le Point » se trouve à la rue de la Gare 27, à Montreux. Il est ouvert vingt-quatre heures par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12 h 00 à 14 h 00, de 15 h 00 à 18 h 00, ainsi que les mercredis de 14 h 00 à 18 h 00.

En dehors de ces heures, le centre de loisirs « Le Point » accueille des activités initiées par et pour les « 15 à 25 ans », telles que des entraînements et des ateliers de danse, des assemblées d'associations, des collectifs et des groupements de jeunes.

La fréquentation du centre « Le Point » a été de 13'705 (12'594) enfants sur 181 (194) jours, soit une moyenne de 75 (65) enfants par jour.

### **Centre de loisirs « La Virgule » - Clarens**

Les horaires d'ouverture du centre de loisirs « La Virgule », intégré à la Maison de Quartier Jaman 8 à Clarens, sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12 h 00 à 14 h 00 et de 15 h 45 à 18 h 00, ainsi que les mercredis de 14 h 00 à 18 h 00. Ceci correspond à une ouverture hebdomadaire de 21 heures.

La fréquentation du centre « La Virgule » a été de 13'442 (12'289) enfants sur 209 (213) jours, soit une moyenne de 64.3 (57.6) enfants par jour.

### **Espace Plein Air**

L'Espace Plein Air de la Foge à Chailly a accueilli des enfants durant toute la période des vacances scolaires estivales, soit du 4 juillet au 19 août 2022, du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 30. 137 (122) enfants ont participé à ces après-midis, s'inscrivant pour une ou plusieurs semaines.

Au total 352 (348) inscriptions, pour un montant forfaitaire de CHF 20.- par semaine, soit un total facturé de CHF 7'040.- (CHF 6'960.-).

## **Dispositif de Travail social de proximité (TSP)**

Le dispositif de Travail social de proximité a été opérationnel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les collaborations avec les divers partenaires (écoles, centres de loisirs, centre social régional, centre d'accueil bas seuil...) ont été poursuivies et développées avec, notamment, la création de réseaux autour de personnes en difficulté sociale ou d'élèves en difficulté scolaire. Les jeunes en rupture ont été suivis et aiguillés selon les demandes, besoins et problématiques présentés.

Dans le cadre du projet « ClarenSport », la salle de gymnastique du collège Vinet a été ouverte le dimanche soir, de janvier à début avril, et également en novembre et décembre.

Le projet « SoutienPlus 2.0 », dont le but est de faciliter l'accès à la formation ou à l'emploi des jeunes souhaitant s'intégrer dans le monde du travail, a été maintenu avec un atelier de cours de remise à niveau, géré par un centre professionnel de formation, et un atelier de soutien à la recherche de formation ou d'emploi.

## **Prévention**

Une action de prévention et de réduction des risques a été menée tous les vendredis et samedis soir de début mai à fin septembre ainsi que durant le Montreux Jazz Festival.

## **Camps de vacances**

Trois semaines de camps de vacances ont été organisées durant le mois de juillet à Champéry par la Fondation Jolimont. La gestion des inscriptions et de la facturation est assurée par SFJ.

## **Camps de jour**

La direction de la cohésion sociale, familles et jeunesse a organisé des camps de jour dans les centres de loisirs « La Virgule » et « Le Point ».

Les camps se sont déroulés durant les vacances scolaires des relâches, de Pâques et d'automne.

## **Ça bouge chez toi**

En 2022, le service a pérennisé ce concept d'animation socioculturelle dans les villages et quartiers de la Commune, visant à offrir aux habitants une animation de proximité sur leur lieu de vie, proposant un espace de jeux et d'animations ouvert aux enfants et à leurs parents sur une base de libre adhésion.

Les villages de Brent, Chailly, Chernex, Glion, Clarens et Montreux ont tous accueilli ce concept, d'une durée de cinq jours par village, lors des vacances scolaires d'été, avec un total d'environ 2'700 visites sur les sept semaines.

## **Passeport Vacances**

D'un commun accord avec la Commission d'organisation du Passeport vacances, la Municipalité a décidé de proposer une version pilote du Passeport Vacances durant les sept semaines des vacances scolaires, à raison de deux jours par semaine. Ce dernier était proposé aux enfants scolarisés à Montreux et Veytaux.

Du 5 juillet au 18 août 2022, 14 activités ont été mises sur pied pour un total de 560 places. Les 134 jeunes participants furent ainsi accompagnés et sous la responsabilité des guides, ainsi que de moniteurs engagés par la Commune. A noter que le taux d'occupation pour cette édition était de 59.11 %.

## **Maison de Quartier**

### **Animation socioculturelle et travail communautaire**

Répartie en trois secteurs, la Maison de Quartier comprend le centre de loisirs « La Virgule », l'accueil de midi pour enfants en milieu scolaire (APEMS) « La Devinette », ainsi que le secteur « Pour tous ».

#### **Secteur « Pour tous »**

Durant l'année 2022, la fréquentation du secteur « Pour tous » a été de 26'614 (13'314) visites sur 231 (227) jours d'ouverture, soit une moyenne de 115 (58) visites par jour environ. Plus précisément 15'678 (7'944) visites pour les activités régulières, qui ont lieu au minimum une fois par semaine, et 8'936 (5'370) visites pour les activités ponctuelles.

Le montant total des locations s'élève à CHF 92'800.- (CHF 57'705.-). Cependant, vu le caractère communautaire de la plupart des activités, les locations des locaux sont le plus souvent subventionnées, et c'est un montant de CHF 4'790.- (CHF 8'720.-) qui a été encaissé. La subvention s'élève donc à CHF 92'800.- (CHF 57'705.-).

De plus, Jaman 8 a continué d'ouvrir ses portes lors des dimanches de votations, afin d'offrir au public un bureau de vote local.

La Maison de Quartier est également présente sur le réseau social Facebook et bénéficie du suivi de 966 (910) personnes au 31 décembre.

### **Consultations diverses**

Les permanences sociales et de soutien ont continué à fournir leurs prestations à la Maison de Quartier Jaman 8. Ces dernières sont proposées à la population par les institutions ci-après. La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès des institutions :

- Permanence régionale Info-Conseil Migration ;
- Consultations itinérantes du Centre d'accueil Malley Prairie ;
- Consultation sociale de Pro Senectute Vaud ;
- Permanence impôts par l'AVIVO Vaud ;
- Atelier Admin'facile.

## **Ecoles - Parascolaire**

### **Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET)**

Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) s'est réuni à 4 (2) reprises. Dans le cadre de ses prérogatives, le CET a validé le projet de l'extension scolaire de Montreux-Est sur le site de la rue de la Gare 30. Les procès-verbaux des séances figurent sur le site communal [www.montreux.ch](http://www.montreux.ch).

## **Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est**

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire, d'enclassement ou de programme scolaire, est placé sous la responsabilité cantonale, via le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Les directeur·trice·s, les enseignant·e·s et le personnel administratif sont des collaborateurs cantonaux.

Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps, ...), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présente donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité de la Commune.

### **Restaurants scolaires**

Sis, pour l'un au collège de la rue de la Gare 33 à Montreux et, pour l'autre, au collège Rambert à Clarens, les restaurants scolaires nourrissent les élèves dès la 7e année HarmoS.

Le prix du repas est fixé à CHF 8.50. Un subside communal de CHF 3.- est accordé, si l'enfant ne dispose pas de trente minutes à la maison pour prendre son repas.

18'764 (14'596) repas ont été commandés en 2022.

### **Accueil pour élèves en milieu scolaire (APEMS)**

Au primaire, le développement de l'accueil pour élèves en milieu scolaire a permis de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent.

En raison de l'organisation scolaire, dépendant du Canton, et en conformité avec les obligations légales, un nouvel APEMS a été ouvert à la rentrée scolaire d'août 2021 à Brent, portant à sept le nombre de structures d'accueil de midi gérées par SFJ, y compris l'APEMS de Veytaux, selon la répartition suivante :

Brent	10 (13) inscrits	Clarens	74 (44) inscrits
Chailly	31 (30) inscrits	Glion	30 (32) inscrits
Chernex	81 (74) inscrits	Veytaux	32 (30) inscrits
Montreux	66 (65) inscrits		

Le nombre total d'élèves inscrits se monte à 324 (288).

Les enfants de 4 ans à 8 ans sont pris en charge à midi dans les différents collèges et accompagnés sur leur lieu d'accueil lorsqu'il y a un trajet à effectuer.

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants. 48'600 (43'776) repas ont été servis sur 150 (152) jours d'accueil, pour une moyenne de 324 (288) repas par accueil.

## **Devoirs surveillés**

Les devoirs surveillés sont facultatifs et sur inscription. Ils sont organisés pendant la pause de midi principalement, et après la fin de l'école l'après-midi dans certains collèges. Il n'y a pas de période de devoirs surveillés les mercredis et vendredis (au primaire). En 2022, les devoirs surveillés ont été gérés par le Bureau communal des écoles (BCE) via la plateforme [www.monenfant.ch](http://www.monenfant.ch) et au total 66 périodes hebdomadaires d'une heure sont offertes aux élèves de la 4<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> HarmoS assurant un service dans tous les collèges de Montreux et de Veytaux.

## **Encadrement et gestion des élèves de l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest avant et après les devoirs surveillés**

Le secteur jeunesse a accueilli et encadré 6'491 (6'367) élèves de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest pique-niquant dans la partie réservée à cet effet du restaurant scolaire « Le Carambert », soit une moyenne de 44 (41) enfants sur 146 (154) jours d'accueil.

## **Bureau communal des écoles (BCE)**

Par courrier du 26 octobre 2018, la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton (DGEO) a abrogé la convention Commune-Canton qui réglait la gestion de tâches administratives communales effectuées par les établissements scolaires. Le projet de création du BCE s'est conclu avec l'adoption du préavis municipal No 33/2022, relatif à la consolidation et la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles.

Les responsabilités du BCE touchent désormais l'administration des domaines suivants :

- restaurants scolaires et APEMS ;
- transports scolaires ;
- devoirs surveillés ;
- activités parascolaires internes à l'école (camps, sorties culturelles et sportives, courses d'écoles).

## **Plateforme [www.monenfant.ch](http://www.monenfant.ch)**

Introduite en août 2019 pour la gestion des repas des restaurants scolaires, la plateforme a été complètement remaniée, pour accueillir un nouveau système de synchronisation de la base de données des élèves avec les établissements scolaires, et l'intégration de la gestion des devoirs surveillés.

## **Service de Santé Scolaire**

Le service de Santé Scolaire est assuré en collaboration avec le médecin scolaire. Ce service assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leurs familles d'en parler et d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

## **Service dentaire scolaire**

Les visites de dépistage des caries ont été effectuées par les 8 (7) médecins-dentistes signataires de la convention avec la Commune de Montreux.

2'377 (1'843) élèves des classes primaires et secondaires ont été dépistés.

## **Conseillère Ecole-Famille (CEF)**

Chaque établissement dispose de sa conseillère sociale école-famille dépendant de la Commune. Celle-ci intervient à la demande des directions, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais également à la suite de sollicitations directes des familles.

Les problématiques rencontrées sont : souffrance des élèves dans leur milieu scolaire et/ou familial, difficultés éducatives, sociales et/ou administratives des familles, décrochage scolaire, etc.

Les conseillères sociales école-famille s'inscrivent dans le dispositif offert aux familles par chaque établissement.

## **Transports scolaires**

La prestation de transports scolaires réguliers a été assurée par les VMCV en 2022. Par transports scolaires réguliers, il faut entendre les courses planifiées en fonction des horaires scolaires, comme les déplacements à la piscine de la Maladaire, au stade de la Saussaz ou pour l'école à la forêt.

La Commune de Montreux prend à sa charge les abonnements CarPostal et MOB pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2.5 km. 270 (255) abonnements Mobilis ont été délivrés en 2022.

# ECONOMIE, CULTURE ET TOURISME

L'année 2022 marque un retour à une forme de normalité pour l'activité événementielle. Toutes les manifestations ont pu se dérouler sans contraintes sanitaires, pour le plus grand bonheur de la population et des organisateurs.

Il convient toutefois de nuancer un peu ce constat : certaines habitudes prises durant la pandémie, ou juste après, ont toujours des conséquences sur l'équilibre financier toujours délicat à trouver pour les organisateurs ; les sponsors privés peinent parfois à retrouver leurs habitudes ou modifient les priorités dans leurs soutiens, alors que certaines personnes redoutent encore de se retrouver dans un espace fermé. Enfin, l'inflation globale des coûts à la suite du conflit en Ukraine a un impact direct sur les organisateurs d'événements (transport, hébergement, restauration, énergie etc.) ; de plus, les spectateurs voient leur pouvoir d'achat se réduire et sont contraints de faire des choix.

Au vu des statistiques présentées infra, on constate néanmoins, après deux ans de pandémie, un grand besoin de se retrouver, mais aussi de partager, en « live », la vie culturelle et événementielle.

## Economie

### Société Industrielle et Commerciale de Montreux (SICOM)

La pandémie et les règles sanitaires n'étant plus en vigueur, la SICOM a pu reprendre les séances en présentiel, ainsi que l'organisation d'événements et autres sessions de réseautage/café entre commerçants.

En ce qui concerne les séances, la SICOM a organisé cinq séances de Comité ainsi que l'Assemblée générale, en présentiel, en juin.

La SICOM a pu maintenir un contact régulier et étroit avec les commerces et autres membres grâce aux visites de son Secrétaire général.

A noter que, comme lors des années précédentes, le nombre de membres de la SICOM continue à croître et cela malgré un contexte économique toujours difficile pour les différents acteurs économiques avec un conflit, une baisse du pouvoir d'achat suite à une inflation rapide et des problèmes logistiques internationaux résiduels dus à la pandémie.

La SICOM, membre fondateur de la « Fédération Vaudoise du Commerce de Détail » depuis 2020, a participé à quatre séances de Comité, orientées sur la création et l'organisation d'un forum du commerce de détail, qui se tiendra le 5 février 2023 à Morges, mais aussi en fin d'année sur les mesures d'économies d'énergie auprès de nos membres respectifs.

En termes de projets, la SICOM a organisé :

- les journées commerciales « Les Montreusiennes » du 4 au 8 mai 2022. Nouveau projet créé au printemps et destiné principalement à la population montreusienne et aux résidents de la région. A la demande générale des trente-quatre commerces participants, de nouvelles éditions seront organisées l'année prochaine et durant les années suivantes ;
- la Parade Navale de la Compagnie Générale de Navigation (CGN) le dimanche 22 mai 2022.

La SICOM a également poursuivi son action et son soutien financier auprès de l'association des « Marchés de Montreux ».

Au niveau de la collaboration avec la Commune, on notera entre autres :

- la participation en janvier à la session de réflexion sur l'avenir de l'économie touristique de Montreux ;
- la participation aux séances d'études du projet de renouvellement/évolution de la carte de la déchèterie, vers une potentielle carte « résident » ;
- la participation aux études et séances, dans le cadre de l'achat d'illuminations complémentaires de fin d'année (avant que la crise énergétique n'apparaisse) ;
- la participation (avec une délégation de commerçants) à l'étude de la requalification de la rue de l'Eglise Catholique.

Durant l'année 2022, la SICOM a poursuivi sa collaboration avec ses différents partenaires tels que :

- la Promove, avec des séances de rencontres avec les autres associations régionales mais aussi dans le cadre de l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition des « Mérites de l'Economie ». La SICOM a également organisé une table lors de la cérémonie de remise des prix en novembre ;
- Montreux-Vevey Tourisme avec notamment l'organisation d'une table lors du « Lunch de Printemps ».

En conclusion, la SICOM a honoré son engagement et son soutien envers ses membres et autres acteurs économiques locaux et a mené une collaboration active et constructive avec l'ensemble de ses partenaires tels que la Municipalité, la Commune, la Promove, Montreux-Vevey Tourisme, la Fédération Vaudoise du Commerce de Détail (FVCD), les autres Sociétés Industrielles et Commerciales (SIC) de Suisse romande et le Centre patronal.

## **Culture**

### **Relations avec le Conseil communal**

Dans le domaine culturel, la Municipalité a déposé :

- le rapport-préavis No 05/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023 ;
- le préavis No 14/2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera ;
- le rapport-préavis No 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? », pris en considération le 8 octobre 2014 ;

- le préavis No 38/2022 relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera.

Tous ont été acceptés.

### **Commission consultative culturelle (CCC)**

La Commission consultative culturelle (CCC) est nommée par la Municipalité pour la durée de la législature en cours. Présidée par le Conseiller municipal en charge de la direction économie, culture et tourisme (ECT), la Commission, composée d'un représentant de chacun des partis ainsi que de membres des institutions culturelles montreusiennes, se réunit au minimum une fois par année. Les rencontres ont pour but d'échanger, d'informer et de fédérer les acteurs montreusiens autour de projets culturels.

Durant cette année particulière, la Commission consultative culturelle (CCC) s'est réunie une seule fois, en date du 21 mars. Les sujets abordés étaient les suivants : état des lieux du fonds de soutien et de relance, point de situation des institutions et perspectives 2022 et 2023. Vingt-cinq personnes étaient présentes.

### **Achat et entretien d'œuvres d'art**

Aucune acquisition n'a été réalisée. En revanche, la Commune a accepté le don de la sculpture intitulée « Volutes » du sculpteur montreusien Bernard Henri Bissat, dont la pierre, un marbre de St-Triphon, provient de l'ancien pont de chemin de fer au bas de l'avenue des Planches.

Les plaques en laiton ont été posées sur les œuvres lauréates de la Biennale 2021 pour un montant de CHF 931.60.

La statue de Freddie Mercury, au bas de la Place du Marché, a bénéficié d'un nettoyage complet, d'un polissage des plaquettes et de l'application d'une cire protectrice pour un montant de CHF 460.-.

### **Aides spécifiques**

En plus des subventions annuelles mentionnées dans le budget communal, de nombreuses institutions et projets ont bénéficié d'un soutien ponctuel, notamment afin d'améliorer leurs efforts de communication, parmi lesquels le Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby pour avoir obtenu le Prix Suisse du Patrimoine, la première édition du Montreux International Guitar Show, les 40 ans du Conservatoire Montreux-Vevey-Riviera, la réalisation d'une fresque géante sur le gazon des jardins du Musée Chaplin pour les prises de vues aériennes du Tour de France, la création d'un podcast « Under Pressure » sur les vies secrètes de Nina Simone, David Bowie et Freddie Mercury à Montreux (1976-1982), l'association montreusienne Private P'Arts.

### **Aides individuelles**

Les études musicales et artistiques des enfants en âge de scolarité obligatoire sont subventionnées selon un barème établi par la Municipalité. En 2022, le subventionnement a pu être décidé pour 36 (25) enfants suivant des cours d'études musicales et pour 2 (2) enfants suivant des cours d'études artistiques, pour un montant total de CHF 12'305.40 (CHF 13'852.-), répartis entre les études musicales : CHF 11'723.40 (CHF 12'500.-) et les études artistiques : CHF 582.- (CHF 1'352.-).

Quant au chéquier activités, 12 (3) chèques ont été délivrés, pour un montant total de CHF 559.50 (CHF 92.50).

Dès 2023, les aides individuelles seront gérées par la direction Cohésion sociale, familles et jeunesse, afin de permettre aux personnes dans le besoin de trouver dans un même espace toutes les aides à la personne disponibles. Cela facilitera également le traitement en interne et l'accès à certaines données très personnelles relatives à la situation familiale ou aux revenus du foyer.

### **Manifestations particulières**

Afin d'alléger le rapport de gestion, il a été décidé de se limiter aux actions liées à l'administration communale et de ne plus présenter le bilan des manifestations, qui ne sont pas gérées par l'administration, et que l'on retrouve tout au long de l'année dans la presse et les différents médias. Seuls seront mentionnés les faits marquants.

Le Casino a accueilli fin avril la première édition du Montreux International Guitar Show (MIGS). Le MIGS est le premier salon de la guitare qui présente une sélection des meilleurs artisans-luthiers du monde et les dernières innovations autour de la guitare, tout en organisant des concerts et des « master class » d'artistes renommés. Sur trois jours, 3'200 visiteurs sont venus à la rencontre de plus de septante-cinq exposants et d'une quinzaine d'artistes internationaux.

Durant le week-end pascal, les 18'000 m<sup>2</sup> du 2m2c ont à nouveau vibré avec la 16<sup>e</sup> édition de Polymanga. Les records d'affluence ont été battus avec, sur quatre jours, 50'300 visiteurs venus admirer les spectacles, les défilés, les stands, les artistes et les concours de « cosplay ».

La 56<sup>e</sup> édition du Montreux Jazz Festival a retrouvé le 2m2 ; elle a également innové, en transformant le Petit Palais en « Lake House ». Après deux ans de pandémie, le festival a renoué avec le succès en termes d'affluence : près de 250'000 personnes sont venues lors des seize jours de l'évènement sous une météo radieuse. Avec dix-sept concerts à guichets fermés (plus de 80'000 billets vendus), septante artistes sur deux scènes payantes, cette édition a été la meilleure des dix dernières années. Quatre cent cinquante évènements gratuits (concerts, ateliers etc.) ont enrichi le festival off, dont la gestion est assurée le par Montreux Jazz Artists Foundation, qui a fêté cette année ses 15 ans d'existence. C'est également elle qui organise « Autumn of Music », dont la 3<sup>e</sup> édition s'est déroulée au Petit Palais fin novembre avec de nombreuses activités telles que concerts, ateliers et jam sessions durant quatre jours.

La 76<sup>e</sup> édition du Septembre musical s'est focalisée sur l'Autriche comme hôte d'honneur, avec 15'000 spectateurs, dont 25 % de jeunes, pour onze concerts payants, donc cinq à guichets fermés. Outre de nombreux concerts présentés par des jeunes artistes autrichiens, le Festival a pu présenter le violon original de Mozart, datant de 1764, ainsi qu'une exposition au Palace avec des objets personnels de Haydn. Une trentaine d'activités gratuites sont venues compléter les spectacles payants (conférences, musique dans le bus, concerts gratuits, médiation culturelle).

La 18<sup>e</sup> édition du Montreux Art Gallery (MAG) a attiré plus de 10'000 visiteurs, dont 473 élèves, venus admirer 47 artistes indépendants et une quinzaine de galeries, sans compter les expositions thématiques, dont la principale était consacrée à l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa. Le MAG a accueilli un invité de marque : le Chat de Philippe Geluck, avec l'exposition « Le Chat déambule » sur les quais durant quatre mois et avec une galerie éphémère au sein du salon présentant plusieurs créations originales. Deux coups de cœur étaient également exposés : HelpUA avec « Windows of Ukraine » et l'association « Voir c'est toucher », spécialisée dans les créations pour les malvoyants. Le cinéma a fait son entrée au salon, avec un espace dédié au 7<sup>e</sup> art et la présentation de films sur des thèmes artistiques. L'entrée était à nouveau gratuite pour les personnes domiciliées à Montreux.

La 33<sup>e</sup> édition du Montreux Comedy a connu un succès record, avec 20'800 spectateurs qui ont assisté aux cinq galas de l'Auditorium Stravinski et aux treize représentations, répartis sur onze jours. L'organisateur a également profité de cette édition pour annoncer, le 1<sup>er</sup> décembre, la création d'une nouvelle association faitière ([humoursuisse.ch](http://humoursuisse.ch)), afin de faire entendre la voix de l'humour au niveau national.

Une association identique mais au niveau international a également été créée : l'International Comedy Festival Association (ICFA), en partenariat avec le Festival de Busan en Corée du Sud. Ces deux associations, dont les sièges sont à Montreux, ont pour but principal de dynamiser et renforcer le secteur. Les deux prochaines éditions du Montreux Comedy auront lieu à Lausanne en raison des travaux de rénovation du 2m2c, avec un retour en 2025 à Montreux, d'ores et déjà prévu et annoncé.

La 4<sup>e</sup> édition de la Revue Vaudoise s'est déroulée pour la première fois à Territet, au Parc Mannerheim : 47 représentations ont eu lieu dans un chapiteau de type « Magic Mirror », avec le public installé autour d'une scène centrale.

## **Autres institutions**

### Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM)

La Fondation de la Saison culturelle rédigera son propre rapport de gestion, qui n'est dès lors plus intégré au présent document. Il sera à disposition début avril. Nous vous transmettons néanmoins ci-dessous quelques chiffres importants :

#### *Auditorium Stravinski*

(1'650 places en « configuration variété » et 1'700 en version classique)

- 18 spectacles ;
- 23 représentations ;
- 10 x complet (1 x FeVi 2019, 1 x Requiem de Mozart, 3 x Tous en Chœur, 1 x Garou, 1 x Swiss Voice Tour, 1 x soirée HEMU, 2 x Francis Cabrel) ;
- 2 x collaborations avec des événements externes/festivals (Prix de Lausanne, Montreux Choral Festival) ;
- 1 x spectacle offert au public (soirée HEMU) ;
- 1 x concours national sur deux jours (Championnat suisse de Brass Band).

Fréquentation : 33'701 spectateurs et un taux moyen de remplissage de 85 %.

#### *Hors salle*

aide aux productions des associations locales

- Ensemble Arabesque (musique ancienne) : 3 x
- La Saison musicale de Caux : 4 x
- L'Escale : 1 x

### Fonds culturel Riviera

M. J.-B. Piemontesi, Conseiller municipal, est membre du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera. La Commune de Montreux a soutenu le Fonds culturel Riviera par une subvention de CHF 1'222'564.- (CHF 1'222'488.35).

Les subventions annuelles attribuées par le Fonds aux institutions culturelles montreusiennes sont :

–	Fondation de la Saison culturelle	CHF	800'000.-
–	Théâtre Montreux-Riviera	CHF	435'000.-
–	Septembre musical	CHF	200'000.-
–	Montreux Comedy Festival	CHF	130'000.-
–	Montreux Jazz Artists Foundation	CHF	80'000.-
–	Montreux Choral Festival (annulé)	CHF	17'500.-
–	NED	CHF	35'000.-

Conformément à ses prérogatives, le Conseil communal a adopté le rapport d'activités et les comptes du Fonds culturel Riviera, de même que son budget.

Enfin, rappelons que le Fonds culturel Riviera prend également en charge les frais de réalisation et d'impression de l'Agenda Riviera (CHF 136'083.-).

### Cinémas Hollywood

Dans sa séance du 21 avril 2021, le Conseil communal a décidé de pérenniser les espaces Hollywood, au moyen d'un nouveau concept d'utilisation, et d'octroyer à Cinérive SA une subvention d'un montant total de CHF 148'230.-, soit CHF 6'180.- par mois, destinée à couvrir les loyers desdits espaces du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, pour autant que Cinérive SA utilise ses capacités d'exploitation à Montreux.

En échange de la prise en charge du loyer par la Commune, Cinérive SA s'est engagée à ne facturer aucune location aux sociétés locales utilisant les espaces, mais uniquement un forfait technique à un tarif préférentiel (CHF 100.-/heure, dégressif de 10 % par heure, à l'exception du samedi soir et du dimanche après-midi).

Si, en 2021, on a dénombré une cinquantaine de locations (sur 9 mois), ce chiffre a sensiblement augmenté en 2022 pour atteindre 74 séances à prix préférentiel. Les principaux utilisateurs ont été les écoles publiques, la Commune (soirées sur l'énergie et la biodiversité, animations de la Bibliothèque municipale, films dans le cadre de la semaine contre le racisme), la Lanterne magique et différentes associations locales. Afin d'imaginer l'avenir des cinémas Hollywood à Montreux, d'importantes réflexions ont été lancées dès l'été avec Cinérive SA ainsi que le propriétaire du bâtiment. Elles sont encore en cours et le Conseil communal sera informé dès que possible des pistes retenues par les partenaires.

## **Bibliothèque municipale**

### **Généralités**

L'engouement pour la bibliothèque s'affirme toujours davantage : 384 inscriptions supplémentaires, avec des prêts dans l'espace jeunesse en forte augmentation (+ 4'497). Les adultes ont moins emprunté de médias « physiques » (- 877), mais semblent se tourner davantage vers les formats numériques, via la plateforme e-bibliomedia (+ 430 emprunts). Quant à la fréquentation totale, elle est également en hausse, avec près de 60 % des personnes qui viennent à la bibliothèque uniquement pour lire, étudier ou consulter, sans emprunter de livres, en augmentation de presque 48 %.

Après deux années perturbées par les mesures sanitaires, la bibliothèque a de nouveau été confrontée à une situation particulière (absence de longue durée au sein du personnel). Des mesures internes ont été prises afin de garantir le service des prêts, l'accueil et les animations.

L'horaire appliqué durant la pandémie (10 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 -18 h 00 du lundi au vendredi, 9 h 00 – 12 h 00 le samedi) ainsi que l'augmentation du quota de documents à emprunter ont été maintenus.

## **Statistiques des emprunteurs et des prêts**

La bibliothèque compte 10'887 (10'503) personnes inscrites, dont 2'140 (1'938) actives, réparties comme suit : 1'173 (1'049) emprunteurs individuels à l'espace adultes (EA), 867 (812) enfants ou adolescents à l'espace jeunesse (EJ) et 100 (77) collectivités (écoles, EMS, garderies) et 408 (293) nouvelles inscriptions, à savoir 395 (280) individuelles et 13 (10) collectivités. 19 cartes lecteurs ont été supprimées (décès, déménagements définitifs, départs à la retraite d'enseignantes).

Le nombre annuel de prêts s'est élevé à 115'844 (112'224), tous médias confondus, prolongations comprises, à savoir 84'834 (80'337) emprunts pour l'EJ, collectivités incluses et 31'010 (31'887) pour l'EA. A ces chiffres s'ajoutent 1'618 (1'188) emprunts de livres numériques et audio, téléchargés sur la plateforme e-bibliomedia pour 376 (331) utilisateurs actifs.

Sur le nombre total d'utilisateurs ayant franchi le seuil de l'établissement, à savoir 35'660 (28'112) au compteur, 15'052 (14'320) personnes ont emprunté des documents. Le nombre d'utilisateurs, à savoir les personnes de passage, assistant aux différentes animations ou ayant utilisé les différents services offerts par la bibliothèque sans emprunter de documents, les élèves et les étudiants, s'élève à 20'408 (13'792).

## **Fonds**

Au 31 décembre 2022, le fonds de la bibliothèque était constitué de 56'673 (55'980) médias, soit 27'748 (27'290) livres EA et 11'954 (11'997) livres EJ ; 3'525 (3'527) bandes dessinées EA + 3'683 (3'438) bandes dessinées EJ ; 7'108 (6'815) CD musique, CD livres audio, DVD documentaires et films de fiction, 2'626 (2'883) magazines, les deux sections confondues ainsi que 3 liseuses et 26 (27) kamishibai (autres supports).

Durant l'année, la bibliothèque a éliminé 4'050 (4'290) documents défraîchis, désuets, détériorés ou perdus. Les ouvrages incontournables ont été rachetés. Nouvelles acquisitions : 4'728.

## **Animations**

En raison des nouveaux horaires, il a été décidé qu'une seule classe - parfois deux - par jour soit accueillie en dehors des heures d'ouverture, afin de ne pas interférer avec le public.

Les animations destinées aux enfants/parents, dont « Né pour Lire » et l'atelier « Bébé signe à la Bibliothèque », ont pu reprendre dès la levée des mesures sanitaires.

Ci-dessous, les animations proposées par l'espace jeunesse :

- janvier à décembre : passage des élèves avec leur enseignante, choix de livres et animation par une bibliothécaire dont « Handicap d'en parler » et « Atelier langue des signes », 138 classes ;
- accueil de 4 garderies avec une animation, 28 enfants, 8 éducatrices ;

- accueil de l'Ecole Riviera, présentation de la BIB, 36 enfants, 6 accompagnatrices ;
- « Né pour Lire » et « Bébé lit à la Bibliothèque » : huit rencontres pour parents/enfants, 99 enfants 95 adultes ;
- groupe de lecteurs adolescents, animé par une bibliothécaire et l'apprentie, afin de participer au « Prix RTS Littérature Ados » : neuf rencontres et une délibération à Pully en février, de cinq à huit ados ;
- janvier à mars : visites commentées aux classes enfantines et primaires lors de l'animation « Musique », 45 classes, 680 élèves, 49 enseignantes ;
- 26 mars : 1<sup>re</sup> édition du BiblioWeekend, thème « Décrocher la lune » ;
  - spectacle de magie et atelier par A. Mariéthoz 54 participants ;
  - spectacle « Prête-moi ta plume » par la C<sup>ie</sup> Les Contagieuses, C. Aeby et C.-A. Magnollay ;
  - rallye Jeunesse organisé par l'Animation jeunesse de la Commune (AJ), 21 enfants et 10 adultes, goûter offert par la BIB et prix offerts par l'AJ ;
  - projection du film « Moi, moche et méchant », dès 7 ans, au cinéma Hollywood, env. 60 personnes ;
  - exposition de documents sur la thématique ;
- 28 mars et 30 mai : « Français en jeu » : présentation de la BIB et des collections destinées aux personnes allophones (albums, fonds Facile à lire, etc.), 17 personnes ;
- 14 avril et 13 mai : « Café bienvenue » à la BIB, 10 enfants, 15 adultes ;
- 14 mai : participation à la « Journée des Juniors » de la FACEME avec le Bibliobus de l'association « Bain de livres » ;
- 1<sup>er</sup> juin : participation au projet « Livre voyageur – Spécial Jeunesse », distribution de 50 livres pour enfants dans la ville de Montreux par deux bibliothécaires ;
- 5, 6 juillet et 16 août : participation à « Ça bouge chez toi ! », activités estivales itinérantes organisées par l'Animation jeunesse dans les collèges de la Commune, en partenariat avec le Bibliobus de l'association « Bain de livres », égayé par des conteuses, un musicien et les lectures des bibliothécaires présentes ;
- 25 juin, 31 août et 8 septembre : animation avec le Bibliobus de l'association « Bain de livres » sur une demi-journée : aux « Estivales du livre », environ quarante enfants, parfois accompagnés de leurs parents ; au Pierrier, environ cinquante enfants ; au collège de Glion, deux classes et une garderie ;
- 1<sup>er</sup> novembre et 21 décembre : « Bébé signe à la Bibliothèque », atelier découverte de la langue des signes animé par une bibliothécaire, cinq tout-petits, cinq parents ;
- 11 novembre : « Nuit du Conte en Suisse : Métamorphoses », par la C<sup>ie</sup> Les Mots passants, C. Aeby et Gustavo, 80 enfants non accompagnés par leurs parents.

L'espace adultes a proposé les animations suivantes :

- du 31 janvier au 28 février : exposition « Un climat de solidarité : justice économique, justice climatique » prêtée par Magasin du Monde ;
- 5 février : conférence « L'ange et le démon : image de la femme dans la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle » par J.-M. Henny, en partenariat avec le Théâtre Montreux Riviera (TMR), certificat COVID et port du masque obligatoire, environ dix personnes ;
- 26 février, 26 avril et 28 juin : trois rencontres « L'Atelier philosophique pour tous » par M. J.-M. Henny, cycle « Humoresques : réflexions sur le rire et le comique », environ dix-huit personnes ;
- 24 mars : lors de la Semaine d'actions contre le racisme, apéritif offert à la BIB à l'issue de la projection du film « Tout simplement noir » par J.-P. Zadi et J. Wax, trente-sept personnes présentes à l'apéritif, exposition de documents sur la thématique ;
- 25 et 26 mars : 1<sup>re</sup> édition du BiblioWeekend, thème « Décrocher la Lune » :
  - 25 mars : spectacle « La tête dans les étoiles » par la Cie Enjeu, 27 personnes ;
  - 26 mars : conférence-projection autour du livre « Détourner les hirondelles » par M. Brugger, 31 personnes ;
  - exposition de documents sur la thématique ;
- 11 mai et 3 octobre : stand à la réception officielle en l'honneur des nouveaux habitants ;
- 23 mai : « Rendez-vous littéraire : trois regards sur Georges Haldas » par J.-P. Rapp, ex-journaliste de la RTS, M. Aufair, comédien et G. Erard, modératrice, 33 personnes ;
- 25 juin : estivales du livre, stand partagé avec les Archives et le Musée de Montreux ;
- 3 novembre : la Bibliothèque fait son cinéma au Hollywood, projection du film « L'ami, portrait de Mix & Remix », environ 60 personnes ;
- 11 novembre : « Nuit du Conte en Suisse : Métamorphoses », par quatre conteuses de la C<sup>ie</sup> L'Oreille qui parle, 15 personnes. Une première, organisée pour un public adulte ;
- 15 novembre et 20 décembre : deux rencontres « L'Atelier philosophique pour tous » par M. J.-M. Henny, cycle « Cette obscure nature du désir », 21 et 23 personnes.

## **Tourisme**

### **Relations avec les milieux touristiques**

La Municipalité poursuit son étroite collaboration avec les milieux touristiques, que ce soit au travers de sa présence au sein de l'Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) ou par le biais de nombreuses séances et groupes de travail réunissant tous les partenaires de ces milieux très importants pour l'économie montreusienne, en particulier les commerçants, les hôtels et les restaurants, sans oublier les acteurs culturels et événementiels qui enrichissent notre vie quotidienne avec leurs réalisations.

Ce travail permet à la Municipalité d'entretenir d'excellents rapports avec l'ensemble des partenaires. Les réflexions issues de ces échanges ont notamment abouti, en 2022, sur une définition de l'avenir de l'économie touristique à Montreux (cf. la communication au Conseil communal) ou sur le rapport-préavis relatif à la mise en valeur du patrimoine musical et la candidature au réseau des villes créatives de l'UNESCO.

## **Manifestations particulières**

La Commune a soutenu l'Association des Marchés de Montreux pour les marchés hebdomadaires, ainsi que l'Association des Intérêts de Montreux-Centre pour la fête traditionnelle du 1er août.

Par ailleurs, la Commune a soutenu, entre autres, la parade navale de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), l'exposition de Philippe Geluck « Le Chat déambule », le concours, à Montreux, du meilleur réceptionniste dans le cadre des championnats du monde des métiers (Worldskills), le Montreux Miniatures Show, la réalisation du Montreux International Tourism Forum (MITF), la Finale romande et tessinoise des jeunes confiseurs.

## **Autres institutions**

### Montreux Noël

L'édition 2022 de Montreux Noël a retrouvé sa clientèle d'avant Covid-19, y compris les touristes étrangers, ramenant le nombre de visiteurs à presque 600'000.

L'Hôte d'Honneur culturel « Le Chat », avec l'exposition « Le Chat Déambule », financièrement soutenue par Montreux Noël, a été très bien perçue par le public et s'est très bien intégrée à l'évènement. Cette exposition a certainement contribué à la belle fréquentation de 2022.

La répartition des 156 chalets sur les quais, allant du Forum au Centre des Congrès, en gardant, tout comme en 2021, à certains endroits, plus d'espaces entre les points de ventes, a permis, malgré la foule, une bonne fluidité des visiteurs, aucun incident n'ayant été relevé.

Le retour de la clientèle, y compris les étrangers, a profité également à la Maison du Père Noël aux Rochers-de-Naye, qui a réalisé l'une de ses meilleures années.

La Cabane des bûcherons a retrouvé sa place habituelle ainsi qu'une bonne partie de sa clientèle. Les hôtels de la région ont également connu une belle fréquentation, bénéficiant d'une clientèle individuelle intéressante et non plus de groupes.

La Municipalité de Montreux, l'Association Sécurité Riviera et Montreux Noël se sont associés pour la mise en place d'un concept de mobilité qui se veut évolutif.

L'édition 2023 se déroulera du 23 novembre au 24 décembre 2023 et verra célébrer les 20 ans de la Maison du Père Noël aux Rochers-de-Naye.

### Association des marchés de Montreux

Après des années durant lesquelles l'organisation des marchés de Montreux a été compliquée par les restrictions sanitaires, l'association confirme avoir retrouvé un rythme d'avant la pandémie. Les commerçants ont eu la chance de bénéficier d'une météo favorable et les clients ont répondu présent.

L'association emploie maintenant deux personnes à temps partiel pour s'occuper de la mise en place et de la logistique des marchés durant les vendredis et plusieurs fins de semaine. L'objectif reste de pérenniser les marchés et de créer des synergies avec les villages de la Commune.

# DURABILITE ET ESPACES PUBLICS



## Durabilité

### Stratégie de durabilité 2030 et évaluation

Le groupe de travail durabilité, formé de représentants de tous les services communaux, s'est réuni tous les trois mois. Ses membres jouent le rôle de répondants durabilité dans chaque service. Ils ont notamment travaillé sur la mise à jour de la stratégie communale de durabilité, afin de répondre aux enjeux actuels climatiques et de durabilité, d'assimiler les principes de l'Agenda 2030 et de permettre une intégration plus systémique du développement durable dans la gestion communale.

Afin de suivre l'impact des projets communaux en lien avec la durabilité, la Commune de Montreux a participé à deux projets régionaux. Le premier, « Boussole 21 », en collaboration avec le Canton de Vaud et d'autres communes vaudoises, vise à élaborer des marches à suivre pour analyser les projets communaux sous l'angle de la durabilité. Le second, « Panorama et Observatoire de l'Agenda 2030 au niveau local », est un projet Innosuisse visant à développer un outil de pilotage pour intégrer les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 dans la gestion communale.

### Mobilisation des acteurs du territoire

La deuxième édition de la journée participative « À vous de jouer ! », à l'intention des habitants de Montreux, a eu lieu le 26 novembre à la maison de Quartier de Clarens. Plusieurs ateliers collaboratifs ont permis aux participants d'échanger autour des thèmes concernant la durabilité et la transition écologique.

Lors de cette journée, deux groupes de travail ont été formés, l'un traitera des plantages urbains et l'autre du ramassage de déchets le long des rives du lac. Afin que les projets issus de la journée puissent voir le jour, des séances avec des facilitateurs professionnels ainsi que des mesures d'accompagnement ont été prévues pour le début de l'année 2023. Tout au long de l'année, la Cellule durabilité a pu accompagner les groupes de travail formés lors de la première édition de la journée « À vous de jouer ! » de novembre 2021, dans la concrétisation de leurs projets. Une soirée de présentation et d'échanges a été organisée le 10 mars 2022.

En collaboration avec le Service des travaux publics et ProSenectute Vaud, la Cellule durabilité a organisé trois balades « Diagnostic mobilité piétonne », avec les seniors, sur différents secteurs de la Commune. Cette démarche avait pour objectif d'identifier les meilleurs itinéraires, les obstacles et les aménagements souhaitables, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, lors de ces balades, les personnes participantes ont pu faire part de leur avis et leurs recommandations auprès des professionnels et des représentants de la Commune concernant l'état, le mobilier et la signalétique existante sur la voie publique. Puis, durant le mois de novembre, les participants des trois balades se sont réunis à la Maison de Quartier de Clarens, afin d'échanger autour des principales observations et propositions.



*Balade « Diagnostic mobilité piétonne » avec les seniors sur différents secteurs de la Commune.*

## **Vaisselle réutilisable lors des manifestations sur le domaine public**

Un groupe de travail interservices a été constitué, avec l'objectif principal de concevoir et mettre en place des mesures d'encouragement à l'utilisation de gobelets réutilisables par les organisateurs de manifestations sur le domaine public communal. Dans ce cadre, quatre manifestations ont testé le concept, à savoir le Montreux Trail Festival, le brunch de la solidarité du club Soroptimist, la grande désalpe de Caux et les soirées annuelles de la FSG Chernex.

## **Espaces publics**

La certification Villeverte Suisse de la Commune de Montreux, initiée en 2020, suit son cours. Le Service des espaces publics bénéficie de la collaboration de l'Institut agricole de Grangeneuve (Fribourg) pour la préparation à l'audit et pour le suivi de projets pédagogiques originaux durant deux ans.

Les sections du Service des espaces publics ont accompli leurs missions habituelles sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, des réflexions ont été menées afin d'améliorer les prestations offertes à la population et d'intégrer la durabilité dans les projets du service. Dans cette optique ont été élaborés des projets tels que le verdissement du parc Donner, la création d'une pergola climatique au cimetière de Clarens, la consultation sur l'élaboration du verdissement des pieds des arbres ou encore le début de l'analyse de la biodiversité sur un pan du territoire compris entre Chernex et Vernex.

## **Section voirie et cours d'eaux**

### **Entretien routier**



La saison d'hiver 2021 – 2022 a débuté par de fortes précipitations de neige au mois de décembre 2021, suivies d'une période plus sèche et froide en janvier et février 2022. Les travaux de déneigement ont duré du 4 novembre 2021 au 2 avril 2022.

Les forts orages survenus début juillet 2022 ont notamment provoqué d'importants dégâts au chemin de la Montagne d'Amont, entre le chalet et le carrefour avec le chemin de la Joux. Une entreprise a dû être mandatée pour effectuer la remise en état du chemin.

Mi-juillet, les orages ont aussi provoqué un glissement de terrain au chemin de la Mottallettaz, contraignant la fermeture de ce dernier.

*Dégâts au chemin de la  
Montagne d'Amont*

### **Cours d'eau lac et enrochements**

Le contrôle annuel et la remise en état des enrochements effectués début mai permettent de garantir la stabilité des rives du lac.

La Baye de Clarens a fait l'objet d'une attention particulière : outre la campagne d'enlèvement des plantes invasives, un marquage des arbres présentant un danger a été réalisé et une campagne d'abattage est prévue début 2023, en collaboration avec la section forêts.

## Maçonnerie et génie civil

L'équipe a accompli les missions qui lui sont dévolues telles que, notamment, le pontage de fissures, la réfection d'enrobés, la remise en état des pavés, les entretiens courants du réseau routier communal, l'entretien des chalets d'alpages et de différents bâtiments communaux ainsi que l'enlèvement de tags et graffitis sur le domaine public.

Le prix du jury de la Biennale 2021 a été remis à M. Raphy Buttet pour son œuvre « A fleur d'eau ». La statue est exposée au quai des Fleurs, sur les infrastructures aménagées par l'équipe de maçonnerie du Service des espaces publics.



*Prix du jury de la Biennale 2021 remis à  
M. Raphy Buttet pour son œuvre  
« A fleur d'eau »*

## Section Matériel et ateliers

### Menuiserie et serrurerie



*Rénovation du bâtiment des Prévondes*

En collaboration avec le Service domaines et bâtiments, sport, les artisans maçons, menuisiers et serruriers du Service des espaces publics ont rénové le bâtiment abritant les machines et installations du remonte-pente des Prévondes. La cabane de l'arrivée du remonte-pente de Jaman a aussi bénéficié d'une rénovation de façade.

Tout au long de l'année, les artisans du service effectuent des travaux dans les différents bâtiments communaux, scolaires, administratifs ou techniques.

## Equipe en appui des manifestations

La fin des mesures sanitaires imposées par la « COVID 19 » a relancé les activités et manifestations montreuusiennes. Les sociétés locales ont pu organiser les manifestations qui font la richesse de la vie culturelle de Montreux.

232 manifestations ont bénéficié de l'apport de matériel fourni et transporté par l'équipe en appui des manifestations. Le mois phare de septembre compte 38 événements. À elle seule, la Fête des voisins du mois de mai représente la livraison de 62 tables et de 120 bancs en 23 lieux différents.

## Section Espaces verts

### Arbres

Les équipes des secteurs de Clarens, Montreux et Territet ont effectué les contrôles sanitaires d'environ 1'100 arbres d'avenues, ainsi que sur les quais et dans les parcs. La taille et l'élagage de grands arbres sont assurés par l'équipe de grimpeurs spécialisés des espaces verts, ainsi que par une entreprise privée. Les branches et déchets de taille ont été broyés et les copeaux qui en résultent épandus dans les massifs arbustifs et dans la pépinière, en qualité de paillage.

A la suite de l'appel à projets « Haies vivantes, remplacement de lauriers-cerises (laurelles) par des haies indigènes », 150 m de laurelles (*Prunus laurocerasus* 'Caucasica') ont été arrachées dans les endroits suivants :

- place de jeux, avenue Eugène-Rambert ;
- parc du Vieux-Clarens ;
- place de jeux, avenue de Florimont ;
- place de jeux, rue de l'Ancien Stand ;
- parcelle avenue du Casino.

Une plantation de substitution a été réalisée avec des arbustes indigènes cultivés par une pépinière vaudoise installée dans la région lémanique, afin de favoriser la biodiversité et de diminuer le nombre de néophytes. Cet appel à projet a été subventionné par l'AVPN (Alliance vaudoise pour la nature et le Canton), à hauteur de 100 % pour l'arrachage et de 50 % pour l'achat des arbustes indigènes.

Le parc Donner a été enrichi de végétaux, avec la plantation de 15 conifères majeurs, de 10 arbres majeurs persistants, de 400 arbustes, de 500 plantes couvre-sol et à bulbes. Un paillage de protection a été mis en place dans les zones plantées.

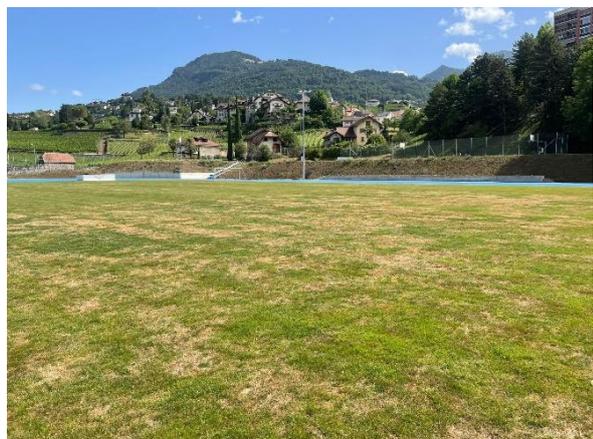
### Abattage d'arbres pour des raisons sanitaires, de sénescence et de sécurité

Lors des travaux de rénovation des quais de la gare de Clarens, l'abattage de sept robiniers pseudo-acacias, sis sur les places de parc, a été mis à l'enquête. Des platanes d'Orient, variété « Minaret », mieux adaptés aux conditions climatiques actuelles, ont été plantés en compensation des arbres abattus.

De plus, les fosses de plantation ont été augmentées à un volume de 25 m<sup>3</sup> par emplacement, afin de permettre au système racinaire des végétaux de se développer dans de bonnes conditions et de ne pas endommager les surfaces carrossables. Un mélange de substrat a été réalisé selon les dernières recherches faites pour des conditions similaires, soit 80 % de ballast 32-64 mm, 10 % de terreau et 10 % de Biochar (bois pyrolysé).

## Réfection et entretien d'infrastructures sportives et ludiques

Les pelouses des terrains de football font l'objet d'une attention particulière, notamment pour répondre aux standards requis pour les entraînements d'équipes de niveau national et international.



*Etat du terrain à la suite de l'attaque de larves de hannetons*

Attaqué début juin par des larves de hannetons, le terrain du stade de La Saussaz a été détruit à 70 %, malgré plusieurs traitements biologiques effectués par la section des espaces verts. Le terrain a été refait, mi-juillet, par une entreprise spécialisée, mais les conditions caniculaires de l'été 2022 ont empêché le semis réalisé de se développer. Une nouvelle intervention a dû être organisée à la mi-octobre, avec des conditions favorables à une bonne germination.

En ce qui concerne le stade Eugène-Parlier, l'équipe d'entretien des pelouses y a effectué les travaux selon le programme établi, ainsi que la remise en état des parties endommagées.

L'équipe de rénovation a assuré les contrôles hebdomadaires, trimestriels et annuel de tous les engins de jeux, afin qu'ils répondent aux normes actuelles de sécurité. Les espaces verts gèrent et assurent l'entretien de 34 places de jeux et de la piste sportive de la Foge à Chailly.

### Nouveaux aménagements et rénovations

Sur les quelques 850 bancs publics répartis sur le territoire communal, 80 bancs ont été rénovés, lavés à haute pression et peints. Les bancs en bois naturel des villages ont également été entretenus.

Selon le préavis No 35/2021 relatif à la mise en conformité de trois places de jeux, les places de l'hôtel Victoria à Glion, du Marais d'Avant aux Avants et du Haut-de-Caux ont été créées. L'aménagement des places a été réalisé par le personnel des espaces verts, avec des jeux fournis par une entreprise spécialisée. La provenance des matériaux est de source locale, avec du chêne pour le pourtour des places et des copeaux de bois provenant des forêts communales.



*Rénovation de la place de jeux du Marais d'Avant*

Les employés du service ont également créé un nouveau jardin du souvenir au cimetière de Clarens, l'ancien ne permettant plus d'accueillir les nombreuses cérémonies dans des conditions acceptables. Dix fosses d'une contenance de 1'000 litres ont été mises en place afin de réceptionner les cendres des défunts. Une pergola à lames orientables a été construite afin de pouvoir abriter les familles en cas de pluie.

## Décorations particulières, manifestations

L'année 2022 étant marquée par l'exposition des œuvres de M. Philippe Geluck sur les quais montreusiens (d'octobre 2022 à fin février 2023), les traditionnelles sculptures végétales créées par les jardiniers ont été réalisées en collaboration avec l'artiste. Douze emplacements ont accueilli les œuvres des jardiniers réalisées en branches de sapin, cyprès, et autres conifères.



*Sculptures végétales réalisées par les jardiniers de la Commune en collaboration avec Philippe Geluck*

## Formation des jeunes

Les espaces verts ont accueilli trois nouveaux apprentis horticulteurs, dont deux floriculteurs et une paysagiste.

La période estivale demande énormément de travail aux différentes équipes. Ainsi, ces dernières ont pu compter sur le précieux renfort de 23 jeunes auxiliaires en fin de scolarité, gymnasiens ou étudiants. Ceux-ci ont effectué, durant leurs vacances scolaires, un travail temporaire rémunéré.

## Visites professionnelles

Des visites des quais sont organisées régulièrement pour des sociétés, des classes d'écoles, des groupements divers ou encore des journalistes.

## Etablissement horticole et production de plantes

Les serres communales ont produit :

- 110'456 plantes annuelles à massif (décoration estivale) ;
- 123'750 plantes bisannuelles à massif (décoration automnale et printanière) ;
- 8'644 fleurs coupées destinées à diverses décorations florales ;
- 9'559 plantes en pots fleuries pour les terrines et plantes vivaces.

L'employé spécialisé en décorations florales a confectionné 1'257 terrines, destinées à la vente et exposées sur l'étalage devant le bureau du cimetière. Il a aussi réalisé 262 confections à l'aide de branches de conifères, de bougies, de boules et de fleurs séchées.

Quant aux travaux techniques courants, les couvertures plastique des serres Nos 6 et 8 ont été remplacées, de même que les sondes d'hygrométrie de la serre N° 2 et du tunnel N° 5.

Dans le cadre de la problématique de restriction énergétique, l'établissement horticole a mis en place les mesures suivantes, visant une diminution des dépenses énergétiques :

- abandon de la phase de semis des plantes fleuries annuelles permettant l'abandon du chauffage dans les serres de multiplication de janvier à mi-mars ;
- achat de micro-plantes aux divers fournisseurs (plus-value d'achat largement compensée par l'économie de production de chaleur demandée pour la germination des futures plantes fleuries annuelles, si elle avait été réalisée dans les serres communales) ;
- diminution des températures des serres de production pour les plantes fleuries annuelles et bisannuelles, avec, comme conséquence potentielle, un développement plus modeste des plantes lors de leur plantation, à mi-mars pour les bisannuelles et à mi-mai pour les annuelles.

### **Cimetières et inhumations**

325 dossiers d'inhumations ont été traités, englobant tous les décès annoncés sur le territoire de la Commune. Seule une partie de ces corps et cendres (150) a été inhumée à Montreux. Il a aussi été effectué le soudage de 4 bières, en vue du rapatriement de corps à l'étranger.

La désaffectation du quartier de tombes de 1991 a concerné 87 sépultures. A la demande de la famille, un corps a été exhumé d'une tombe à la ligne, et cinq autres corps afin de libérer un caveau. Une autre demande d'exhumation a été réalisée à la demande de la famille, en vue d'anticiper la désaffectation de 2023.

Les 2'344 tombes et concessions de la Commune se répartissent comme suit : 2'202 à Clarens, 101 à Glion et 41 à Territet (Troches).

### **Le cimetière en quelques chiffres**

- 1'283 tombes sont entretenues sous contrat par les jardiniers du service ;
- 24'800 plantes annuelles ont été plantées (décoration estivale) ;
- 28'000 plantes bisannuelles ont été plantées (décoration automnale et printanière) ;
- 2'000 bruyères ont été vendues ou plantées comme décoration automnale et hivernale ;
- 400 chrysanthèmes étaient destinés à la vente ou à l'ornementation automnale ;
- 2'300 fleurs vivaces et arbustes ont été plantés ;
- 2'100 kg de branches de sapin ont été posés pour décorer les tombes pendant l'hiver.

Le cimetière de Clarens dispose d'un emplacement de compostage sur place, en circuit court. Ce dispositif a permis de produire près de 120 m<sup>3</sup> de terreau destiné à la fertilisation du sol ; il contribue à l'amélioration de l'ensemble des massifs floraux communaux.

Dans le cadre de la célébration de la Toussaint, l'équipe des cimetières a installé son traditionnel stand convivial, près de l'ancien funérarium de Clarens. Ce dernier est tenu par les apprentis et sert d'exercice de ventes et de relations avec le public, dans le cadre de leur formation.

A l'entrée du cimetière, six cyprès présentaient des signes de dépérissement. Ils ont fait l'objet d'une demande d'abattage, qui a été acceptée. Ces arbres ont été remplacés par deux magnolias grandiflora, supportant les conditions météorologiques actuelles.

Quatre chênes verts et un chêne ont été plantés dans le périmètre du cimetière, afin d'augmenter la canopée végétale au sein de la Commune.

## **Sécurité au travail**

La ligne de vie du talus de Florimont à Territet a été remplacée. Trois autres lignes de vies, composées de câbles solidement ancrés au sommet de différents talus, ont été vérifiées par une entreprise spécialisée et certifiée. Elles permettent le fauchage de ceux-ci en toute sécurité, grâce à des systèmes d'accrochages reliés aux baudriers des ouvriers. La conformité aux normes de tous les EPI (Equipement de protection individuel), échelles, et pharmacies a été vérifiée et le remplacement du matériel nécessaire assuré. Une entreprise externe a contrôlé les sangles d'arrimage et de levage.

## **Ecologie et biodiversité**

Certains pieds d'arbres d'avenue (36 emplacements d'essai à 4 endroits différents) ont été entourés d'une bande de prairie fleurie, par un semis de graines, ou par plantation ou encore par plaquage. Un sondage par QR-code a été fait auprès des habitants, afin de connaître les prairies les plus plébiscitées par le public. Sur 66 réponses, le plaquage de prairie a remporté les suffrages. Un inventaire des endroits pertinents, ainsi qu'un plaquage d'environ 200 m<sup>2</sup>, sont prévus en 2023.

Depuis trois ans, les espaces verts collaborent avec une amodiataire de la région dont les moutons et chèvres, de races reconnues par le label de la Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux (ProSpecieRara), pâturent diverses prairies naturelles communales.

Au terme d'une excellente année météorologique, les quatre ruches sises au cimetière ont produit quelque 60 kg de miel.

La promotion de la biodiversité est un levier pour les plans climat et d'arborisation car, en agissant sur la nature, la majorité des objectifs liés à ces deux thèmes peut être atteinte. Dans ce cadre, le service a lancé un projet pilote, sur le territoire communal, pour un plan d'action biodiversité, avec comme objectifs d'évaluer l'état de situation actuel et d'élaborer une carte des mesures à réaliser ainsi que des fiches thématiques. Le territoire communal a été séquencé en six périmètres. Le projet pilote est en cours d'élaboration, sur la partie Chernex-Vernex, dans l'optique établir les coûts et de soumettre un préavis »au Conseil communal en 2023.

## **Section Propreté urbaine**

### **Brigade de propreté (BP)**

La brigade de propreté a traité 4'109 incidents, sur un total de 12'797 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte sur l'entier du périmètre des « Trois Villes » (Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux-Veytaux). Pour la Commune de Montreux, cela représente quelque 3'305 tonnes d'incinérables, 1'630 tonnes de papier-carton et 902 tonnes de compost, collectées en porte-à-porte.

Pour l'année sous revue, les prestataires de collecte, avec le soutien de la brigade de propreté, ont géré 834 tournées de collectes, en porte-à-porte, sur l'ensemble du périmètre concerné.

Dans le cadre de ses activités, la brigade de propreté a aussi :

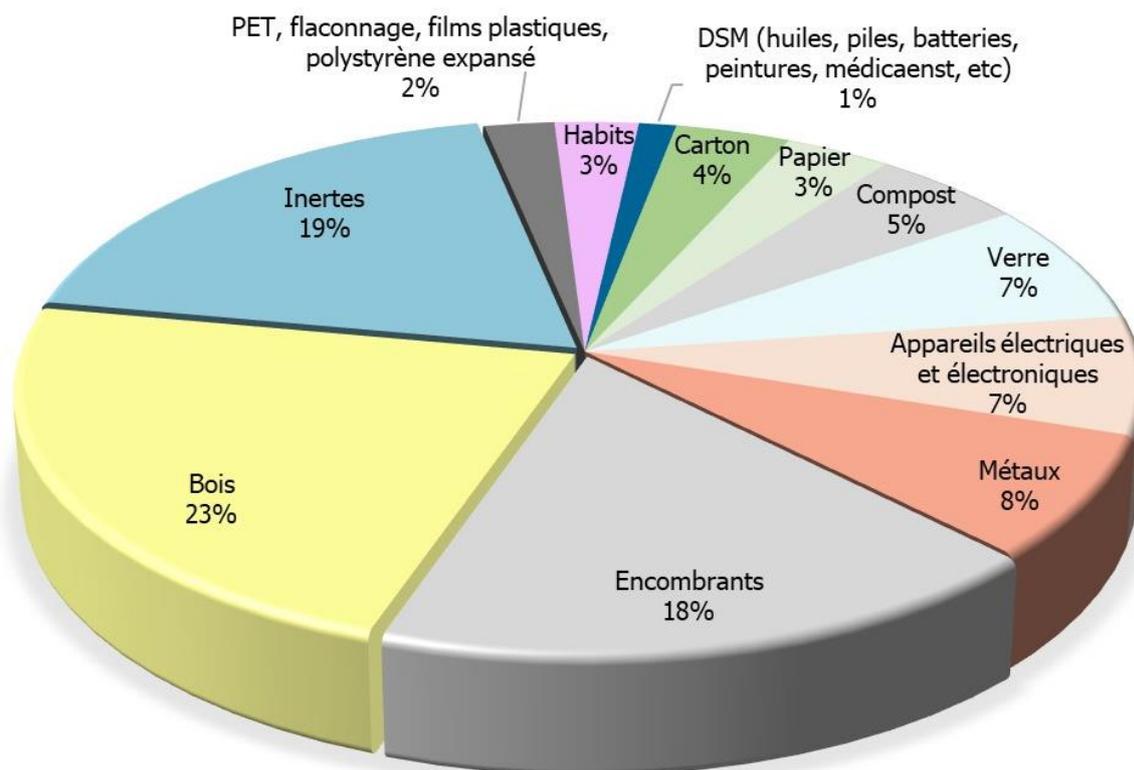
- assuré le suivi et la livraison de 239 conteneurs neufs, dont 141 livrés sur le territoire montreuisien ;
- identifié 70 auteurs d'infractions aux règlements sur la gestion des déchets des communes, dont 41 auteurs sur les communes de Montreux et de Veytaux.

### Déchèterie intercommunale fixe de Montreux et Veytaux

Quelques chiffres concernant l'activité de la déchèterie en 2022 :

- 258 jours d'ouverture au public ;
- plus de 78'000 usagers ;
- 48 jours de maintenance et d'entretien du site, des locaux et du matériel ;
- 3'907 tonnes de matières réceptionnées sur le site de la déchèterie en 1'858 heures, soit un apport moyen de 35.05 kg/minute.

### MATIÈRES COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE EN 2022



Le Polystyrène expansé, plus connu sous le nom de la marque déposée « Sagex » est une matière noble qui peut être recyclée à l'infini.

En 2019, le Service des espaces publics établissait les premiers contacts avec l'entreprise Swisspor Romandie SA, située à Châtel-St-Denis. La volonté était de trouver une filière locale avec le meilleur écobilan possible et permettant le recyclage du polystyrène expansé. Une collaboration de développement a permis de définir les moyens à mettre en œuvre pour un recyclage du polystyrène expansé, selon les meilleures méthodes de conditionnement, de stockage et de livraison.



*La déchèterie est désormais équipée d'une machine permettant de compresser le polystyrène expansé.*



*Une palette de pain de 0.5 m<sup>3</sup> correspond à plus de 20 m<sup>3</sup> de polystyrène expansé en vrac.*

Cet outil de travail transforme la matière récupérée en pains plus compacts pour un énorme gain de place. Cette méthode améliore le bilan carbone des transports, tout en permettant une rétrocession plus élevée que la matière en vrac.

En 2022, la déchèterie a réceptionné et traité 3'794 kg de Polystyrène expansé. Ceci représente plus de 580 m<sup>3</sup> en vrac, soit environ 21 transports en camion. Cette même matière, compactée en pains, a représenté un volume de 14.5 m<sup>3</sup> avec un seul et unique transport.

# **EQUIPEMENTS PUBLICS ET MOBILITE**

## **Service des travaux publics**

### **Cadre général**

Le service des travaux publics a pour mission la gestion de la conservation physique et juridique du patrimoine administratif, relatif au domaine public et aux servitudes publiques, dont l'étendue et les fonctions sont particulièrement importantes, respectivement vitales, pour la population et l'économie communale au sens le plus large.

En effet, qu'il s'agisse des routes et des chemins, des ouvrages d'art, des canalisations d'eaux usées et claires, de l'alimentation de la défense-incendie, des cours d'eau et torrents, du littoral lacustre, des ports, ainsi que de l'éclairage public, toutes ces infrastructures, qui relèvent encore en majorité d'un héritage du passé, sont toujours plus sollicitées en raison de l'évolution de la société et de l'augmentation de la population.

De plus, l'utilisation de l'espace public a évolué, avec la nécessité de répondre aux besoins des différents modes de déplacement, en intégrant systématiquement la mobilité douce à tout nouveau projet d'aménagement de l'espace public. Le domaine public étant bien souvent exigu sur le territoire montreusien, il s'agit de trouver le meilleur compromis pour répondre à l'évolution des besoins, aussi bien pour l'ensemble des déplacements que pour la qualité des aménagements envisagés, en améliorant la végétalisation pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur urbains. La qualité de vie des citoyens est au centre des préoccupations, en intégrant des solutions pour diminuer le bruit routier, tranquilliser les centres urbains en modérant le trafic et aménager des espaces qui doivent inciter les déplacements à pied, à vélo et en transports publics.

## **Gestion des infrastructures**

### **Maintien et développement des infrastructures**

Une bonne gestion des infrastructures doit permettre de trouver un équilibre durable entre les niveaux de services attendus et les montants qui leur sont alloués, afin de les maintenir, de les développer et de les améliorer.

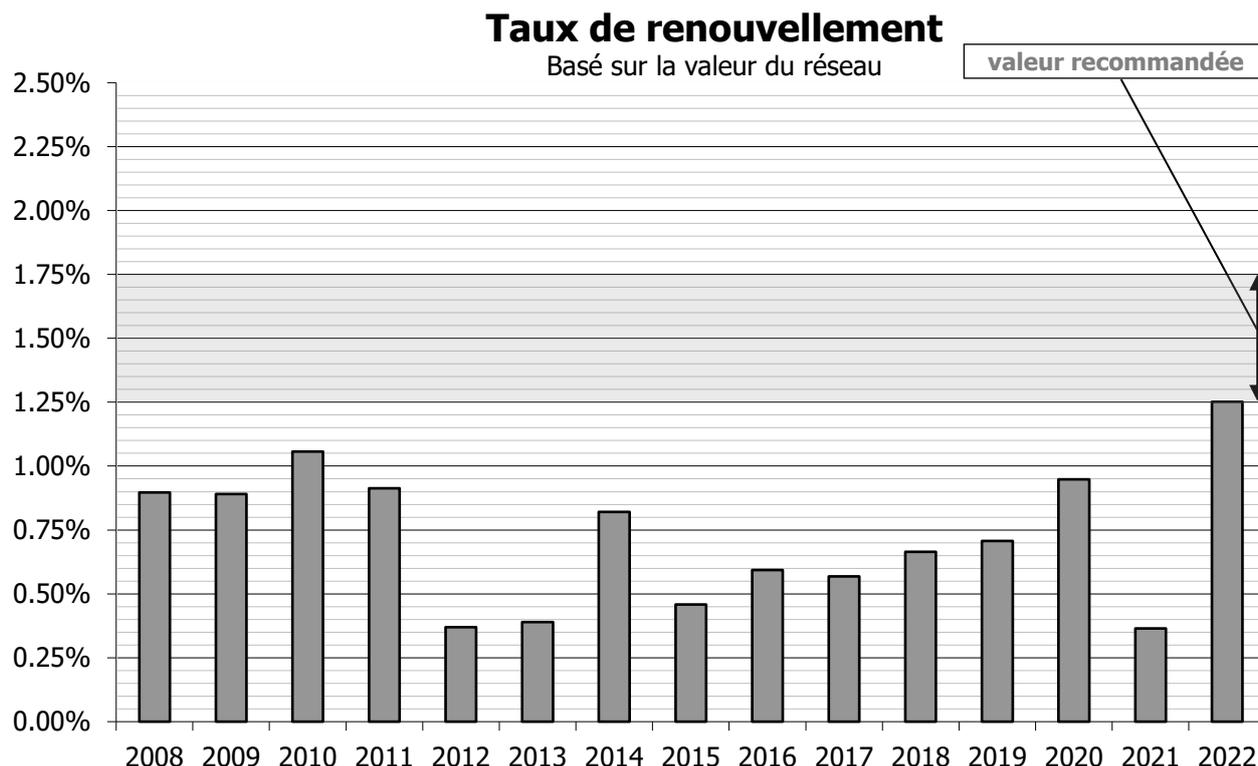
### **Réseau d'évacuation des eaux**

En 2022, selon nos intentions 2021, plusieurs chantiers ont été exécutés, permettant la suppression de fosses septiques encore présentes sur l'ensemble du territoire de la Commune. La disparition de ces dernières permettra une sécurisation pérenne des cours d'eau et des nappes souterraines. De plus, liés à l'évolution de l'intensité des pluies ces dernières années, plusieurs ouvrages techniques, destinés à réguler le débit de certains ruisseaux, ont été mis en place.

Parallèlement à ces travaux, l'application du plan général d'évacuation des eaux s'est poursuivie avec les chantiers de Mont-Fleuri et de la Cergniaulaz. Dans ce cadre, 690 mètres de tuyaux pour les eaux usées et 200 mètres pour les eaux claires ont été posés et ont permis de relier des zones excentrées de notre territoire. Le séparatif a aussi progressé de plus de 900 mètres, améliorant ainsi la quantité et le traitement des eaux à la STEP de Clarens.

Le service des travaux publics est aussi régulièrement intervenu lors de la réalisation de chantiers privés, afin de surveiller la conformité des interventions effectuées et de donner les indications nécessaires en cas de corrections. La mise en séparatif des parcelles privées, à charge des propriétaires, est exigée au fur et à mesure de la mise en conformité du réseau public d'évacuation des eaux.

Durant cette année, le réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires s'est accru de plus de 1'153 (205) mètres. Le taux de renouvellement de 1.25 % se situe au-dessus de la moyenne des 21 dernières années. Cette valeur correspond à la référence de 1.25 % par an. En 2023, les études et les travaux destinés à la suppression des fosses septiques et à la mise en séparatif se poursuivront.



### Réseau routier et ouvrages

La réfection du réseau routier montreuisien se poursuit au gré des différents chantiers qui sont réalisés. Un accent particulier est mis sur les différents tronçons réfectionnés, afin que le choix de la couche de roulement soit en adéquation avec les dispositions prises par le plan d'assainissement du bruit routier (PAB), qui est en cours de validation.

La mise en place du chauffage à distance permettra de renouveler les revêtements hydrocarbonés de plusieurs axes routiers en coordination. A noter que plusieurs projets ont été ou seront réalisés sur les routes des hauts de la Commune, afin d'assurer la qualité de service attendue pour ces axes routiers indispensables aux villages des hauts.

### Transports et circulation

Depuis de nombreuses années, la circulation, et plus particulièrement la pression de l'automobile sur la qualité de vie des habitants dans les centres urbains, constitue un des défis majeurs des agglomérations.

Pour la Commune, les grandes manifestations génèrent un trafic ponctuel très important, qui devient problématique pour la qualité de vie des citoyens montreusiens et pour les usagers de la route avec de grandes difficultés d'accès au centre-ville. Ainsi, la Municipalité a démarré d'importantes études afin de trouver des solutions pour une gestion globale maîtrisée durant ces périodes chargées. Les premiers résultats sont attendus pour 2023.

Les études de circulation intègrent désormais systématiquement la notion de qualité de vie des habitants, en prenant en compte les notions de bruit routier, de pollution, de tranquillité des citoyens, de qualité des aménagements et de sécurité. Les mobilités actives et la stratégie d'arborisation sont des éléments intégrés dans toutes les études de réaménagement de routes.

La priorité va au développement des transports publics et de la mobilité douce, combinés à des transformations et des extensions ciblées du réseau local des routes, avec notamment la préservation des zones habitées d'un trafic excessif en modérant la vitesse dans ces secteurs. En 2022, une zone de rencontre et une zone 30 ont été mises en place à Tavel. De plus, une étude a été lancée pour l'introduction d'une zone 30 dans le secteur scolaire de Montreux Est.

La sécurité sur les axes routiers très fréquentés constitue aussi une problématique qui a été prise en considération de manière plus importante en 2022, notamment avec des aménagements provisoires.

La mobilité douce (déplacement à pied ou à vélo) joue un rôle de plus en plus important, en réponse à l'augmentation des déplacements sur de faibles distances, mais aussi comme élément améliorant la qualité de vie des quartiers. Un plan directeur des mobilités sera élaboré ces prochaines années.

## **Eclairage public**

Le développement de l'éclairage dynamique du parc d'éclairage public s'est poursuivi cette année avec la mise en service et le réglage des installations qui ont récemment été posées à Glion, Caux, Sonloup, Chailly-Montreux et à la rue du Temple. De nouvelles installations sont venues compléter cette année le réseau Smart City de l'éclairage public. C'est le cas aux sentiers de Rosemont et de Collonge où dix nouveaux capteurs de mouvement ont été installés. Les travaux récents de la passerelle de la Chaumény se sont poursuivis cette année par la mise en service d'un réseau Smart qui pilote les luminaires LED au passage des usagers du sentier.

La collaboration avec les services industriels et les autres partenaires s'est poursuivie, avec des travaux en partenariat avec le Canton, pour des travaux d'amélioration du réseau routier, notamment à la route de Brent où de nouveaux lampadaires ont été disposés sur une partie du tronçon concerné, ainsi qu'à la route de Glion, dont les travaux se poursuivront en 2023. Des travaux de renouvellement des infrastructures, en partenariat avec les services industriels, ont également été effectués sur le tronçon supérieur de la route de Brent, à la rue de l'Auberge à Territet, à la route du Scex-de-Chernex à Chernex ainsi qu'à la route des Avants entre Glion et les Écherègnes.

Les travaux privés de construction d'habitations peuvent générer des modifications du parc d'éclairage public. Cette année, plusieurs adaptations ont été effectuées pour harmoniser les éclairages qui appartiennent aux privés et ceux qui sont propriété de la Commune. Par exemple, les travaux d'extensions situés sur la parcelle de la Vieille-Ferme, entre les rues du Port et Gambetta, ont permis d'améliorer les infrastructures dédiées au réseau câblé de l'éclairage public, avec notamment un éclairage du passage piétonnier du sentier du Petit-Clos, situé au Sud du complexe immobilier. Les travaux sur la parcelle de l'ex-menuiserie Moraz, à l'avenue Nestlé, se sont aussi terminés cette année. Ce site, qui est l'un des derniers témoins du début de l'ère industrielle de la ville, fera l'objet d'une mise en valeur, en 2023, de la cheminée en brique de terre cuite d'une hauteur de 32 mètres.

La situation tendue sur le plan de l'approvisionnement énergétique et du risque avéré de pénurie que nous avons traversée dès cet été a conduit la Municipalité à prendre un certain nombre de mesures au niveau de l'éclairage festif. Ainsi, une réduction en nombre des décors installés et une diminution des heures d'allumage ont été pratiqués pour la période de fêtes 2022-2023. Une réflexion est également en cours d'étude en ce qui concerne la diminution de l'éclairage public.

Pour le surplus, de nombreux sinistres sur des équipements du parc d'éclairage public ont nécessité des réparations dont les coûts ont, dans la mesure du possible, été refacturés aux assurances des responsables desdits accidents.

## **Défense incendie**

La défense incendie est financée par la Commune. Une collaboration entre le Service intercommunal de gestion (SIGE) et le service des travaux publics permet de gérer les interventions liées à l'installation-remplacement de nouvelles bornes hydrantes (BH), aux travaux d'urgence sur les alimentations défectueuses de ces dernières, ainsi qu'à l'extension du réseau. Une société spécialisée, mandatée par la Commune, s'occupe d'un contrôle bisannuel sur chacune des 429 bornes hydrantes réparties sur le territoire communal. A cet égard, une base de données informatique, mise à disposition par cette société, permet de disposer de renseignements précis sur l'état des bornes hydrantes et, ainsi, d'optimiser l'entretien périodique, voire le remplacement de ces dernières.

Une nouvelle borne hydrante a été installée à proximité du 2m2c afin de remplacer une installation existante appelée à disparaître lors des travaux du centre des congrès. Sur quatre autres bornes hydrantes, ce sont les parties inférieures (partie non visible située sous la borne hydrante) ainsi que l'alimentation jusqu'à la conduite principale d'eau potable qui ont été remplacées. Pour cinq autres, ce sont exclusivement les parties supérieures (éléments hors terre visibles) qui ont été changées. Tous les travaux liés à ces remplacements, ainsi que l'installation de la nouvelle borne hydrante, sont subventionnés par l'ECA à raison de 50 %.

## **Ports et amarrages**

La commune gère les ports du Basset et de Territet, ainsi que les amarrages situés sur le littoral montreusien.

Les travaux de réaménagement du port du Basset sont terminés et les portails d'accès ont été installés en octobre 2022. La grande majorité des navigateurs est satisfaite des nouvelles infrastructures.

42 (58) nouvelles demandes de places d'amarrage ont été déposées et 16 (37) places ont été attribuées cette année. Les deux listes d'attente distinctes créées afin de respecter l'ordre d'attribution entre les résidents et les non-résidents sur le territoire communal, défini dans le règlement des ports, comptent respectivement 205 (199) inscriptions pour la première et 85 (72) pour la seconde. L'offre reste réduite, avec un délai d'attente de 2 à 6 ans en fonction de la grandeur du bateau.

## **Téléskis**

Le domaine skiable des Rochers-de-Naye compte six téléskis répartis sur les sites des Prévondes, de Caux, de Jaman et des Rochers-de-Naye. La diversité des emplacements permet aussi bien aux skieurs débutants qu'aux skieurs confirmés de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions, tout en restant sur le territoire des communes de Montreux et de Veytaux.

Les communes sont propriétaires des installations. L'entretien est assuré, pour l'entier du domaine skiable, par le service des travaux publics. Le Syndicat des pistes (SID) s'occupe de l'exploitation du domaine. Le comité du SID est composé de bénévoles, de deux représentants de la Commune de Montreux et d'un représentant de celle de Veytaux.

L'exploitation du deuxième télési, type « Poma », situé également aux Rochers-de-Naye, a été suspendue depuis la saison 2019 – 2020. En effet, d'importants travaux de rénovation sont nécessaires pour permettre son utilisation en garantissant la sécurité des skieurs. Le futur de ce télési sera réévalué ultérieurement, en faisant un bilan sur l'attrait du domaine skiable amputé de ce dernier.

Un entretien important, qui doit être réalisé tous les 8 ans, a été effectué durant l'été. L'entier des éléments qui transportent le câble a été démonté, hélicoptéré et redescendu en plaine pour être contrôlé, réparé et remplacé si nécessaire par une entreprise spécialisée. Le tout a été remonté sur les différents pylônes pour être prêt pour la saison d'hiver.

Le tapis roulant installé pour la première fois à Haut-de-Caux, a donné entière satisfaction aux utilisateurs. L'école suisse de ski de Montreux-Riviera a pu y installer un jardin des neiges, pour permettre aux jeunes enfants de découvrir le ski et de s'entraîner à cette pratique avant de continuer leur enseignement aux Rochers-de-Naye. La production de neige artificielle a permis de garantir les jours d'ouvertures prévus.

## **Gestion du territoire**

### **Système d'information géographique (SIG)**

Les applications et le matériel installés dans les différents services techniques permettent l'informatisation, par étapes, des données géographiques communales. Ces applications ont pour but d'inventorier et de gérer ces nombreuses données, de manière à centraliser, partager et diffuser l'information, en application de la Loi sur la géoinformation (LGéo).

Les fonctionnalités de Cartoriviera ont évolué et permettent aujourd'hui à un plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder à des « données métier » de manière facilitée.

### **Gestion du domaine public**

Le développement de l'urbanisation et les nouvelles constructions ont des incidences directes sur le domaine public, tant en ce qui concerne son utilisation pour des installations de chantier que lors de travaux de fouilles ou d'extension des réseaux souterrains. Une attention toute particulière est apportée dans le cadre de ces interventions, afin d'inciter les entreprises à minimiser la gêne sur le domaine public.

276 (229) permis d'utilisation du domaine public ont été délivrés, incluant les installations de chantier, l'entreposage de bennes ou encore les échafaudages. La location de l'espace public étant facturée CHF 1.- le mètre carré par semaine, la totalité des permis a rapporté CHF 26'500.- (CHF 55'500.-) pour l'année écoulée. Aucun gros chantier privé, ayant un impact important sur l'utilisation du domaine public, n'a été réalisé sur le territoire communal, ce qui explique cette baisse. De plus, pour une meilleure visibilité pour les citoyens montreusiens, des permis pour les chantiers communaux - ainsi que pour les déchèteries mobiles - ont été générés afin de les rendre visibles sur Cartoriviera ; ces permis sont exonérés de taxe.

21 (20) permis ont traité la location de places de parcs avec horodateurs. Pour ces cas, le service des travaux publics n'a facturé qu'un forfait de CHF 50.- pour l'émission du permis. Le manque à gagner pour ces places payantes est de CHF 10.- par place par jour, 6 jours sur 7, directement facturé par l'office de la mobilité de l'ASR.

Depuis 2015, les entreprises qui réalisent des fouilles sur le domaine public sont tenues responsables de la qualité de la remise en état de la chaussée, qui doit être exécutée conformément aux normes en vigueur. Cette responsabilisation a permis une nette amélioration de la qualité des réfections réalisées sur les routes communales. 140 (154) permis de fouilles sur le domaine public ont ainsi été octroyés, pour une remise en état de quelque 1'667 (1'735) mètres de fouilles au total.

## **Levés topographiques**

Le service des travaux publics a effectué de nombreux relevés topographiques. Les principales activités sont liées aux levés de nouveaux collecteurs mis en place dans le cadre de chantiers sur le domaine public, afin d'assurer la mise à jour du système d'information géographique (SIG) communal, des levés de détails pour l'élaboration de projets de stabilisation de routes et pour des projets d'aménagement de l'espace public.

De plus, un important travail de relevé sur l'ensemble du tracé du futur chauffage à distance a été effectué et se poursuivra en 2023, afin de pouvoir élaborer les projets de réaménagement de l'espace public, à réaliser de manière coordonnée.

Les relevés des ouvrages d'art en bordure de route sur les hauts de la Commune et ne figurant pas sur les plans cadastraux se sont poursuivis. Ainsi, il est prévu d'effectuer une analyse sur la base de ces données, afin de planifier de manière plus ciblée les interventions à effectuer.

## **Environnement**

### **Anciennes décharges**

La Commune de Montreux a lancé une étude « marais » pour connaître l'hydrologie du site des Saviez III, à la demande de la Direction générale de l'environnement (DGE). L'étude a été rendue et la Commune de Montreux attend les conclusions de la DGE.

En 2023, la Commune de Montreux préparera un appel d'offres pour la détermination du choix de la méthode d'assainissement.

Pour rappel, ce site est particulièrement complexe avec deux nappes phréatiques superposées dont les pressions sont différentes ; de plus, il est situé à proximité du lac et de marais d'importance nationale. Ce sont bien ces caractéristiques pratiquement uniques qui font que la méthode d'assainissement est très difficile à trouver, tout en restant dans des rapports coûts-bénéfices raisonnables.

### **Stabilisation des routes sur les hauts de la Commune**

Après un premier crédit-cadre (préavis No 47/2016) qui a permis la réalisation de plusieurs travaux de confortation de certains tronçons routiers sur les hauts de la Commune, un nouveau préavis (No 05/2019) a été adopté par le Conseil communal en 2019 pour pouvoir poursuivre ces travaux de sécurisation.

Une partie de ces interventions a déjà été réalisée, dont notamment un tronçon à la route du Pont-de-Pierre en 2019, la première partie de la sécurisation de la route des Avants en 2020 et deux tronçons de la route de Sonchaux en 2021. Quelques travaux doivent encore être réalisés en 2023 dont la deuxième partie de la sécurisation de la route des Avants.

En 2022, deux chantiers ont été réalisés afin de garantir la sécurisation des routes des hauts de la Commune : deux secteurs de la route de Sonchaux qui avaient été affaiblis à la suite des intempéries de 2021 ont été stabilisés, ainsi que l'accotement de la route des Avants entre le N° 7 et le N° 9.

Les mesures proposées ont pour objectifs d'anticiper les événements les plus probables et ceux qui pourraient causer le plus de dommages en termes de risques, de coûts et de gêne pour les usagers.

Le travail de suivi entrepris depuis quelques années permet aujourd'hui d'agir de manière très ciblée, ceci afin de diminuer les risques d'effondrement, mais aussi dans le but d'entreprendre un travail de fond, qui doit permettre d'assainir les routes des hauts de la Commune.

## **Bruit**

Une attention toute particulière est portée aux projets d'aménagements sur les axes routiers, de manière à prendre en compte la problématique du bruit et à respecter les valeurs limites d'émission imposées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

A cet égard, un bureau spécialisé a été mandaté pour mener à bien l'étude de l'assainissement du bruit routier. Le département cantonal concerné a procédé à une première validation technique. Ledit bureau devait effectuer les dernières modifications et préparer le dossier d'enquête qui aurait dû traiter des mesures d'allègement à valider ; l'annulation du PGA de Montreux a stoppé l'avancement du dossier. En effet, cette étude se base en grande partie sur les zones du PGA et précise, pour chacune d'elles, le degré de sensibilité du bruit à appliquer. Ainsi, le bureau spécialisé a dû revoir son étude afin de la réadapter au RPGA de 1972. Ces modifications ont été validées par le département cantonal concerné.

Les mesures à mettre en place, dont notamment la réduction de la vitesse à 30 km/h de nuit, devront être validées en 2023 par les différentes instances communales et cantonales, pour être finalement adoptées par le Conseil d'Etat. A la suite de cette validation, une mise à l'enquête des mesures d'allègement sera nécessaire pour les bâtiments dont les valeurs d'immissions sonores dépassent les valeurs d'alarme, malgré la mise en place des mesures d'assainissement.

## **Projets – Chantiers**

### **Coordination et informations sur les chantiers**

La coordination systématique des interventions sur le domaine public permet d'appréhender les travaux avec une meilleure vision globale et de diminuer ainsi le nombre d'interventions et les coûts. La collaboration entre les différents services techniques et industriels se trouve ainsi renforcée.

Les chantiers sont visibles sur la plateforme [www.cartoriviera.ch](http://www.cartoriviera.ch) depuis 2014, avec des informations sur les durées, les noms des responsables et les contraintes occasionnées sur le domaine public.

Des séances d'information destinées aux riverains sont régulièrement organisées avant le début de chantiers importants, ceci afin de tenir compte des spécificités de chaque quartier, d'anticiper les problèmes et d'améliorer le dialogue avec les usagers.

L'influence des projets privés importants sur le domaine public est pris en compte, de façon à en anticiper les conséquences et veiller à la coordination avec les gestionnaires d'infrastructures. L'objectif est de fixer un cadre précis suffisamment tôt, afin de minimiser les conséquences de ces interventions sur le domaine public.

## **Etudes principales**

### Carrefours de Chailly, Saussaz et Grands-Prés

L'objectif principal de ce projet est de fluidifier le trafic afin d'éviter les fréquents embouteillages aux heures de pointe à la sortie de l'autoroute, tout en améliorant les itinéraires cyclistes. Le projet d'adaptation du carrefour de Chailly doit encore être finalisé pour être mis à l'enquête en 2023. Il y a également lieu de noter que les feux de signalisation existants sont en fin de vie et ne peuvent plus être réglés à satisfaction.

### Route cantonale RC 780a – Réfection et amélioration du tronçon situé entre la limite communale avec la Tour-de-Peilz et la rue des Vaudrès

Le projet de réaménagement prévoit notamment d'améliorer la sécurité pour les piétons et les cyclistes. Les travaux sont prévus au début 2023.

### Route de Chaulin – Réfection de la chaussée et renouvellement des réseaux souterrains

Ce tronçon de route est en très mauvais état et les infrastructures souterraines doivent être remplacées rapidement, afin d'éviter des ruptures de conduites qui génèreraient des interventions d'urgence. Pour des questions de coordination, les travaux ont été reportés en 2024.

### Rue du Port

Les infrastructures souterraines de cette rue doivent impérativement être renouvelées, pour pouvoir assurer les services attendus en toute sécurité. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de réaménager légèrement la surface et de créer une zone de rencontre.

### Réaménagement de l'espace public et renouvellement des infrastructures en coordination avec la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique – Chauffage à distance

Dans le cadre de cette importante réalisation, les études d'avant-projet ont été lancées en automne 2022 afin d'envisager les adaptations de l'espace public dans le secteur concerné par la première étape, d'une longueur d'environ 4 km sur la route cantonale RC 780.

### Coteau-de-Belmont

Le Coteau-de-Belmont, situé à l'amont de l'avenue de Belmont, doit faire l'objet d'une mise en séparatif, de la réfection de la chaussée, de l'adaptation de l'éclairage public et de la mise en place d'un Eco-point. Un préavis sera déposé au premier semestre 2023 pour la réalisation de ces travaux.

## **Réalisations principales**

### Route des Prévondes – Réfection et sécurisation de la chaussée

Les travaux de stabilisation de la route ont été réalisés en 2021 et la réfection de la chaussée a été effectuée en 2022.

### Réaménagement du port du Basset

Les travaux principaux de réaménagement du port du Basset, qui ont débuté en automne 2020, se sont terminés au printemps 2021. Les finitions ont été en grande partie effectuées en 2022 ; quelques détails restent à finaliser.

### Sécurisation des routes des hauts et intempéries

Les travaux de sécurisation des routes des hauts de la Commune se sont poursuivis conformément au préavis No 05/2019, avec des interventions à la route des Avants et de Sonchaux.

### Route de Brent – Cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent

Dans le cadre des travaux réalisés par le Canton sur la route de Brent, des aménagements ont été réalisés afin d'envisager une liaison piétonne entre Chailly et Fontanivent ; la finalisation de cette dernière devrait faire l'objet d'un préavis à déposer en 2023.

### Baye de Clarens – Réfection de la berge située sur la rive droite, au droit du chemin des Riettes

Les travaux permettant de garantir la stabilité de la berge ont été réalisés en 2022.

### Route de Glion

Dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée entrepris par le Canton, la mise en séparatif du réseau communal, la réfection des trottoirs et le renouvellement de l'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2023.

### Gorges du Chauderon – Travaux de sécurisation

Une analyse des risques a été effectuée, afin de définir les secteurs présentant un risque important de chutes de pierres et de blocs auxquels les usagers du sentier sont potentiellement exposés. La réflexion a été étendue jusqu'aux Avants. Les travaux, qui sont en cours et planifiés jusqu'à l'été 2023, sont constitués par un très important abattage d'arbres et par quelques mesures de protection ponctuelles. Le sentier est aujourd'hui encore fermé au public et pourra être réouvert dès l'été 2023.

## **Mobilité**

Les dossiers liés à la mobilité sont gérés directement par le Directeur, avec la collaboration du Chef de service des travaux publics (ST). Le Directeur représente aussi la Commune aux conseils d'administration du MVR SA (Transports Montreux-Vevey Riviera), du VMCV SA (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve) et du TMF SA (Territet – Mont-Fleuri SA, en qualité de président).

La Commune de Montreux a versé 3'002 (2'574) subventions à l'achat d'abonnements annuels de transports publics. Ce nombre, en forte hausse par rapport à 2021, s'inscrit dans un contexte de retour à la normale après la pandémie. Par ailleurs, à la suite de l'acceptation du préavis No 01/2021, cette subvention est versée désormais sous la forme d'un bon « Railcheck » à faire valoir lors de l'achat d'un abonnement auprès d'un guichet d'une entreprise de transports publics. Afin de permettre une transition en douceur, le versement d'une subvention sur présentation de la quittance d'achat était encore possible en 2022.

Le préavis No 02/2022 a permis d'étoffer considérablement l'offre en transports publics sur la Commune. A partir de décembre, les horaires des lignes VMCV 204, 205 et 206 ont été renforcés. L'horaire d'exploitation de la ligne 205 - 206 a été étendu de 20 h 00 à 21 h 30 du lundi au samedi, par la commande de deux courses supplémentaires. L'exploitation est effectuée sur le modèle des jours fériés, le véhicule engagé effectuant la desserte des deux lignes durant la même course. La ligne 204 a profité d'une amélioration significative de l'offre, avec une cadence à 10 minutes du lundi au vendredi ; le dimanche, la densité horaire a été renforcée à une cadence 20 minutes sur une partie de la journée. Enfin, l'amplitude horaire a été augmentée le vendredi, le samedi et le dimanche soir.

Dans le but de consolider l'analyse de la mobilité piétonne réalisée dans le cadre du rapport-préavis No 30/2020, plusieurs balades-diagnostics ont été mises sur pied dans le courant de l'automne en collaboration avec Pro Senectute. Sous la forme de trois journées de terrain participatives regroupant environ 45 personnes au total, les volontaires ont examiné trois secteurs stratégiques pour la mobilité piétonne : Clarens gare-centre ; Montreux gare-centre ; Montreux centre-Corsaz. Ces ateliers ont permis d'identifier les obstacles à une mobilité piétonne adaptée à toutes et tous et de suggérer différentes pistes d'améliorations de l'espace public.

La gestion de la mobilité des grandes manifestations a également nécessité un important suivi. Des premières mesures valorisant l'utilisation de parkings en périphérie et le report modal vers les transports public ont été mises en œuvre pour le Montreux Jazz Festival et le Montreux Noël. Un rapport-préavis pour établir des concepts de mobilité pour les grandes manifestations a également été voté par le Conseil communal en fin d'année.

# RESSOURCES HUMAINES ET SERVICE A LA POPULATION

## Personnel communal

MOUVEMENTS PENDANT L'ANNEE 2022

Les chiffres mentionnés ci-dessous ne comprennent pas le personnel temporaire, les stagiaires et le personnel sous contrat à caractère social (chômage, AI, IPT).

Les apprentis et étudiants en maturité professionnelle commerciale (MPC) sont soustraits de l'effectif du personnel communal.

CHAPITRES	SERVICES	REPARTITION COMPTABLE D'EPT				COMMENTAIRES
		EFFECTIF AU 31.12.2022	BUDGET 2022	BUDGET 2022 MODIFIE	BUDGET 2022 TOTAL	
100	Conseil communal	0.70	0.70		0.70	
101	Municipalité	4.40	4.40		4.40	
110	Greffe, Secrétariat municipal	14.10	14.70		14.70	0.60 EPT à repourvoir
113	Archives	2.00	2.00		2.00	
130	Service des ressources humaines	9.20	9.90	+ 0.30	10.20	1.0 EPT à repourvoir, + 0.30 EPT transférés du chapitre 202.3011
150	Economie, Culture et Tourisme	2.30	2.30		2.30	
151	Bibliothèque municipale	4.80	4.80		4.80	
170	Sport	2.70	2.70		2.70	
171	Animation jeunesse	7.30	7.30		7.30	
173	Espace Plein Air	0.05	0.05		0.05	

CHAPITRES	SERVICES	REPARTITION COMPTABLE D'EPT				COMMENTAIRES
		EFFECTIF AU 31.12.2022	BUDGET 2022	BUDGET 2022 MODIFIE	BUDGET 2022 TOTAL	
200	Administration et comptabilité	7.40	8.70	- 0.50	8.20	0.80 EPT à repourvoir, - 0.50 EPT (erreur car poste déjà dans l'effectif)
202	Centre informatique	5.00	5.80	- 0.30	5.50	0.50 EPT à repourvoir, - 0.30 EPT transférés au chapitre 130.3011
300	Service administratif	13.19	13.19		13.19	
321	Alpages	0.34	0.34		0.34	
325	Forêts	13.40	13,40		13.40	
350	Bâtiments locatifs	0.16	0.16		0.16	
351	Bâtiments publics	6.03	6.28		6.28	0.25 EPT à repourvoir
352	Bâtiments scolaires	21.75	22.00		22.00	0.25 EPT à repourvoir
353	Lieux de culte	2.06	2.11		2.11	0.05 EPT à repourvoir
354	Piscine de la Maladaire	11.87	12.72		12.72	1.00 EPT à repourvoir, - 0.15 EPT recouvrement anticipé
355	Installations sportives	5.62	5.62		5.62	
357	Parking du Marché	3.00	3.00		3.00	
400	Service des travaux publics	12.14	12.24		12.24	0.10 EPT à repourvoir
401	Ports et amarrages	1,65	1,65		1,65	

CHAPITRES	SERVICES	REPARTITION COMPTABLE D'EPT				COMMENTAIRES
		EFFECTIF AU 31.12.2022	BUDGET 2022	BUDGET 2022 MODIFIE	BUDGET 2022 TOTAL	
420	Service de l'urbanisme	7.20	8.40		8.40	1.20 EPT à repourvoir
430	Voirie	42.55	45.95		45.95	3.40 EPT à repourvoir
432	Voirie administration	12.20	13.20		13.20	1.00 EPT à repourvoir
440	Espaces verts	35.60	35.80		35.80	0.20 EPT à repourvoir
450	Ordures et déchets	6.50	7.00	+ 0.10	7.10	0.60 EPT à repourvoir, + 0.10 EPT transférés du chapitre 451.3011
451	Collecte de déchets-3 villes	5.10	5.60	- 0.10	5.50	0.40 EPT à repourvoir, - 0.10 EPT transférés au chapitre 450.3011
460	Réseaux d'égouts (EC + EU)	3.66	3.66		3.66	
500	Administration des écoles	1.18	1.18		1.18	
505	Accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS)	5.00	5.89		5.89	0.89 EPT à repourvoir
521	Montreux-Est	0.84	0.84		0.84	
523	Montreux-Ouest	0.61	0.60	+ 0.01	0.61	0.01 EPT adaptation du taux vacances suite au recouvrement de poste
561	Service dentaire	0.52	0.61		0.1	0.09 EPT à repourvoir

CHAPITRES	SERVICES	REPARTITION COMPTABLE D'EPT				COMMENTAIRES
		EFFECTIF AU 31.12.2022	BUDGET 2022	BUDGET 2022 MODIFIE	BUDGET 2022 TOTAL	
620	Office de la population	9.00	9.20		9.20	0.20 EPT à repourvoir
700	Administration	4.05	4.05		4.05	
711	Structure d'accueil familial de jour	2.20	2.20		2.20	
712	REME	1.90	2.20		2.20	0.30 EPT à repourvoir
714	Jardins d'enfants de Montreux	5.01	5.02	+ 0.01	5.03	0.01 EPT adaptation du taux vacances suite au recouvrement de poste
	<b>TOTAUX</b>	<b>294.28</b>	<b>307.46</b>	<b>- 0.48</b>	<b>306.98</b>	

### Récapitulation

Personnel	Effectif au 31.12.2021	Effectif au 31.12.2022
Personnel à plein temps	220	218
Personnel à temps partiel	127	123
<b>TOTAL</b>	<b>347</b>	<b>341</b>

## Personnel temporaire

Personnel	Effectif pendant l'année 2021	Effectif pendant l'année 2022
Personnel temporaire *	816	883
Accueillants en milieu familial	52	49
Apprentis	29	27
Etudiants en maturité professionnelle commerciale (MPC)	3	
Etudiants en cours d'emploi	6	8
Stagiaires (préapprentissage)	22	34
Engagements sociaux	9	8
<b>TOTAL</b>	<b>937</b>	<b>1009</b>

\* Prise en compte du personnel engagé pour les écoles (surveillants brevetés, moniteurs des camps de ski, sport scolaire facultatif, etc...).

Répartition des apprentis et des étudiants en maturité professionnelle commerciale (MPC) ainsi que ceux en cours d'emploi

- 27 (29) apprentis, dont :
  - 1 à l'administration générale (employé de commerce) ;
  - 1 au service des finances (employé de commerce) ;
  - 1 à la direction cohésion sociale, familles et jeunesse (employé de commerce) ;
  - 1 à la direction économie, culture et tourisme (agent en information documentaire) ;
  - 5 à la direction ressources humaines et service à la population (5 employés de commerce) ;
  - 10 au service des domaines et bâtiments, sport (1 employé de commerce ; 6 forestiers bûcherons ; 3 agents d'exploitation) ;
  - 8 au service des espaces publics (1 employé de commerce ; 1 agent d'exploitation ; 3 horticulteurs floriculture ; 2 horticulteurs paysagiste ; 1 recycleur).
- 8 (6) étudiants en cours d'emploi :
  - 2 à l'administration générale (dont 1 aux archives) ;
  - 4 à la direction cohésion sociale, familles et jeunesse ;
  - 1 au service des finances ;
  - 1 à la direction économie culture et tourisme.

Il est à relever que 6 (2) apprentis ont arrêté leur apprentissage en cours de formation, 2 contrats ont été résiliés et 4 ont été interrompus par les apprentis eux-mêmes.

### **Jubilés**

22 (28) fonctionnaires ont atteint, par leur fidélité, un nombre important d'années d'activité au sein de l'administration. Le tableau ci-après donne la répartition suivante :

<b>20 ans</b>	<b>25 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>35 ans</b>	<b>40 ans</b>
8 (10)	4 (5)	2 (0)	1 (1)	2 (0)

### **Taux de rotation**

Le taux de rotation tient compte uniquement du personnel fixe, il est calculé comme suit :

$$\frac{28 \text{ (nombre de départs*)} \times 100 \%}{344.50 \text{ (effectif moyen)}} = 8.127 \%$$

\* dont 7 départs à la retraite et 1 décès.

## Pyramide des âges

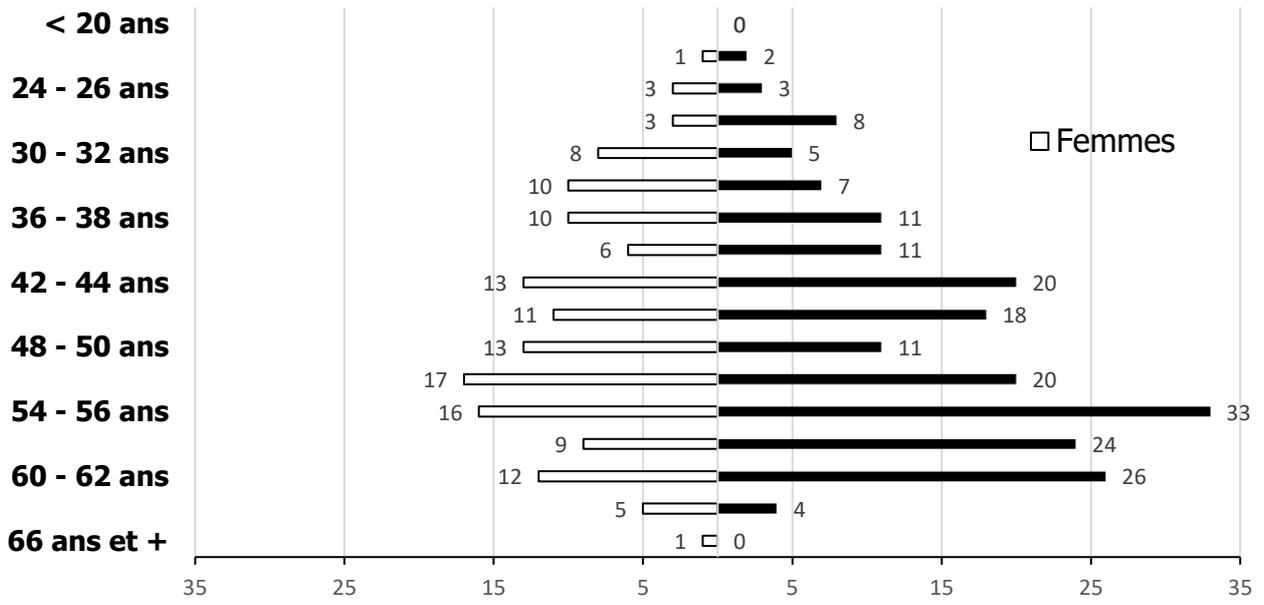
Au 31 décembre 2022, le nombre de collaborateurs se monte à 341 (347), dont 138 (143) femmes et 203 (204) hommes. La moyenne d'âge générale se situe à 48.01 (47.59) ans.

### Pyramide des âges (effectif au 31.12.2022)

Classe d'âge	Commune de Montreux		Dont			
	Nombre de collaborateurs	en %	Femmes	en %	Hommes	en %
66 ans et +	1	0	1	1	0	0
63 - 65 ans	9	3	5	4	4	2
60 - 62 ans	38	11	12	9	26	13
57 - 59 ans	33	10	9	7	24	12
54 - 56 ans	49	14	16	12	33	16
51 - 53 ans	37	11	17	12	20	10
48 - 50 ans	24	7	13	9	11	5
45 - 47 ans	29	8.5	11	8	18	9
42 - 44 ans	33	10	13	9	20	10
39 - 41 ans	17	5	6	4	11	5.5
36 - 38 ans	21	6	10	7	11	5.5
33 - 35 ans	17	5	10	7	7	3.5
30 - 32 ans	13	4	8	6	5	2.5
27 - 29 ans	11	3	3	2	8	4
24 - 26 ans	6	1.5	3	2	3	1
21 - 23 ans	3	1	1	1	2	1
< 20 ans	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>*40</b>	<b>203</b>	<b>*60</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>48.01</b>		<b>46.81</b>		<b>48.81</b>	

\* Les femmes représentent le 40 % (41 %) de l'effectif des collaborateurs et les hommes le 60 % (59 %).

### Pyramide des âges 2022 (en %)



## **Service des ressources humaines**

Les tâches permanentes de ce service peuvent être résumées de la manière suivante :

- traitement des cas d'engagement et de démission ;
- appui et réponse aux renseignements divers demandés par les autres services ;
- analyse et suivi des grilles d'évaluation ;
- participation aux séances avec la délégation municipale en charge des affaires du personnel ;
- organisation de formations spécifiques et suivi de la formation continue ;
- études relatives au règlement sur le statut du personnel communal et à son application ;
- gestion des contrats d'assurances maladie, accidents et caisse de pensions ;
- gestion du temps (logiciel ZEIT) ;
- élaboration de statistiques et enquêtes diverses ;
- remise des attestations nécessaires pour l'obtention des prestations par les assurés, soit, pour 2022 :
  - 80 (46) déclarations d'accidents, dont :
    - 21 (20) déclarations d'accidents professionnels et 33 (11) déclarations d'accidents non professionnels pour le personnel fixe ;
    - 3 (3) déclarations d'accidents professionnels et 13 (1) déclaration d'accident non professionnel pour le personnel auxiliaire ;
    - 6 (2) déclaration d'accidents professionnels et 4 (9) déclarations d'accidents non professionnels pour les apprentis et stagiaires ;
  - 286 (258) avis à la Caisse intercommunale de pension (CIP) ainsi qu'aux Retraites populaires (RP) ;
  - 58 (82) allocations pour perte de gain ;
- gestion administrative du personnel de la Fondation de la Saison culturelle de Montreux ;
- modernisation de la gestion du personnel et développement de procédures en matière de ressources humaines ;
- appui social aux collaborateurs ;
- garantie des mesures MSST ;
- suivi et appui divers aux retraités ;
- développement de nouvelles places d'apprentissage en collaboration avec les services ;

- appui et soutien aux formateurs d'apprentis ;
- coordination du réseau des formateurs d'apprentis.

73 (68) postes ont été repourvus, qui ont suscité un afflux important de dossiers de candidature. Il est à relever que certains de ces postes ont fait l'objet de plusieurs parutions dans la presse et à l'Office régional de placement.

Les postes précités ont engendré 1'545 (1'959) postulations. En ajoutant les 173 (392) offres d'emploi spontanées, cela représente un total de 1'718 (2'351) dossiers enregistrés et traités.

Pour le surplus, il est à relever que 66 (54) certificats de travail ont été délivrés et 253 (215) propositions ont été adressées à la Municipalité.

### **Formation**

109 (91) cours de formation continue et de formation certifiante ont été suivis durant l'année par 106 (76) employés, ce qui représente un total de 132 (245.80) jours.

Le service des ressources humaines a pérennisé la dynamique d'intervisions des chefs de service, à raison de quatre rencontres annuelles.

Trois sessions du module No 1 du cursus de formations des cadres ont pu être organisées durant l'année.

Les cours nécessaires au maintien des connaissances techniques et ceux imposés par des dispositions légales ont été suivis. Ils ont été effectués sous la responsabilité des services.

Treize apprentis de 1<sup>ère</sup> année ont pu suivre le cours « Mes débuts en formation », ce qui leur a permis de se familiariser avec l'environnement de l'apprentissage et de faciliter leur transition vers la vie active.

Quant aux dix apprentis de 3<sup>e</sup> année, la formation « Mes examens avec succès » leur a été dispensée au printemps.

Les formateurs d'apprentis se sont vu proposer la formation « Votre gestion des situations difficiles » et dix d'entre eux y ont participé en avril.

### **Adaptation des traitements et rentes**

En conformité avec l'article 44 du règlement sur le statut du personnel communal, il a été décidé de n'indexer ni l'échelle salariale en vigueur, ni l'indemnité annuelle versée aux membres de la Municipalité, ni les rentes complémentaires servies aux pensionnés communaux membres de la CIP.

Par ailleurs, il est à relever que la Municipalité a souhaité assurer, de manière prioritaire, le salaire et le statut de chaque collaborateur de l'administration communale, malgré les difficultés économiques dues à la pandémie de COVID-19.

Pour ce faire, elle a décidé, d'entente avec la délégation du personnel et la conférence des chefs de services, de supprimer l'augmentation statutaire pour l'année 2021, décision approuvée par le Conseil communal.

La Caisse intercommunale de pensions (CIP) n'a pas alloué d'indexation aux rentes des retraités communaux.

## **Sortie des apprentis**

Le vendredi 7 octobre 2022, vingt-six apprentis se sont déplacés sur une partie du territoire montreuisien. Les deux groupes constitués ont alternativement visité le Musée de Montreux, véritable source d'information sur l'histoire de la ville et effectué un « Freddie tour » afin de découvrir le riche passé musical de Montreux et le fort lien qu'elle entretenait avec Freddie Mercury. Les apprentis ont pu profiter de cette journée pour faire connaissance et partager un agréable moment ensemble.

## **Soirée du personnel**

Cette année, les collaborateurs ont pu bénéficier d'une soirée « garden-party » dans les jardins du Montreux Palace. Au vu de son succès, cette nouvelle formule sera reconduite en 2023.

## **Commentaires généraux**

Cette année post-COVID a été particulièrement marquée par le nombre de sollicitations (recrutement, réorganisation, analyse du besoin, etc.) auprès du service des RH, générant une surcharge de travail administratif. Le service a dû faire face à une augmentation importante du nombre de propositions : celui-ci est en effet passé de 139 en 2017, à 174 en 2018, à 150 en 2019, à 153 en 2020, à 215 en 2021 pour culminer à 253 en 2022.

Par ailleurs, à cette hausse des tâches administratives en lien avec les propositions municipales s'ajoute une surcharge générée par la mise en place, depuis l'arrivée du nouveau chef de service en 2018, de la gestion des ressources humaines au travers des sept processus centraux d'un management moderne.

Un point d'attention particulier doit être porté sur le futur départ à la retraite des « baby-boomers » et les recrutements qui devront être effectués pour les remplacer.

## **Informatique**

Tout ou partie de la gestion informatique des entités ci-après est confiée au centre informatique, ce qui permet une meilleure optimisation des coûts :

- Commune de Villeneuve ;
- Association de communes Sécurité Riviera (ASR) ;
- Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) ;
- Conservatoire de musique Montreux-Vevey-Riviera (CMVR) ;
- Taxe intercommunale de séjour (CITS) ;
- Fondation de la Saison culturelle de Montreux (FSCM) ;
- FACEME (Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs) ;
- Association Régionale Action Sociale (ARAS) ;
- Commune de Veytaux ;
- Conseil communal de Montreux.

## Projets

Le préavis sur le guichet virtuel « eAdmin » a été validé par le Conseil communal. Celui-ci permettra un développement important des prestations offertes aux citoyens. Le Centre informatique collabore activement avec les divers services communaux pour la mise en place de ce projet.

Dans ce même préavis, le Conseil communal a validé la création de 1.5 EPT supplémentaire au sein du Centre informatique, ce qui portera le nombre de collaborateurs à 7 EPT.

Le Centre informatique a apporté un effort soutenu à la mise à jour du plan directeur informatique. Celui-ci est terminé et sera présenté à la Municipalité et au Conseil communal pour l'acceptation de sa mise en œuvre.

La crise énergétique a nécessité l'achat d'une génératrice pour le DataCenter. Celle-ci a été installée et testée en décembre 2022.

## Office de la population

Les chiffres présentés sont tirés directement de la base communale de données des habitants (NEST) et ne tiennent pas compte des critères de sélection du SCRIS<sup>6</sup>, ce dernier étant l'organe fournisseur des chiffres officiels utilisés dans le calcul des différentes péréquations financières entre les Communes et le Canton. Ces chiffres seront extraits directement du RCPers<sup>7</sup>.

Le SCRIS ne prend pas en compte les réfugiés titulaires d'un permis N qui habitent moins de douze mois sur la commune, les frontaliers, les personnes inscrites avec un statut « Autres », les personnes étrangères en attente d'un permis, etc...

Une différence est effective en fonction de la date d'extraction dans le RCPers.

---

<sup>6</sup> SCRIS – Bureau des statistiques vaudoises.

<sup>7</sup> RCPers – Registre Cantonal des personnes.

## La population

La population inscrite se monte à 27'621 (26'797) habitants au 31 décembre 2022. Soit globalement, une augmentation de 769 personnes par rapport au 31 décembre 2021.

- 27'157 (26'388) personnes sont inscrites en résidence principale<sup>8</sup>
  - 1'224 (1'223) étudiants sont compris dans ces chiffres ;
- 342 (299) personnes sont inscrites en résidence secondaire<sup>9</sup> ;
- 14 (12) personnes sont inscrites comme frontaliers<sup>10</sup> ;
- 108 (98) personnes sont inscrites avec un statut « Autre »<sup>11</sup>.

### Evolution de la population par type de résidence

14'922 (14'832) personnes suisses, soit 54 (54,4) % :

- 14'625 (14'562) personnes inscrites en résidence principale ;
- 270 (245) personnes inscrites en résidence secondaire ;
- 27 (25) personnes inscrites dans un statut « Autre ».

12'699 (11'953) personnes étrangères, soit 44,6 (44,6) % :

- 12'532 (11'826) personnes inscrites en résidence principale ;
- 72 (54) personnes inscrites en résidence secondaire ;
- 81 (73) personnes inscrites dans un statut « Autre » ;
- 14 (12) personnes inscrites avec un permis frontalier G.

---

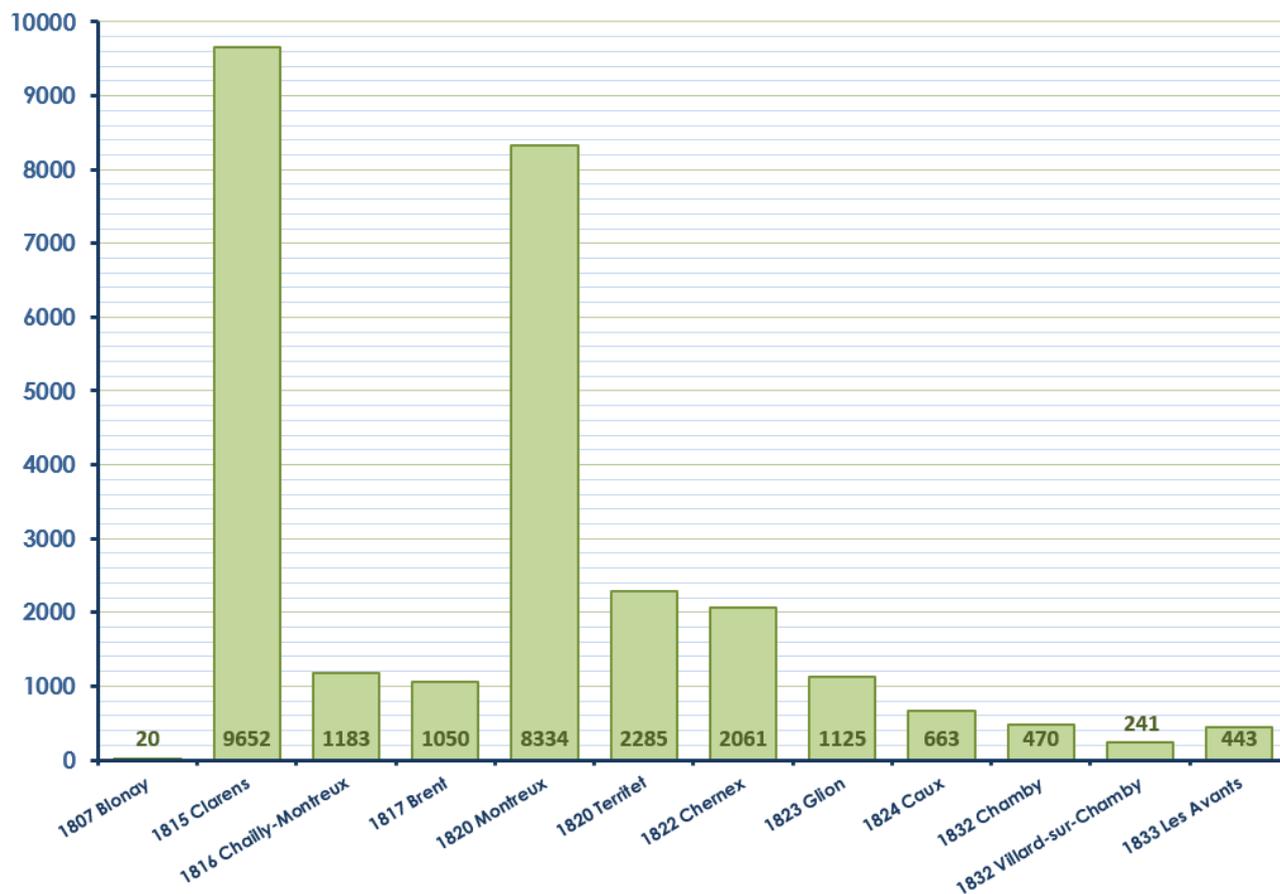
<sup>8</sup> Personne ayant déposé ses papiers dans la commune.

<sup>9</sup> Personne ayant déposé ses papiers dans une autre commune de Suisse.

<sup>10</sup> Personne ayant un statut de frontalier travaillant dans la commune et qui n'y loge pas.

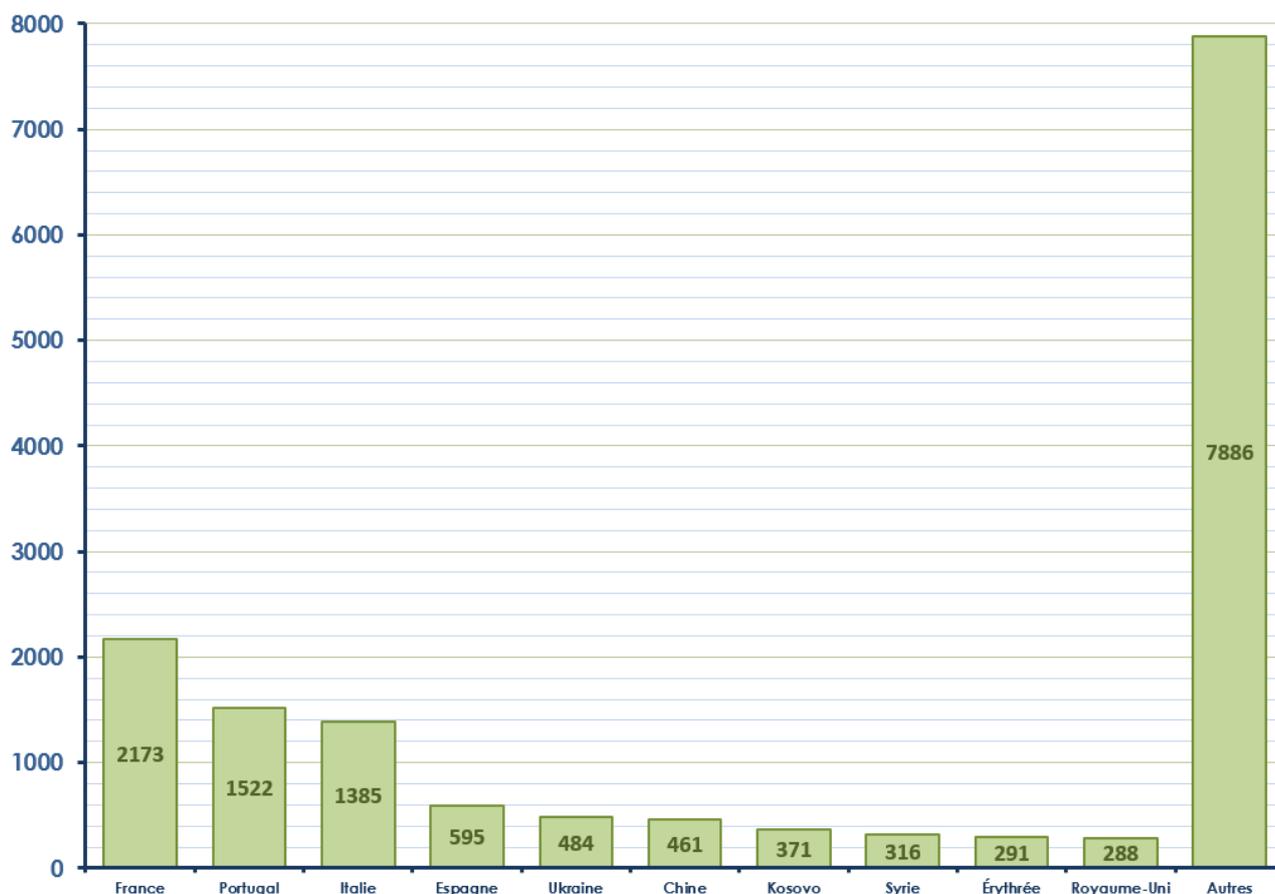
<sup>11</sup> Suisses moins de 3 mois/an qui ont une résidence principale à l'étranger, étrangers habitant à l'étranger, propriétaires, moins de 3 mois/an et étrangers avec permis G et ayant une adresse dans la commune.

## Répartition des personnes inscrites dans les villages de la commune

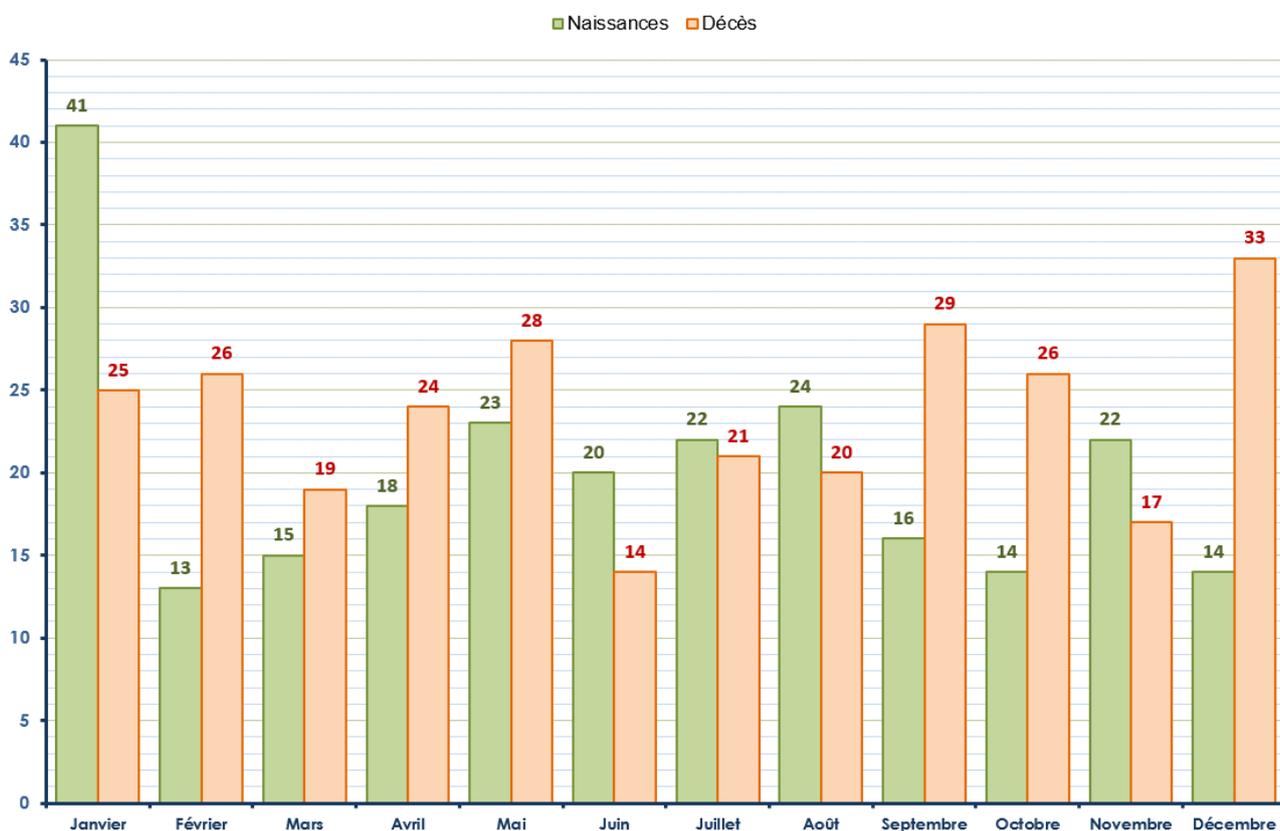


- 376 (341) les étudiants de **GIHE** (Glion Institute of Higher Education) sont compris dans le pourcentage de Gilon ;
- 196 (205) les étudiants de **HIM** (Hotel Institute Montreux) sont compris dans le pourcentage de Montreux ;
- 450 (481) les étudiants de **SHMS** (Swiss Hotel Management School) sont compris dans le pourcentage de Caux ;
- 76 (58) les étudiants de **St-George's School** sont compris dans le pourcentage de Clarens ;
- 11 (15) les étudiants de **Monte Rosa** sont compris dans le pourcentage de Territet ;
- 18 (39) les étudiants de **Surval** sont compris dans le pourcentage de Territet ;
- 97 (84) les étudiants du **Châtelard** sont compris dans le pourcentage des Avants.

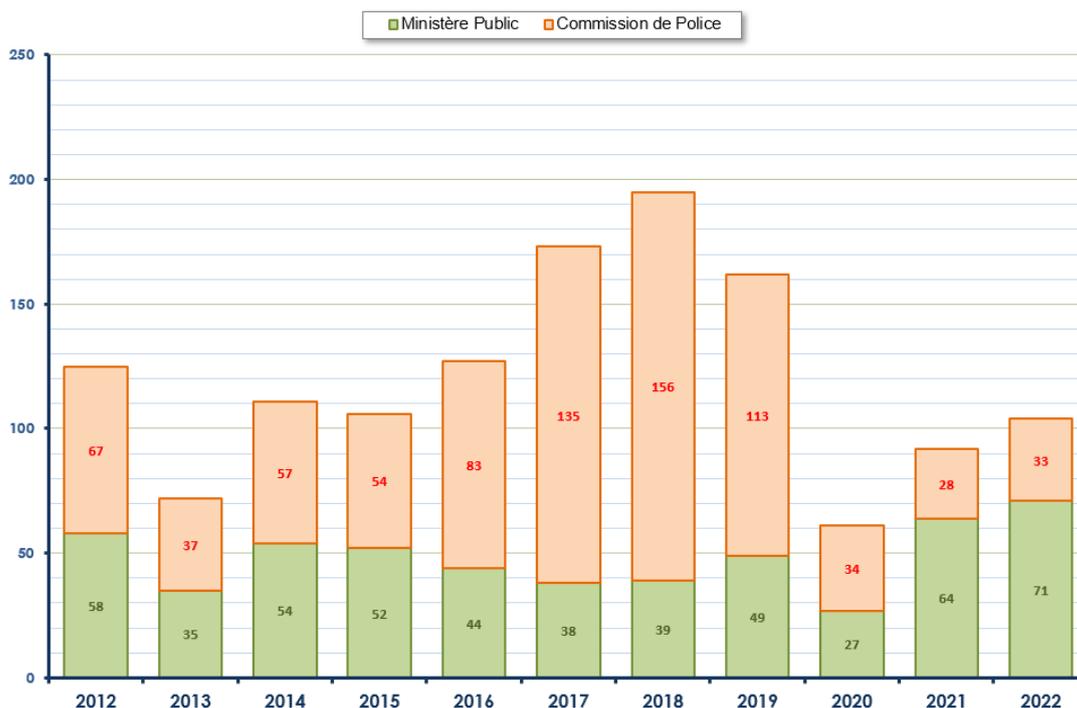
## La population étrangère est composée de 153 (151) nationalités



## Comparatif des naissances et décès durant l'année



## Les procédures de dénonciations déposées durant plusieurs années

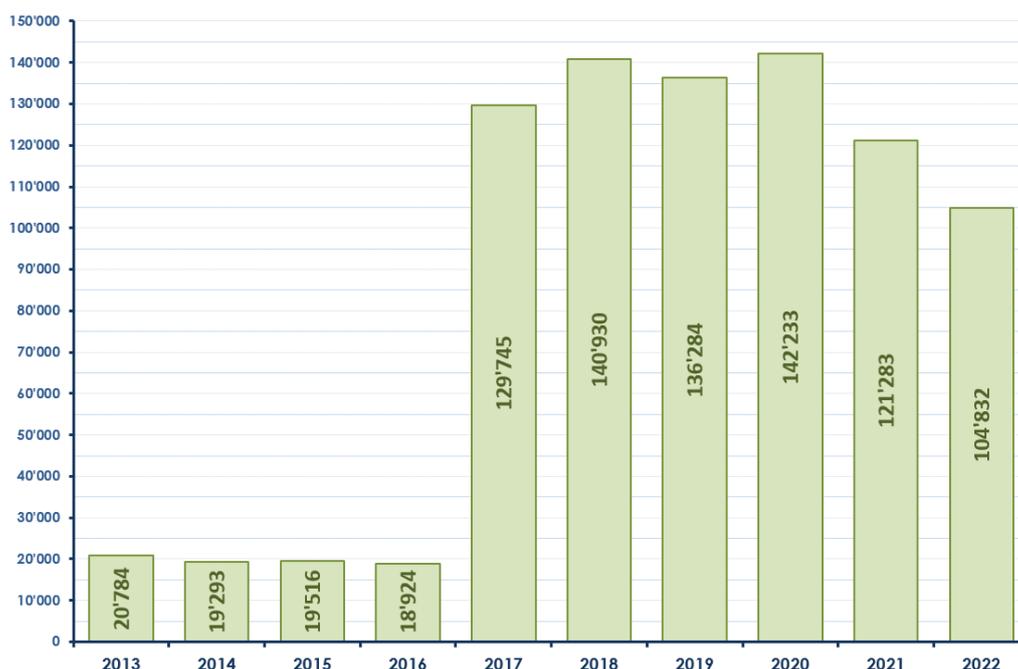


## Les mutations

Est considérée comme mutation toute modification effectuée sur les données d'un habitant ou autre document produit avec des données de l'habitant.

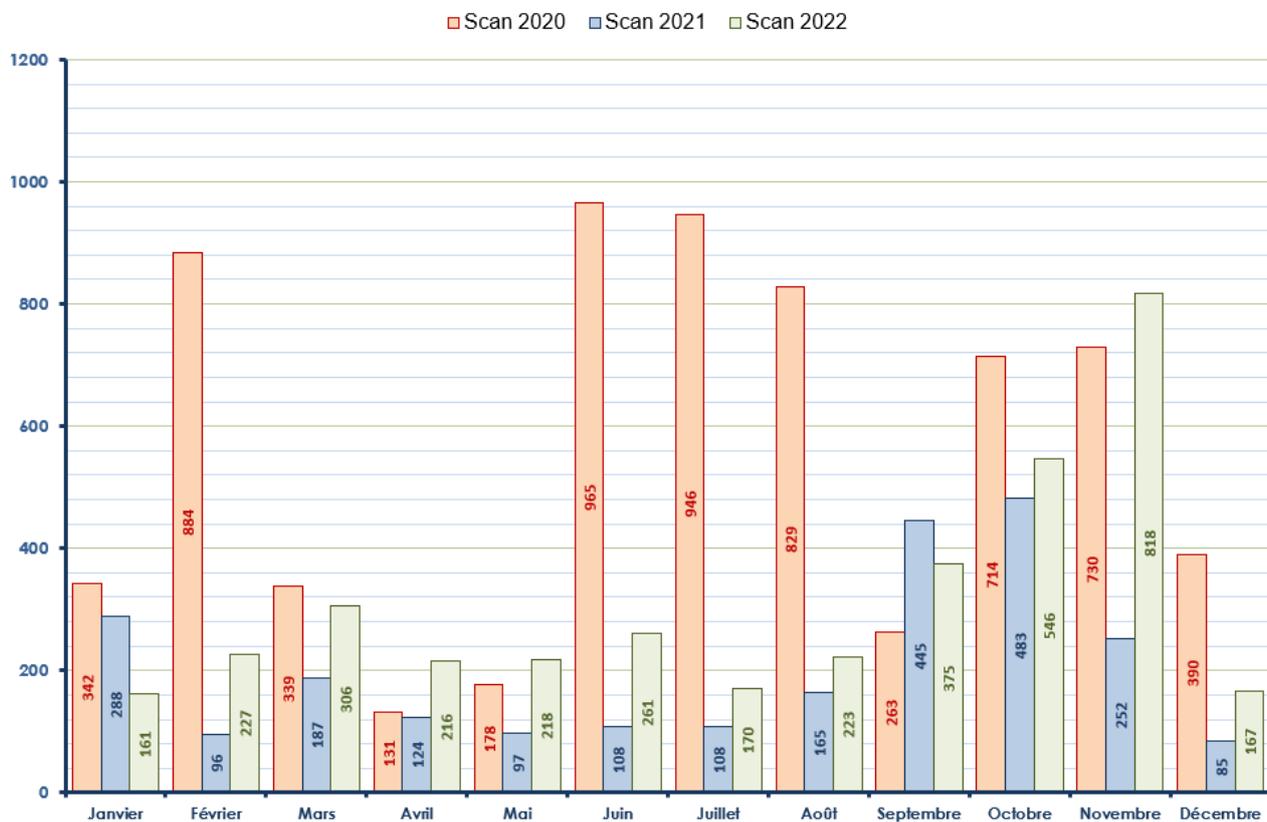
L'augmentation exponentielle depuis 2017 est le résultat du travail de modification des données, à la suite de la migration de G2i sur NEST et de l'épuration des données.

Les corrections demandées par les différentes comparaisons entre les fichiers de la Confédération, du Canton, de la Commune et par le RCpers, génèrent des mutations en grand nombre. Le nouveau système NEST permet également de présenter des comparatifs sur des périodes données.



## Dossiers scannés

Depuis le 2 février 2017, les dossiers des habitants sont scannés, puis stockés dans la base de données communale. Cette manière de procéder tend à réduire les pertes de documents et permet une accessibilité aux données de manière instantanée, par plusieurs utilisateurs à la fois et depuis différents endroits, facilitant le télétravail.



## Les chiens

Dès le 1er janvier 2019, la gestion des chiens a été confiée à l'Office de la population. Au 31 décembre 2021, la population canine s'élève à 1'163 (1'139).

## **Vœux et observations sur la gestion 2021 émis par la Commission de gestion du Conseil communal**

Le Conseil communal a refusé lors de la séance du 22 juin 2022 la réponse de la Municipalité, aux vœux N° 2, N° 3, N° 4 et N° 7 de la Commission de gestion du Conseil communal. Il y a dès lors lieu, dans le rapport de gestion 2022 de faire application de l'art. 158 al. 2 RCC, qui dispose ce qui suit : « *La Municipalité expose, dans son rapport, la suite donnée aux observations et aux vœux sur la gestion qui ont été maintenus l'année précédente. Elle rend compte, à cette occasion, de l'emploi qu'elle a fait des compétences qui lui ont été accordées en application de l'art. 25 al. 1 let. e, f, h et k et de l'art. 148* ».

### **Vœu N° 2**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité centralise et uniformise l'information sur le site internet de la Commune à disposition de la population afin de faciliter l'accès des associations et des particuliers aux bâtiments communaux.

#### **Première réponse municipale (refusée)**

*Comme le mentionne la commission de gestion, il faut distinguer les locaux à disposition de particuliers de ceux qui ne sont mis qu'à disposition d'associations reconnues.*

*Pour les premiers, cette page du site internet de la Commune semble déjà répondre au vœu de la commission : <https://www.montreux.ch/quichetvirtuel/locations>.*

*Pour les locaux exclusivement mis à disposition des associations, il n'y a effectivement aucun site qui les regroupe et la Municipalité vérifiera si une page peut regrouper ces locaux.*

*Actuellement, de par leur nature, ces locaux sont gérés par différents services. Pour les locations régulières, le mode de fonctionnement actuel convient, car il est souvent en phase entre le service en charge et le secteur d'activité des associations. Citons à titre d'exemple l'office du sport et des installations sportives qui est l'interlocuteur naturel des associations sportives. L'administration fonctionne donc avec diverses portes d'entrée thématiques, ce qui permet de bien cerner les besoins spécifiques. Une amélioration peut toutefois être envisagée pour d'éventuelles locations ponctuelles même si, plus que par le site internet, celles-ci devront d'abord passer par une réorganisation de l'administration communale et de l'accueil des citoyennes et citoyens, notamment dans le cadre d'un futur bâtiment administratif.*

#### **Nouvelle réponse municipale**

Comme le mentionne la commission de gestion, il faut distinguer les locaux à disposition de particuliers de ceux qui ne sont mis qu'à disposition d'associations reconnues.

Pour les premiers, cette page du site internet de la Commune semble déjà répondre au vœu de la commission : <https://www.montreux.ch/quichetvirtuel/locations>. Il est envisageable de regrouper tous les biens disponibles à la location pour les particuliers à un seul endroit plutôt que d'avoir plusieurs pages comme avec l'exemple suivant : <https://www.montreux.ch/sport-culture-et-manifestations/organiser-une-manifestation/louer-une-salle/refuges-et-chalets>. Pour chaque bien, il conviendrait également d'ajouter tous les documents utiles comme les modalités de réservation, tarifs, règlement et autre formulaire de demande.

Pour les locaux exclusivement mis à disposition des associations, il n'y a effectivement aucun site qui les regroupe. Cette situation découle du fait que de par leur nature, ces locaux sont gérés par différents services.

Pour les locations régulières, le mode de fonctionnement actuel convient, car il est souvent en phase entre le service en charge et le secteur d'activité des associations. Les liens privilégiés développés entre ces associations et les services communaux ne seront donc pas touchés par cette réorganisation de l'information.

Bien que la situation actuelle ne semble pas poser de problèmes particuliers non plus pour les locations ponctuelles, la Municipalité propose également de créer, à terme, une page qui regroupe l'ensemble des locaux mis à disposition des associations

Pour le surplus, au-delà des améliorations précitées, une réelle avancée pour les utilisateurs et les associations passera par une réorganisation de l'accueil des citoyens, notamment dans le cadre d'un futur bâtiment administratif.

### **Vœu N° 3**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité poursuive son effort d'harmonisation des tarifs en fonction des types de lieux.

#### **Première réponse municipale (refusée)**

*Comme évoqué, l'intention est bien présente et la Municipalité a déjà beaucoup harmonisé les tarifs et les règles d'accès. Comme expliqué à la commission de gestion, les démarches se poursuivent, mais elles doivent tenir compte des variétés des lieux mis à disposition et ne doivent pas déboucher sur des difficultés financières pour les clubs et les associations accueillies. Une uniformisation n'est ainsi probablement pas souhaitable.*

#### **Nouvelle réponse municipale**

Comme évoqué, l'intention est bien présente et la Municipalité a déjà beaucoup harmonisé les tarifs et les règles d'accès. Rappelons la révision totale des tarifs de la piscine de la Maladaire en 2013 puis de l'entier des autres infrastructures sportives en 2019. Ces modifications ont permis d'assurer une équité entre les utilisateurs puisque le montant de location n'était, par exemple, pas le même pour des biens identiques comme des buvettes ou en fonction du locataire (ancienneté). Toutes ces pratiques ont donc été harmonisées. Comme expliqué à la commission de gestion, les démarches se poursuivent continuellement, mais elles doivent tenir compte des variétés des lieux mis à disposition. Il n'est pas possible de comparer les locaux neufs de la Maison de Quartier de Jaman 8 - dont la mise en exploitation a nécessité des directives spécifiques - avec un local sans confort au sous-sol d'un collège qui est mis à disposition d'une association.

Il convient également de préciser qu'une harmonisation plus importante de l'entier des objets qui peuvent être loués n'est pas forcément souhaitable car les tarifs auraient alors tendance à s'aligner sur les locaux les plus récents et fonctionnels et donc aux tarifs élevés. Une autre harmonisation est possible, notamment en s'alignant sur les directives CORAT ou en reprenant les conditions pratiquées par le Canton. Cela conduirait à une forte augmentation des frais de location au détriment des finances des clubs et des associations accueillies, éventuellement à compenser par une augmentation des subventions communales.

#### **Vœu N° 4**

La Commission de gestion souhaite que la communication publique relative aux procédures de mises à l'enquête, permis de construire, soit optimisée afin de faciliter la préparation et la transmission des dossiers par les parties prenantes.

#### **Première réponse municipale (refusée)**

*La Municipalité se permet de douter de la pertinence d'une communication publique spécifique supplémentaire. En effet, elle rappelle que la demande de permis de construire est fixée par le cadre légal cantonal et que c'est celui-ci qui précise les documents nécessaires (art. 69 du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions) à la constitution du dossier à remettre en vue du traitement de la demande (consultation CAMAC, des services de la Commune, enquête publique, décision de la Municipalité). De plus, sauf pour des petits projets, la constitution de ces dossiers est confiée à des professionnels, au courant du cadre légal évoqué ci-dessus.*

*Ainsi, constatant que le cadre légal est précis et, a priori, bien connu des professionnels du secteur, la Municipalité craint qu'une communication publique supplémentaire n'apporte pas plus de clarté. Elle rappelle cependant qu'un résumé des différentes procédures et une référence aux articles de la loi vaudoise ou de son règlement d'application est déjà disponible sur le site internet communal : <https://www.montreux.ch/travaux-et-urbanisme/construction-et-travaux/permis-de-construire>.*

#### **Nouvelle réponse municipale**

Actuellement, la page internet du site communal contient toujours des rappels au cadre légal.

Des contacts ont été pris avec d'autres communes afin de partager leurs réflexions et leurs choix en matière de communication. Il ressort que plusieurs communes souhaitent également pouvoir rendre ces informations aussi compréhensibles par le grand public, sans pour autant inciter les propriétaires à ne pas se faire accompagner de mandataires compétents, nécessaires pour les projets d'importance, mais également utiles pour certains types d'autorisations simples, comme l'installation d'une pompe à chaleur.

Dans le cadre des réflexions encore en cours sur l'adaptation du site internet communal, une page supplémentaire est envisagée, outre la page actuelle, pour guider les propriétaires dans les bonnes démarches à entreprendre, cela dès le début de leurs réflexions, notamment pour s'accorder avec la complexité actuelle des droits en matière de construction sur le territoire de la Commune.

Pour le surplus, s'agissant des questions de la forme et du contenu des dossiers à préparer puis à transmettre, il y a peu de marge de manœuvre, étant entendu que c'est le Canton qui établit les règlements et autres directives. Ainsi, même si l'information publique se doit d'être facilement compréhensible, ne serait-ce que pour avoir une première indication sur la nature de la procédure à suivre pour obtenir une autorisation d'exécuter un projet de construction ou de transformation, cette communication se doit également de rappeler aux propriétaires les textes légaux qui précisent les exigences quant au dossier à élaborer pour permettre le traitement de cette procédure d'autorisation, notamment par les services cantonaux.

#### **Vœu N° 7**

La Commission de gestion désire une meilleure collaboration et davantage de transversalité entre les services afin d'appuyer le service des ressources humaines (SRH) dans sa mission.

### **Première réponse municipale (refusée)**

*Il est demandé que toutes les démarches liées au cycle de vie du collaborateur et en lien avec la politique SRH soient traitées en collaboration avec le service des ressources humaines et dans le respect des règles.*

### **Nouvelle réponse municipale**

La Municipalité s'engage à ce que le service SRH soit intégré dans toutes les réflexions, dossiers, projets liés aux processus de la gestion des SRH et que le SRH soit légitimé dans ce rôle. Au besoin, la Municipalité soutient le SRH dans ce sens et dans celui du renforcement de la collaboration avec la conférence des chefs de service (CCS).

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes ;

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 05/2023 de la Municipalité du vendredi 3 mars 2023 sur la gestion de la Commune pour l'année 2022,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

### DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Ainsi adopté à Montreux, le vendredi 3 mars 2023.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire municipale

O. Gfeller

V. Egli